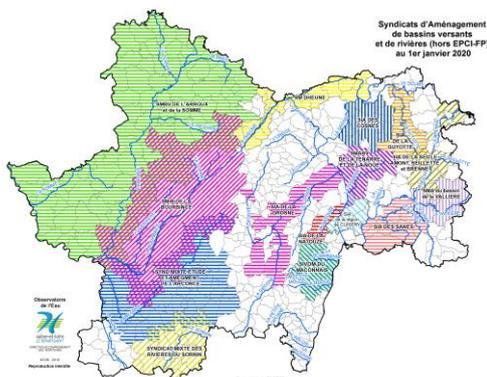


Référentiel départemental des Milieux Aquatiques

Version 2020



Référentiel Départemental Milieux Aquatiques

1 – ETAT DES LIEUX	1
1 - 1 MILIEUX AQUATIQUES ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE DEPARTEMENTAL.....	1
1 - 2 LES OUTILS DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'EAU	13
1 - 3 CARACTERISATION DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DE SAONE-ET-LOIRE	14
1 – 4 SUIVI DE LA QUALITE DES COURS D'EAU DE SAONE-ET-LOIRE	31
1 – 5 LA PREVENTION DES INONDATIONS.....	36
2 – OUTILS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN SAONE-ET-LOIRE.....	39
2 - 1 LES OUTILS OPERATIONNELS	39
2 - 2 EN ADEQUATION AVEC LE PROGRAMME DE MESURES.....	42
3 – DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES.....	43
3 - 1 LES MILIEUX NATURELS A COMPOSANTE AQUATIQUE DU DEPARTEMENT	43
3 - 2 LA CONTINUITE ECOLOGIQUE EN SAONE-ET-LOIRE	48
3 - 3 REFERENTIEL DEPARTEMENTAL.....	53
4 – STRATEGIE DEPARTEMENTALE	55
4 - 1 STRUCTURATION DU TERRITOIRE	52
4 - 2 ACTIONS TERRITORIALES EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES.....	57
4 - 3 BILAN.....	61
ANNEXES	62

ANNEXES 1 : Fiches détaillées par bassins versant

ANNEXES 2 : Programmes de mesures des SDAGEs

REFERENTIEL DES MILIEUX AQUATIQUES DE SAONE-ET-LOIRE

L'objectif du document de référence départemental des milieux aquatiques est d'afficher une stratégie d'intervention territoriale commune avec les Agences de l'eau en priorisant les actions en faveur des cours d'eau et des milieux naturels du département de Saône-et-Loire.

L'analyse du contexte et le diagnostic de l'état des milieux aquatiques permettront de définir les enjeux et les objectifs d'une démarche opérationnelle.

Cette démarche permettra d'établir une stratégie d'intervention conjointe et un programme d'actions hiérarchisées en faveur des enjeux départementaux.

Le document est construit par sous bassins hydrographiques en prenant en compte les spécificités des bassins de la Saône et de la Loire.

Il comporte un état des lieux général et des fiches descriptives par bassin versant :

- une synthèse des connaissances sur les milieux aquatiques du département et des dynamiques territoriales existantes,
- des fiches actualisables par bassin définissant l'état du milieu aquatique et pouvant conduire à une stratégie d'actions partagée entre les Agences de l'eau et le Département.

Ce document est complété et mis à jour avec l'évolution des connaissances des différents descripteurs des bassins versants.

I - ETAT DES LIEUX

I-1 Milieux aquatiques et structuration du territoire départemental

Le septième département de France de par sa superficie intègre un réseau hydrographique important. En effet, d'une superficie de 8 575 km², il compte près de **8 000 km de cours d'eau** dont 300 km navigables et plus de 5 000 plans d'eau recensés. Pour preuve, la Fédération de pêche de Saône-et-Loire est l'une des plus importantes fédérations de pêche de France.

Le département est découpé en 2 grands bassins versants, celui de la SAONE et celui de la LOIRE, de superficie sensiblement équivalents et couverts par deux Agences de bassins : Loire-Bretagne et Rhône Méditerranée & Corse.

Chacun de ces 2 grands bassins, se décompose en 9 unités hydrographiques :

- la Loire : l'Arroux et la Bourbince, le Sornin et l'Arconce,
- la Saône : La Dheune, la Grosne, le Doubs aval et la Seille aval.

Au 31 décembre 2020, on dénombre **14 syndicats mixtes** possédant une compétence de gestion et d'aménagement des milieux aquatiques.

Pour rappel en 2017, on comptait 26 structures :

- Syndicats à vocation uniques ou multiples (15),
- Syndicats mixtes (7)
- Communautés de communes (3).
- Communauté urbaine Le Creusot Montceau ayant pris la compétence Gemapi par anticipation dès 2015.

La gouvernance des territoires a connu une forte évolution en Saône-et-Loire suite aux modifications de la carte intercommunale puis aux évolutions de la prise de compétence de la GEMAPI par tous les EPCI.

Le nombre d'EPCI (Communauté urbaine ou d'agglomération, Communautés de communes) est désormais de 20 en Saône-et-Loire.

À noter que la communauté urbaine Le Creusot/Montceau (bassin Arroux Bourbince) et la communauté de communes Saint- Cyr/Mère-Boitier (bassins Grosne, mâconnais) ont exercé la compétence Gemapi dans son intégralité depuis 2015 et 2017.

La compétence GEMAPI

Initialement envisagée pour début 2016, la loi MATPAM est entrée finalement en vigueur au plus tard en 2018. Le paysage des collectivités compétentes en matière d'aménagement de rivières a fortement évolué en 2018-2019.

Le maintien des syndicats existants est en fonction des critères fixés par la loi et du choix des EPCI-FP de leur transférer tout ou partie de la compétence. Le caractère obligatoire de la GEMAPI va remédier à la problématique des secteurs sans maîtrise d'ouvrage identifiée.

En 2020, les structures côté Loire sont organisées en syndicats mixtes à l'échelle des bassins versants :

- Sauf partie côte d'Or pour l'Arroux
- Gouvernance en cours sur le val de Loire.

Côté Saône, on constate de la prise de compétence Gema soit par des syndicats restructurés soit par les EPCI avec dissolution du syndicat existant ou retrait :

- Retrait de MBA du SIVOM du Mâconnais (Mouge)
- Projets de création d'EPAGE sur la Seille et la Grosne en 2021
- Révision des statuts des syndicats présents sur les petits affluents de la Saône ou du Doubs.

On compte désormais :

- [14 syndicats mixtes](#) issus de la transformation des syndicats de rivières exerçant la compétence milieux aquatiques fin 2020.

- [18 EPCI](#) exerçant la GEMA-PI en propre, à l'exception des secteurs couverts par un syndicat mixte exerçant déjà tout ou partie de la compétence. 3 EPCI ont transféré intégralement la compétence GEMA sur leur périmètre et leur réseau hydrographique :

- la CA de Beaune a transféré la compétence au nouveau syndicat de la Dheune résultant de la fusion de 4 syndicats (21,71),
- la CC la Clayette Chauffailles est intégralement sur le périmètre du bassin du Sornin et a transféré la compétence au Symisoa.
- la CUCM a transféré la compétence aux syndicats présents sur son territoire (sauf quelques communes têtes de bassin de la Dheune (3) et de l'Arconce).

Sur le bassin Loire (compétences : 4 syndicats mixtes, 6/7 EPCI en propre) :

EPCI

- la CCGAM et la CUCM ont conservé la compétence PI et transféré la GEMA aux syndicats présents sur leur périmètre (sauf quelques communes du bassin de la Dheune et de l'Arconce)
- CC Grand Charolais, CC de Marcigny, CC canton de Semur en brionnais, CC ente Arroux Loire et Somme exercent la Gemapi sur le périmètre de la vallée alluviale de la Loire (et petits affluents).

SYNDICAT

Dissolution du Syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (SICALA) qui comptait 23 communes riveraines du fleuve Loire. Il assurait uniquement un rôle de représentativité des communes de Saône-et-Loire de moins de 30 000 habitants au sein de l'Etablissement public Loire (EPL).

- **GEMA opérationnelle** sur les bassins versants de l'Arroux, de l'Arconce, de la Bourbince et du Sornin par les syndicats mixtes :

- **Arroux-Somme** : Création du Syndicat des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme au 1^{er} janvier 2020 (SMBVAS) avec transfert de la **GEMA** par les EPCI (sauf Côte d'Or)

- **Arconce** (transferts compétence **GEMAPI** par les CC du Grand Charolais, de la Clayette Chauffailles en brionnais, du canton de Semur en brionnais, de Marcigny et Saint Cyr Mère Boitier entre charolais et mâconnais)

- **Bourbince** (transferts compétence **GEMA** par la CUCM et la CC du grand Charolais), et extension du périmètre fin 2019 pour les marges du bassin versant (transferts de la CC entre Arroux Loire et Somme pour 7 communes et de la CC Grand Autunois Morvan pour 3 communes).

- **Sornin** (transferts de compétence **GEMAPI** par les CC Charlieu Belmont communauté (42), CC Saône Beaujolais (69), du canton de Semur en brionnais et de la Clayette Chauffailles en brionnais (71)).

- **GEMAPI en réflexion** sur les territoires orphelins (val de Loire, petites masses d'eau affluents du fleuve Loire) ; sur ces bassins, les EPCI exercent en propre la Gemapi.

Bassin versant	Cours d'eau	Nombre de communes concernées		Nombre d'EPCI concernés		Etudes organisation Gemapi		Transfert à un syndicat mixte				Commentaires
		Total	dont 71	Total	dont 71	avancement	début	compétence	périmètre	syndicat	arrêté	
Secteur LB												
Sornin	Sornin et ses affluents	50	28	4	2			GEMAPI	BV intégral	SYMISOA	01/08/18	4 items Le périmètre de la CCLA Clayette Chauffailles fait partie intégrante du bassin versant labelisation Epage en 2021
Arconce	Arconce et ses affluents	54	54	5	5			GEMAPI	BV intégral	SMAA	05/02/19	4 items
Bourbince	Bourbince et ses affluents	57	57	4	4			GEMA	BV intégral	SMI2B	31/12/19	3 items, étude PI
Arroux	Arroux et ses affluents + Somme + affluents Loire	187	94	10	4	portage CCGAM	28/06/18	GEMA	partiel (hors Arnay le Duc)	SMBVAS	31/12/19	3 items
Val de Loire	Axe Loire de Villereest au bec de l'Allier	61	21	10	4	portage CEN		non				Gemapi par EPCI
Masses d'eau "orphelines"												
Rivières brionnais	Arçon, Urbise, Arcel, Merdasson, ruisseau Baugy		13	2	2			non				Gemapi par EPCI projet d'un syndicat mixte sur le val de Loire CC de Marcigny et du canton de Semur en brionnais Arçon, Urbise Dpt42/Dpt71

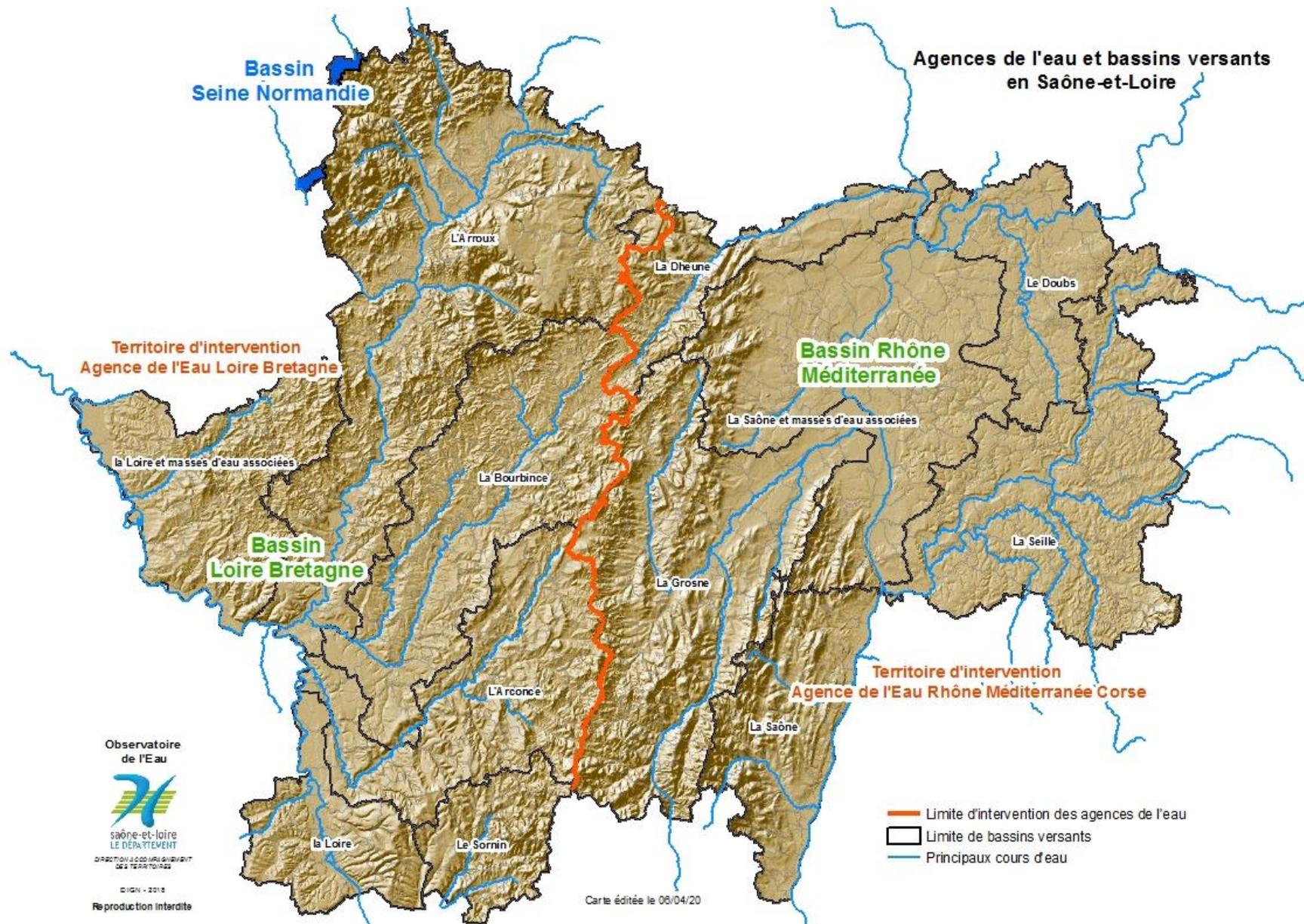
Sur le bassin Saône (compétence : 10 syndicats mixtes, 12/13 EPCI en propre) :

- * Dès 2018, des changements se sont opérés suite aux transferts de compétence ou non des intercommunalités. De nombreux syndicats ont été dissous ou été concerné par un retrait des EPCI :
- dissolution du syndicat de la Chapelle-de-Guinchay et perte des compétences du SIVOM de la vallée de l'Arlois conduisant à leur retrait du Syndicat Mixte des rivières du beaujolais (Arlois, Mauvaise) et prise de compétence par Mâcon Beaujolais Agglomération pour leur secteur aval concernant la Saône-et-Loire.
- dissolution du SIVOM de la petite Grosne fin 2019 après retrait de Mâcon beaujolais agglomération le 13 août 2018,
- dissolution du syndicat des 3 rivières du chalonais le 16 août 2018, et suite à la finalisation de l'étude GEMAPI, prise de compétence par le Grand Chalon sur le périmètre du bassin de la Corne.
- dissolution du syndicat de la basse Seille où la compétence sera exercée par la Communauté de communes Terre de Bresse sur ce périmètre hydrographique.
- Perte de compétence du SIVOM du Mâconnais (Mouge, Bourbonne) et prise de compétence GEMAPI par les EPCI (MBA, CC Mâconnais Tournugeois) en 2020.
- [Gemapi opérationnelle](#) sur le bassin de la Dheune avec fusion des 4 syndicats de rivière (via transferts de compétence de la CA Beaune et partiellement des EPCI 71/21) et création du syndicat mixte du bassin versant de la Dheune.
- Les EPCI présent sur le bassin de la Guyotte ont transférer partiellement la compétence [GEMA](#) au syndicat de rivière en 2019 (idem petits affluents de la Saône : SIA des Cosnes, de la Région de Cuisery, Tenarre et Noue) ; les statuts des syndicats sont en cours de révision.
- Maintien partiel de la compétence [GEMA](#) pour le syndicat de la Natouze et projet d'extension à l'échelle du périmètre de la CC entre Saône et Grosne.
- Exercice de la compétence [GEMAPI](#) en propre par Mâcon Beaujolais Agglomération sur les rivières du mâconnais et du beaujolais, du Grand Chalon sur les rivières du chalonais, de la CC de Saint Cyr Mère Boitier sur l'amont de la Grosne.
- [Gemapi en réflexion](#) sur le bassin de la Seille (2200 km²) ; une étude portée par les 13 EPCI (Départements 71, 01,39) a débuté en 2019. La CC Bresse haute Seille a recruté une chargée de mission et un projet de création d'un Epage en 2021 est en réflexion. Quatre syndicats sont concernés en Saône-et-Loire.
- Cas du SM de la Grosne (44 communes) qui est devenu syndicat intercommunal en juillet 2017 et compte 28 communes ; la [Gemapi](#) est exercée à la carte depuis le 1^{er} janvier 2018 faute de consensus entre les EPCI. Un projet de création d'un EPAGE en 2021 est envisagé à l'échelle du bassin versant concernant 6 EPCI.

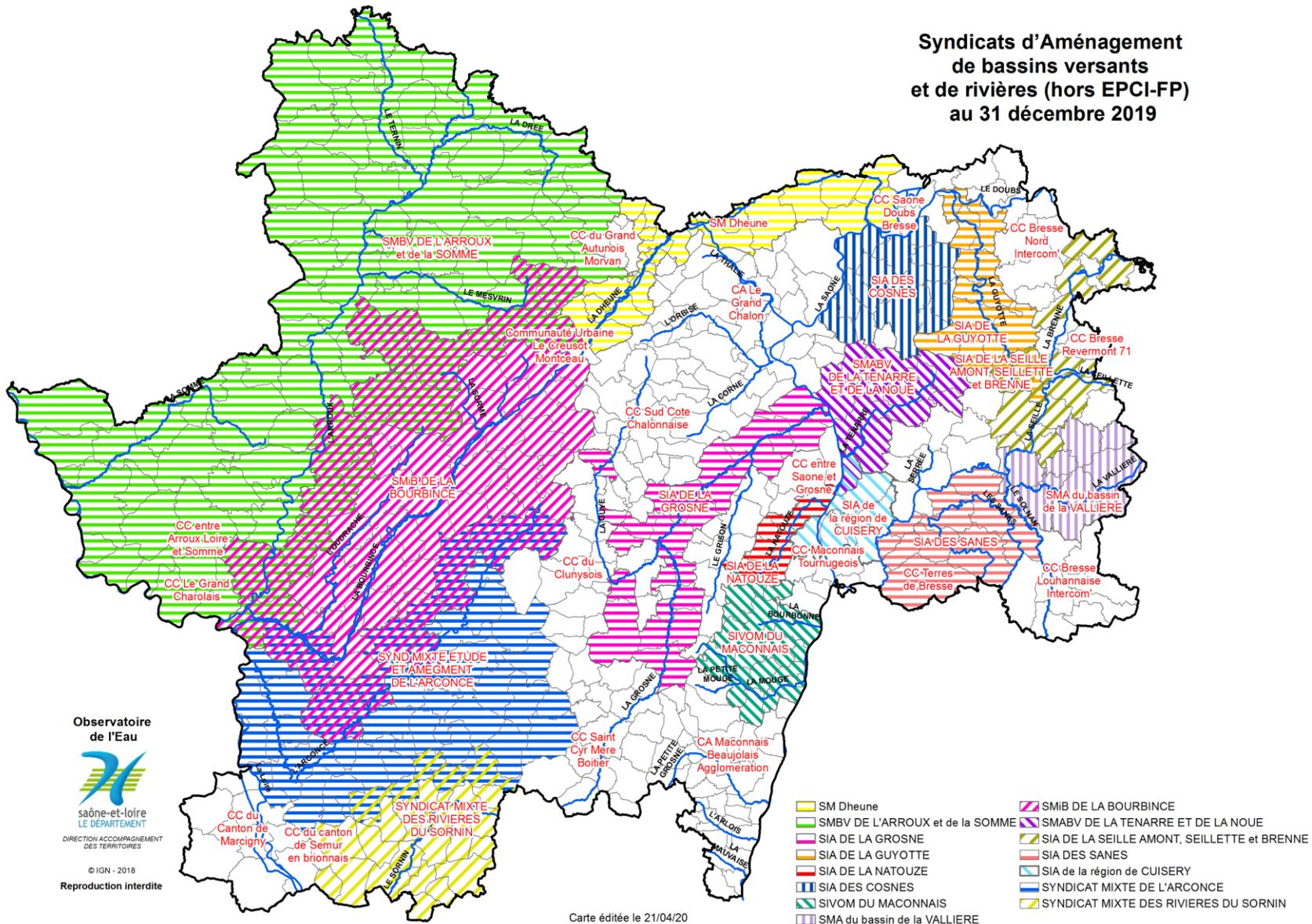
Secteur RMC												
Beaujolais	Arlois Mauvaise en S&L		11		1	portage SMRB	2016	non	BV 69 SMRB-BV 71 MBA	pas de syndicat en S&L		portage Gemapi par MBA dissolution SIA des BV de la Chapelle de Guinchay en 2017 et absence de compétence pour le SIVOM de la vallée de l'Arlois
Mâconnais	Petite Grosne, Mouge, Natouze Bourbonne		43		5	portage SIVOM Mâconnais	23/05/17	non	Gemapi périmètre MBA Gema partielle SIA Natouze	SIA de la Natouze projet d'extension du périmètre sur le terroir de la CC entre Saône et Grosne	05/02/2019	dissolution SIVOM petite Grosne fin 2020 retrait du SIVOM Mâconnais sur la Mouge fin 2019, sur la Natouze Bourbonne en 2020 Exercice en propre par MBA sur Petite Grosne et Mouge et EPCI sur Bourbonne SIA Natouze 1 item Gema
Chalonnais	Corne			2	2	portage Grand Châlon	13/03/17	non	partiel Grand Châlon, CC Sud Côte chalonnaise		16/08/18	dissolution syndicat des 3 rivières
Grosne	Grosne	136	102	6	5	portage SMAG	31/01/17	non	partiel PI (ouvrages)	SIAG	13/07/17	SIAG 28 communes projet modification statuts 29/05/19 3 items Gema projet Epage en 2021
Seille	Seille			13	6	portage EPCI CC basse Seille recrutement chargée de mission Gemapi	/05/2019	non		Syndicats des Sânes; de la Vallière; de la Seille, Seillette et Brenne SMA BV Région Cuisery (20 km)	SIA Sânes 19/12/2018 Seille, Seillette et Brenne 28/11/2018 Vallière 04/03/2019	dissolution SIA basse Seille fin 2018 3 SIA en S&L SIA Sânes 4 items Seille, Seillette et Brenne 4 items SIA Vallière 1 item Gema Objectif de création d'un Epage en 2021
Dheune	Dheune		24	9	6			GEMAPI	partiel	SMABV Dheune	26/07/19	fusion des 4 syndicats 4 items affluent Bv amont à intégrer
basse vallée du Doubs	Doubs, Guyotte							non		Syndicat de la Guyotte	01/01/2018 ?	GEMA partielle 1 item
Saône	Saône et petites masses d'eau associées							non		Syndicats de la Tenarre et de la Noue, SIA des Cosnes, BV de la région de Cuisery	Tennarre-Noue 19/12/2018 Région de Cuisery 28/12/2018 Cosnes 01/01/2018 ?	GEMA partielle Tenarre, Noue Région de Cuisery 1 item Cosne 1 item Gema + PI possibilité Gema exercée par l'EPCI

En 2020, un recensement précise les modalités de financement de la Gemapi par les EPCI-FP, notamment la mise en place d'une taxe Gemapi sur les 20 EPCI-FP couvrant le Département : seules 8 d'entre elles ont instauré une taxe pour un montant moyen de 5,50 € /habitant.

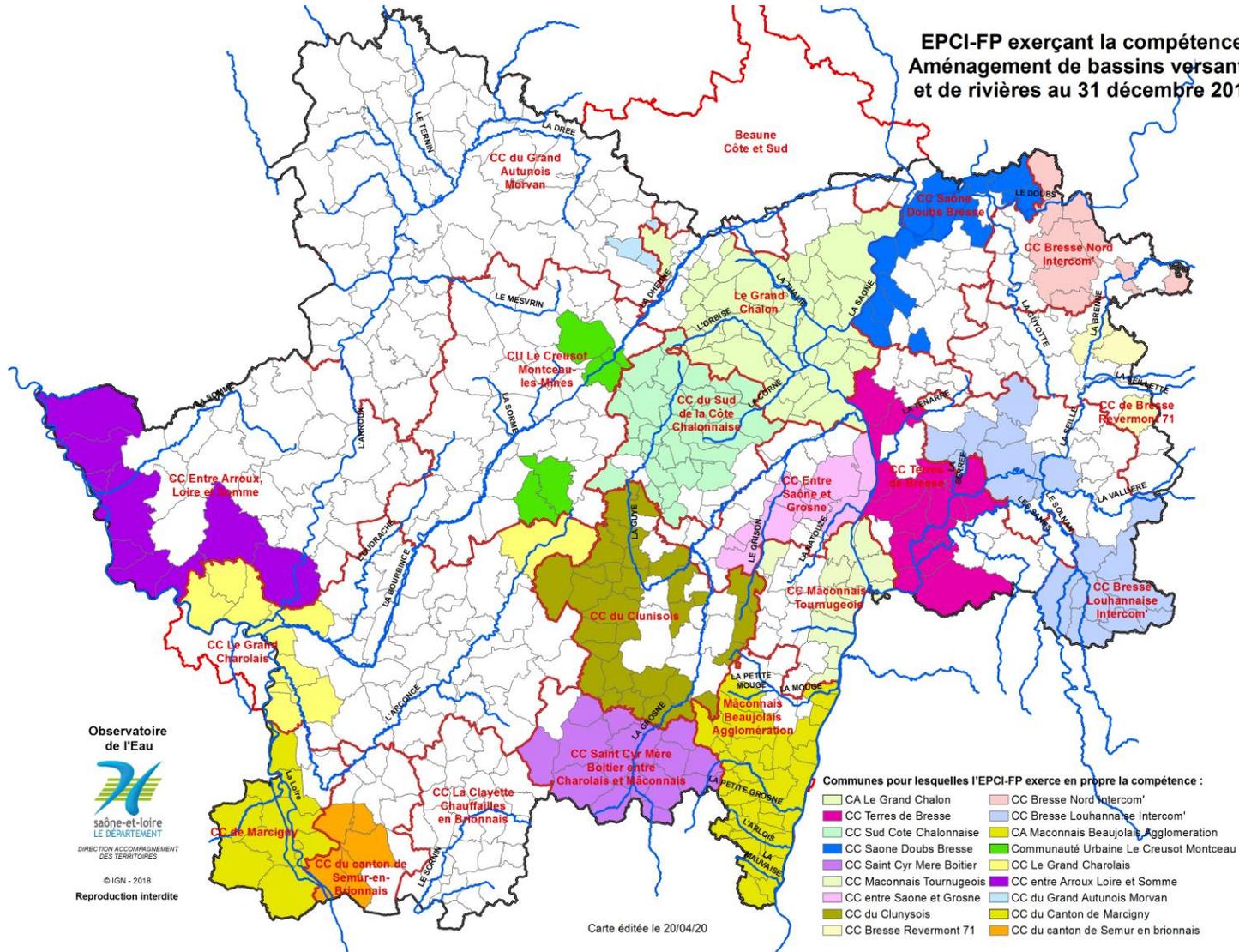
	Taxe Gemapi 71		Population EPCI
	2020		
Intercommunalités	Montant en €/hab	Montant annuel	
CC entre Saône et Grosne	8,00 €		11 542
CC Bresse Nord Intercom	6,58 €		7 409
CC Maconnais Tournugeois	3,00 €	50 000,00 €	17 301
CA Beaune Côte et Sud	0,00 €		53 243
CC Saint Cyr Mère Boitier	0,00 €		8 237
CC du clunysois	0,00 €		14 417
CC La Clayette Chauffailles en brionnais	0,00 €		15 574
CC du canton de Semur-en-brionnais	0,00 €		5 317
CC Canton Marcigny	0,00 €		6 402
CC le Grand Charolais	2,00 €	82 536,00 €	41 847
CC entre Arroux Somme et Loire	0,00 €		23 265
CC Terres de Bresse	0,00 €		22 648
CC Bresse Louhannaise	0,00 €		28 969
CC Bresse Revermont 71	0,00 €		10 028
CC Sud Côte Chalonnaise	5,00 €	57 445,00 €	11 861
CC Saône Doubs Bresse	9,49 €	122 500,00 €	12 409
CCGAM	4,08 €	153 498 €	37 622
CUCM	0,00 €		95 944
Grand Chalon	0,00 €		117 693
MBA	5,00 €	394 000,00 €	79 557



Syndicats d'Aménagement de bassins versants et de rivières (hors EPCI-FP) au 31 décembre 2019



**EPCI-FP exerçant la compétence
Aménagement de bassins versants
et de rivières au 31 décembre 2019**



Observatoire
de l'Eau

saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT
DIRECTION ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES
© IGN - 2018
Reproduction interdite

Carte éditée le 20/04/20

Le département est couvert par 2 Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) :

L'EPTB Saône-Doubs est un Syndicat mixte regroupant 1 région, 4 départements et 7 agglomérations du bassin hydrographique de la Saône.

Il a vocation à définir et impulser des projets et des programmes d'aménagement et de gestion, dans les domaines des inondations, des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau. Il est fortement impliqué dans la mise en œuvre des contrats de rivière sur le bassin de la Saône. La révision de ses statuts en 2007 lui offre la possibilité d'engager des stratégies de maîtrise foncière dans les zones inondables de la Saône et du Doubs. En Saône-et-Loire il est porteur de démarche de 7 contrats de rivière. Depuis 2014, l'EPTB propose des missions à la carte dans le domaine des travaux d'aménagement hydro-écologiques sur les communes riveraines de la Saône et du Doubs, y compris pour la restauration et l'amélioration des casiers d'inondation. L'EPTB regroupe dans un Observatoire l'ensemble des connaissances sur les milieux aquatiques du val de Saône ; en particulier pour les actions géomorphologiques et la valorisation des zones humides.

Suite à l'étude prospective de la mise en œuvre de la GEMAPI engagée en 2015, l'EPTB a mené une procédure de révision de ses statuts afin de resituer ses actions vis-à-vis de la GEMAPI et redéfinir l'ensemble des missions qu'il porte pour le compte de ses adhérents.

Le renouvellement de la gouvernance au sein de l'établissement a permis de reprendre les échanges sur les révisions statutaires à l'automne 2020 avec la tenue de 3 comités techniques et d'un comité de pilotage. L'objectif fixé est une validation des nouveaux statuts en juin 2021 pour une mise en place effective le 1^{er} janvier 2022.

Au 31 décembre 2019, l'Établissement regroupe 12 collectivités adhérentes : la Région Bourgogne-Franche-Comté, les départements de l'Ain, de Saône-et-Loire, du Doubs et des Vosges, les villes et les agglomérations de plus de 25 000 habitants (Métropole de Lyon, Villefranche Beaujolais Agglomération, Mâconnais Beaujolais Agglomération, Le Grand Chalonnais Agglomération, Communauté d'Agglomération Le Grand Dole, Grand Besançon Métropole et Pays de Montbéliard Agglomération).

Ses missions se recentrant sur l'axe Saône ; bassin versant qui s'étend sur 30 000 km² environ dont 2 000 communes, 3 régions et 8 départements, et est drainé par un réseau de 22 000 km de cours d'eau et ruisseaux divers. Les axes principaux de la Saône et du Doubs représentent une longueur de 450 km chacun.

L'EPTB Saône et Doubs coordonne les politiques publiques du grand cycle de l'eau, l'étude et l'observation des phénomènes qui le caractérisent (karst, étiages, inondations...) et la mise en réseau des différents acteurs (EPCI Gemapien) tant du point de vue technique que politique. Sur les territoires orphelins et sur les petits territoires, l'EPTB pourrait porter des travaux de restauration des cours d'eau et des milieux en assistant les EPCI adhérents.

L'Etablissement Public Loire (EPL) est également un syndicat mixte qui regroupe 50 collectivités dont 7 régions et 16 départements, 27 agglomérations, couvrant le bassin versant de la Loire ; il a pour rôle de promouvoir une action globale et solidaire des collectivités ligériennes par la réalisation directe ou le soutien financier d'actions en matière d'aménagement et de gestion des eaux, et de développement économique.

Les SICALA représentent les communes de moins de 30.000 habitants au sein des instances de l'EPL. Certains ont été dissous dans le Val de Loire et en Saône-et-Loire en 2019. Ils ne sont présents que sur les départements de l'Allier, Cher, Haute-Loire et Nièvre.

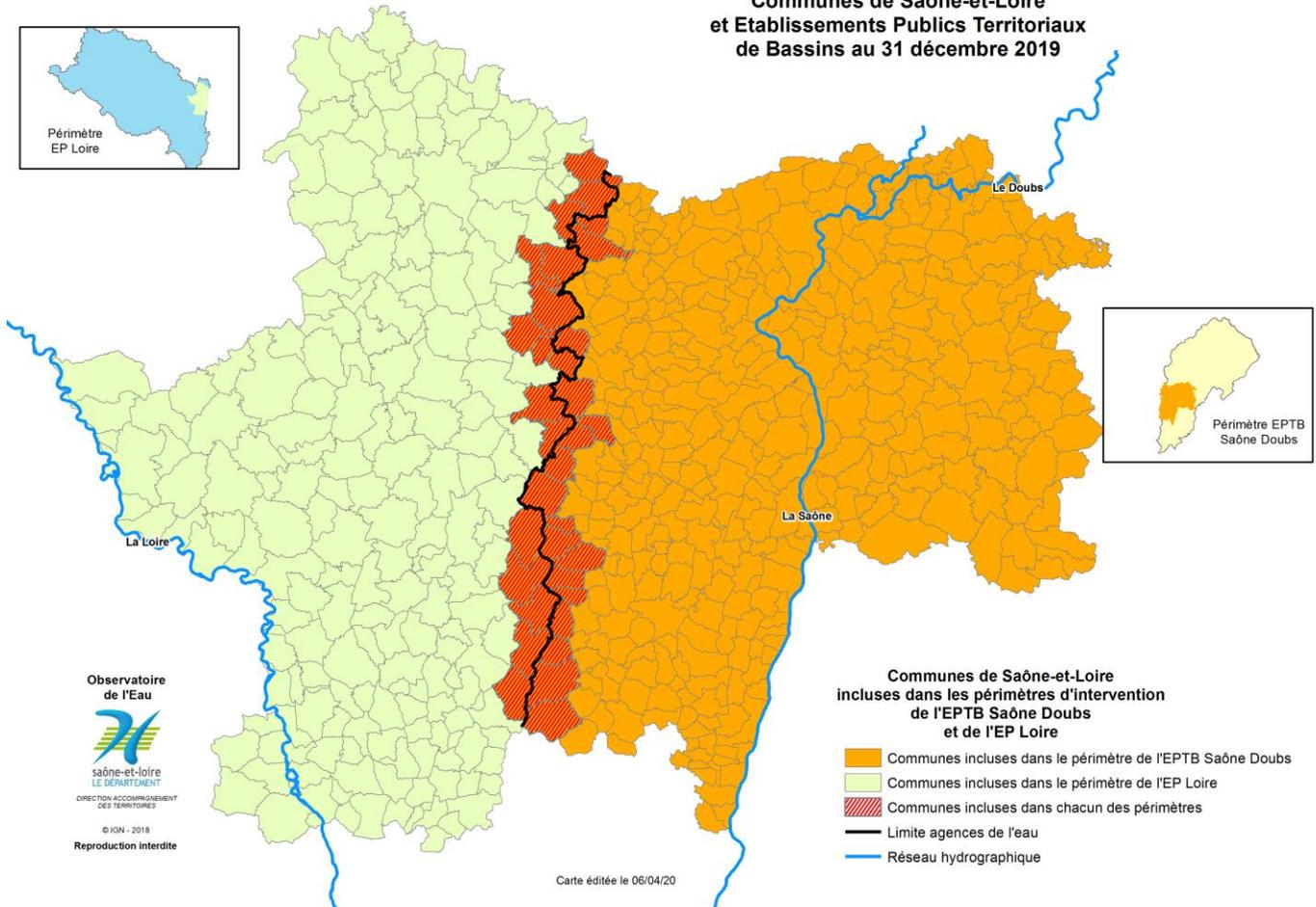
L'EPL gère les ressources en eau stratégiques des deux barrages de Naussac et Villerest, ce dernier assurant la régulation du niveau d'eau de la Loire dans sa partie bourguignonne, aussi bien pour le soutien d'étiage (dont profitent 9 champs captants dans notre seul département) que pour l'écrêtement de crues. Depuis 2007, l'EPL assure l'animation de deux plateformes du plan Loire III : « réduction de la vulnérabilité aux inondations » et « recherche et développement » dont l'objectif est la préservation de la biodiversité des milieux aquatiques. Sur le volet inondation, l'EPL a proposé à chaque entreprise se situant en zone inondable de porter des diagnostics de vulnérabilité dans le cadre de la démarche « Sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation » et d'assister les communes pour l'élaboration de leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Il a récemment engagé une étude d'opportunité sur la mise en œuvre d'un Programme d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) sur la gestion de digues de Loire dans le cadre du volet prévention des inondations de la Gemapi. L'EPL envisage de passer des conventions pour la gestion des systèmes d'endiguement afin de proposer un accompagnement aux collectivités membres et propriétaires ou gestionnaires de digues, pour $\frac{3}{4}$ du linéaire concerné soit 101 sur 138 km. Dans ce cadre l'IRSTEA a été saisi pour réaliser l'analyse de la situation du contournement de Macigny vis-à-vis des inondations. A ce jour le remblai sur lequel repose la RD982 est recensé comme digue de protection contre les inondations.



La Loire à son entrée en Saône-et-Loire à Iguerande.

**Communes de Saône-et-Loire
et Etablissements Publics Territoriaux
de Bassins au 31 décembre 2019**



I-2 Les outils de planification et de gestion de l'eau

I-2-1 La Directive cadre européenne et le SDAGE 2010-2015

a) la DCE, un objectif ambitieux : le bon état à travers une gestion équilibrée de la ressource en eau

La Directive cadre européenne (DCE) affiche une grande ambition environnementale en fixant pour objectif emblématique le bon état des eaux en 2015. Pour autant, elle n'oublie pas les réalités financières puisque l'atteinte du bon état est notamment soumise à des critères de réalisme économique qui peuvent, le cas échéant, justifier la fixation d'objectifs moins stricts ou plus éloignés dans le temps.

Le bon état s'évalue au niveau écologique et physico-chimique pour les eaux superficielles, et au niveau quantitatif et physico-chimique pour les eaux souterraines. Les Etats membres sont engagés sur des objectifs de résultats et non plus sur des objectifs de moyens.

b) Le SDAGE : un outil de mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) est un document de planification décentralisé qui définit, pour une période de six ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ainsi que les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans chaque grand bassin hydrographique. Il est établi en application de l'article L.212-1 du code de l'environnement issue de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006. Il identifie les orientations à prendre en compte pour l'amélioration de l'état des masses d'eau tout en affichant le principe de non dégradation des milieux aquatiques.

En Saône-et-Loire, deux SDAGE sont mis en œuvre : le SDAGE Loire-Bretagne et le SDAGE Rhône Méditerranée & Corse. Ils ont été adoptés fin 2015 pour une application sur la période 2016-2021 ; ces outils permettent d'afficher un programme de mesures nécessaires à la préservation et la restauration des fonctionnalités des cours d'eau, des zones humides, de la continuité écologique conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et au Grenelle de l'Environnement. (**Annexes** : programmes de mesures des SDAGE). Ces programmes concernent les problématiques de pollutions domestiques, industrielles et agricoles, la maîtrise des dysfonctionnements morphologiques et hydrologiques, la gestion des zones humides et de la continuité écologique, la problématique de l'eutrophisation des plans d'eau.

c) Une déclinaison du SGAGE à l'échelle locale : le SAGE Arroux Bourbince

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un outil de planification territorial. Il fixe les objectifs d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et définit les priorités sur une période de 10 à 15 ans. En 2020, il n'existe pas de SAGE en Saône-et-Loire depuis l'abandon de celui engagé sur le bassin Arroux.

La mise en œuvre d'un SAGE sur le bassin versant de l'Arroux et de la Bourbince (périmètre et composition de la Commission locale sur l'eau validés) date de 2010. Il a permis l'élaboration d'un état des lieux et d'une étude de pré localisation des zones humides que les contrats de milieu se sont appropriés.

Le périmètre du SAGE concernait 179 communes réparties sur 3 départements (Nièvre, Côte d'Or et Saône-et-Loire) dont 120 communes en tout ou partie sur la Saône-et-Loire (chiffres clés : surface 3 177 km² dont 2 522 km² en Saône-et-Loire ; 204 000 habitants dont 187 000 en Saône-et-Loire, 1 543 km de linéaire hydrographique).

De par sa superficie, le SAGE Arroux-Bourbince se positionnait au 22^{ème} rang national. Le SAGE était porté par le SIEA du bassin versant de la Bourbince et il était en cours d'élaboration. Une étude de pré-localisation des zones humides a été menée en 2012-2013.

Faute de renouvellement de la CLE et d'enjeux partagés, le SAGE est stoppé depuis 2015 ; Le Syndicat Intercommunal du bassin de la Bourbince, structure porteuse du SAGE, a décidé en 2015 de ne plus assurer l'animation de cet outil. Ce constat a été confirmé par les services de l'Etat. Ce SAGE n'étant plus prioritaire dans le SDAGE 2016-2021 (enjeu ressource en eau).

I-3 Caractérisation des masses d'eau superficielles de Saône-et-Loire

I-3-1 Analyse à l'échelle départementale

Cf. zoom détaillé des programmes de mesures en II-2 et annexes

On distingue une dichotomie marquée entre le bassin Loire et Saône.

En effet, les masses d'eau du [bassin Loire](#) sont impactées par des problématiques liées à la morphologie (érosion des berges, absence de végétation, continuité) amplifiées par des perturbations hydrologiques (faible débit d'étiage, présence d'étangs).

[Côté Saône](#), les paramètres déclassant les masses d'eau sont souvent liés aux pollutions diffuses d'origines agricoles ou urbaines ; de plus, la présence de substances dangereuses atteste des impacts des activités industrielles ou des pollutions historiques sur des cours d'eau artificialisés.

Cette différenciation s'explique par l'occupation du sol des activités :

[sur le bassin de la Loire](#), essentiellement rural et voué à l'élevage bovin les impacts sur les cours d'eau sont liés aux piétinements des berges et à l'accès au cours d'eau par le bétail, à l'absence de végétation suite au remembrement et aux broutages des jeunes pousses ; ces constats étant amplifiés par des dysfonctionnements hydrologiques imputés à la présence d'étangs (réchauffement des eaux, faiblesse des débits l'été,...). Seule, la rivière Bourbince connaît une forte problématique de qualité des eaux notamment sur le secteur amont. Ceci s'explique par la présence d'un tissu urbain important et un historique de production industrielle (Le Creusot-Montceau). On peut noter que la question de l'usage des produits phytosanitaires demeure un enjeu à prendre en considération sur ce bassin du fait de la problématique du ruissellement ; pour les PCB (pyralène) deux arrêtés inter préfectoraux

interdisent la consommation de poissons sur le canal latéral à la Loire de Roanne à Digoin et sur le fleuve Loire.

Le bassin Loire demeure un secteur sensible aux pollutions diffuses notamment aux nitrates et pesticides ; les enjeux concernent les eaux superficielles et les secteurs d'alimentations des captages d'eau potable. Ainsi le val de Loire, l'Autunois, le val d'Arroux sont des secteurs concernés par la Directive Nitrate.

A titre d'exemple des enjeux phytosanitaires, la station des eaux de la ville de Gueugnon a connu une alerte suite à la présence de pesticides.

Sur le bassin de la Saône, plus urbain et industrialisé, les impacts sur les cours d'eau concernent la qualité des eaux du fait des rejets des activités dans le milieu naturel; de plus, ce bassin est impacté par la pollution diffuse des activités agricoles (viticulture, céréaliculture) ou urbaines (produits phytosanitaires).

L'existence de pollution historique avec la présence révélée de PCB sur l'axe Saône et ses affluents confirme ce constat (arrêtés inter préfectoraux sur la Saône, le Doubs et la Vallière). De plus, des enjeux sur les problématiques hydromorphologiques sont présents du fait de l'artificialisation des cours d'eau et de leurs habitats et du blocage de la continuité écologique.

OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU DU SDAGE 2010-2015

	Objectifs SDAGE	Bon état global 2015	Report 2021	Report 2027	Remarques
Bassin Loire Bretagne	Nombre de masses d'eau	38	24	11	10 masses d'eau déclassées 2027 sur l'état chimique; La Genette a un report 2027 sur l'état écologique; 26 masses d'eau sont en report 2021 sur l'état écologique
Bassin Rhône-Méditerranée	Nombre de masses d'eau	54	49	33	Plus de la moitié des masses ont un report d'objectif de bon état écologique, 14 masses d'eau ont un report d'objectif d'état chimique

OBJECTIFS D'ETAT DES MASSES D'EAU DU SDAGE 2016-2021 (ETAT ECOLOGIQUE)

	Objectifs SDAGE	Bon état global 2015	Report 2021	Report 2027	Remarques
Bassin Loire Bretagne	Nombre de masses d'eau	17	39	17	73 masses d'eau : pas de mesure de l'état chimique; 17 cours d'eau en report 2027 sur l'état écologique
Bassin Rhône-Méditerranée	Nombre de masses d'eau	11	24	75	Sur 110 masses d'eau : peu de masses d'eau ont un objectif respecté pour 2015 30 masses d'eau ont un report d'objectif pour l'état chimique

2009-2015 : Sur l'ensemble des masses d'eau cours d'eau, 44 % ont un objectif d'atteinte du bon état dès 2015 (51 % pour le bassin Loire, 40 % sur le bassin Saône).

Bassin Loire : 33 % des reports sont justifiés par des coûts disproportionnés et la faisabilité technique, 10 % pour la faisabilité technique, 4 % pour les coûts disproportionnés seuls.

Bassin Saône : 26% des reports sont justifiés par des coûts disproportionnés et la faisabilité technique, 32 % par la faisabilité technique, 3 % par rapport à la réponse du milieu.

2016-2021 : augmentation sensible des reports d'état écologique une fois les masses d'eau mesurées ; l'état chimique n'est plus pris en compte sur Loire Bretagne. Sur l'ensemble des masses d'eau, seulement 15 % ont un objectif d'atteinte du bon état en 2015 (23 % sur Loire Bretagne 10 % des masses d'eau RMC)

Bassin Loire : 44 % des reports concernent la faisabilité technique et 32 % les coûts disproportionnés et la faisabilité technique.

Bassin Saône : plus de la moitié des reports sont justifiés par la faisabilité technique, 30 % par rapport aux coûts disproportionnés, 20 % à la réponse du milieu ; 12 % par la réponse du milieu.

I-3-2 Bilans par bassin

a) **sur le versant Loire,**

73 masses d'eau cours d'eau, dont 1 Masse d'Eau Fortement Modifiée (la Bourbince en amont de G nelard).

3 masses d'eau canaux MEFM (Canal de Roanne   Digoin, Canal lat ral   la Loire de Digoin   Decize, Canal du Centre)

4 masses d'eau plans d'eau MEFM (retenues de Pont du Roi, Torcy Vieux, Torcy Neuf, de la Somme).

Pour rappel, l' tat des lieux des masses d'eau de 2006-2007 identifiait seulement 3 masses d'eau en tr s bon  tat (affluents rive droite de l'Arroux) et 40 masses d'eau  taient en risque de non atteinte du bon  tat.

L'analyse de la caract risation des masses d'eau montre que seulement 32 % des masses d'eau cours d'eau sont class es en respect des objectifs environnementaux (30 % en 2009 dont 17 % en doute et 53 % en risque de Non Atteinte du Bon Etat). Les pressions confirmant le risque de non atteinte du bon  tat sont la morphologie, les obstacles   l' coulement et l'hydrologie.

FRGR0005b	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BESBRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON
FRGR0191	L'URBISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR0193b	LA DREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX
FRGR0199	LA BOURBINCE DEPUIS TORCY JUSQU'A GENELARD
FRGR0200	LA BOURBINCE DEPUIS GENELARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX
FRGR0204	L'OUDRACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE
FRGR1766	L'ARCON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1783	LE MERDASSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1792	LA BELAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE
FRGR1895	LE SAUVIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1915	LE MOULIN NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE

Certains territoires sont menac s par les pressions macropolluantes (Loire et petits affluents, Bourbince, Dr e) et les pesticides (Bourbince, Arroux aval) soit 11 masses d'eau.

En 2009, ce d classement pour les param tres macropolluants et micropolluants concernait 8 masses d'eau : l'Ar on, le Sauvigny, le Merdasson (petites masses d'eau, affluents de la Loire), la Bourbince, Le Moulin Neuf, le Tilly, la Somme (bassin de la Bourbince) et la Dr e (bassin de l'Arroux).

b) **sur le versant Saône,**

105 masses d'eau cours d'eau, dont 3 Masse d'Eau Fortement Modifiée

1 masse d'eau canaux MEFM Canal du Centre,

3 masses d'eau cours d'eau fortement modifiées (la Petite Grosne en aval de la confluence avec le Fil, la Seille en aval de la confluence avec le Solnan, le ruisseau de l'abyme à Mâcon),

1 masse d'eau plan d'eau (Etang de Montaubry sur le bassin de la Dheune).

Sur le bassin [Saône](#), la pollution ponctuelle urbaine hors substances dangereuses concerne de nombreux secteurs :

- Le bassin de la Corne
- Le bassin de la Dheune
- Le bassin de la Grosne
- La Mouge et la petite Grosne et petits affluents du mâconnais
- L'Arlois, la Mauvaise
- Le bassin de la Seille
- La basse vallée du Doubs.

On dénombre [105 masses d'eau](#) sur le territoire départemental ; si on tient compte des cours d'eau limitrophe avec d'autres départements (Dheune, Seille) ce nombre avoisine 136 masses d'eau cours d'eau.

- **Pollutions diffuses**

La directive européenne du 12 décembre 1991 dénommée « directive nitrates » a pour objectif de prévenir et réduire la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole afin de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques. Elle définit un certain nombre d'obligations pour les états membres.

En France, la mise en œuvre de la directive se traduit par :

- la désignation des zones vulnérables qui contribuent à la pollution des eaux par le rejet de nitrates d'origine agricole,
- la mise en place d'un programme d'action dans ces zones vulnérables visant à protéger les eaux contre les pollutions par les nitrates d'origine agricole.

Une campagne de suivi de la teneur en nitrates d'origine agricole dans les eaux douces superficielles et souterraines permet de réexaminer tous les 4 ans par grands bassins hydrographiques la liste des zones vulnérables et d'affiner le programme de mesures associé.

La révision du zonage de décembre 2012 pour la Saône-et-Loire concernait **123 communes** et correspondait aux principaux secteurs de production de l'eau potable : [le Val de Loire, le Val de Saône et du Doubs et l'Autunois.](#)

Une révision anticipée est intervenue en 2014 dans un contexte de contentieux européen. Elle a conduit à prendre en compte des critères renforcés avec notamment l'instauration d'un seuil unique de 18 mg/l en nitrates pour les eaux superficielles au-delà duquel la masse d'eau est classée. Cette révision anticipée qui ne portait que sur les secteurs non encore classés, a conduit à proposer **61 nouvelles communes** du département en zone vulnérable.

Le 5^e programme de mesure en cours depuis juin 2014 impose des obligations à la profession agricole visant à améliorer l'épandage des fertilisants azotés pour limiter leur fuite vers le milieu naturel. Hors zone vulnérable la mise en œuvre d'un code de bonnes pratiques est privilégiée.

Révisions du zonage en 2016

Une 6^e campagne de surveillance des nitrates menée sur 2014-2015 a conduit les préfets coordonnateurs de bassins à engager en 2016 une procédure de révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole.

Le principe de classement appliqué en 2016 s'appuie sur un décret du 5 février 2015 et un arrêté du 5 mars 2015 qui précisent les modalités de désignation et délimitation des zones vulnérables et les critères et méthodes d'évaluation des teneurs en nitrates dans l'eau. En particulier le seuil de 18 mg/l en percentile 90 pour les cours d'eau a été entériné, ainsi que la possibilité d'une délimitation infracommunale pour tenir compte des limites de bassins versants. Par rapport aux précédentes révisions, cette démarche reconsidère le classement de l'ensemble des masses d'eau et ne se limite pas à une simple procédure d'extension.

Les projets de classement pour la Saône-et-Loire concernent :

- 30 communes du bassin Loire dont 7 à l'échelle infracommunale
- 44 communes du le bassin Saône dont 40 à l'échelle infracommunale.

En particulier le secteur du Val de Saône ainsi que les aires d'alimentation des ressources superficielles du nord-ouest du département (à l'exception de la Sorme) ne font plus l'objet d'un classement. Le bassin de la Guyotte est confirmé en zone vulnérable et le bassin des Sânes non encore classé est également proposé dans le nouveau zonage.

Les arrêtés de classement ont été entérinés par les préfets coordonnateurs de bassin :

- Loire-Bretagne (LB):
 - arrêté du 2 février 2017 portant désignation des zones vulnérables du bassin LB
 - arrêté du 2 février 2017 portant délimitation des zones vulnérables du bassin LB
- Rhône-Méditerranée (RM):
 - arrêté du 21 février 2017 portant désignation des zones vulnérables du bassin RM
 - arrêté du 24 mai 2017 portant délimitation des zones vulnérables du bassin RM

74 communes concernées en Saône-et-Loire après la révision de 2016
47 à l'échelle infracommunale

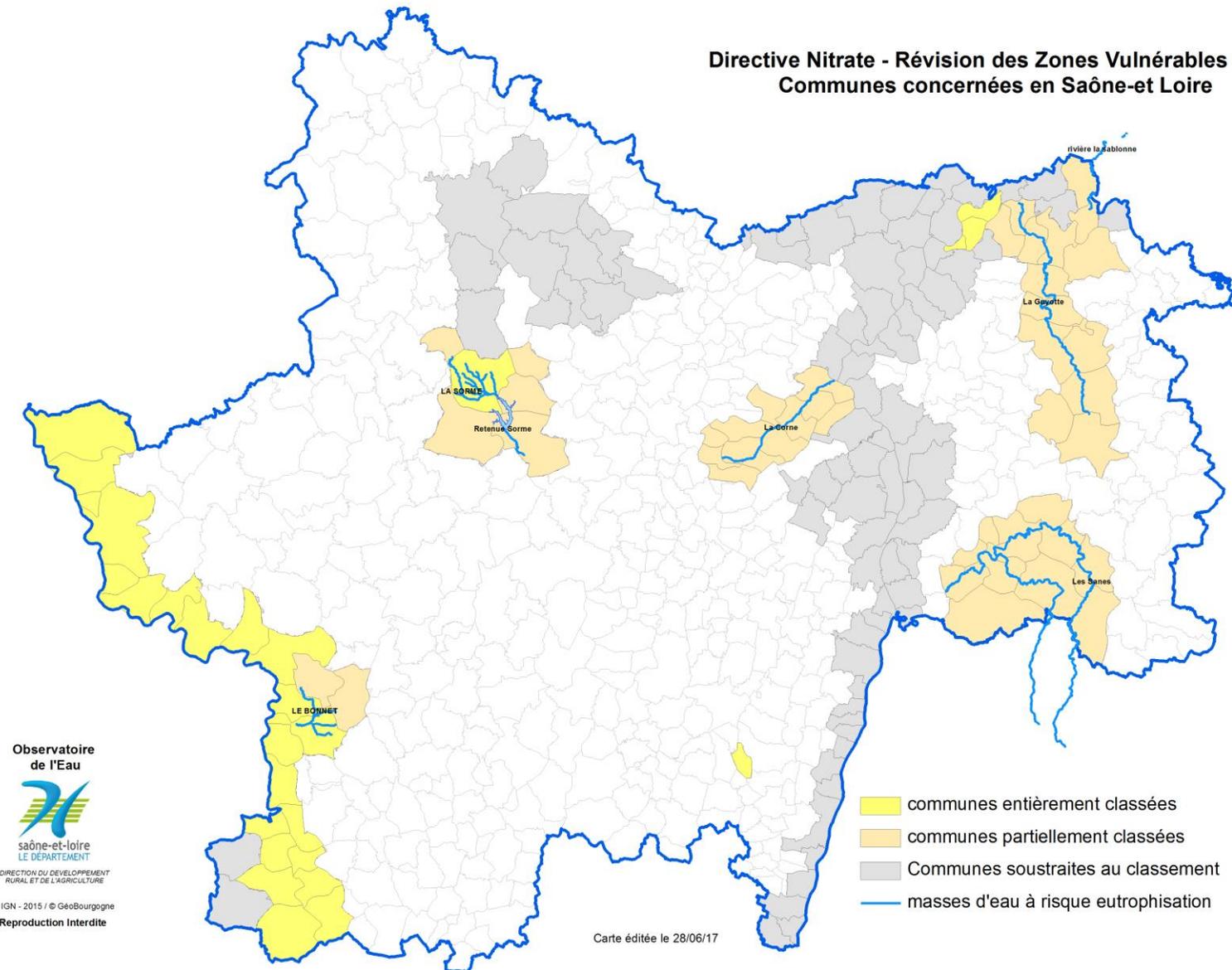
6 masses d'eau cours d'eau concernées :

[Bassin Loire Bretagne](#) le Bonnet, la rivière Sorme
1 masse d'eau plan d'eau : retenue de la Sorme

[Bassin Rhône Méditerranée](#) : la Sablonne, la Guyotte, les Sânes, la Corne.

En 2020, la DDT a organisé une réunion fin novembre dans le cadre de la concertation préalable à la révision. Le projet de zonage impacte fortement la Saône et Loire en classant de nombreuses communes et la représentativité de certains qualitomètres, notamment sur les masses d'eau souterraines a soulevé de nombreuses interrogations.

Directive Nitrates - Révision des Zones Vulnérables 2017 Communes concernées en Saône-et-Loire



I-3-3 SDAGE 2016-2021

Présentation générale des SDAGE RM et LB

Les évolutions majeures par rapport aux SDAGE actuels concernent l'adaptation au changement climatique et la problématique inondation dans sa composante milieux aquatiques.

Les SDAGE actuels élaborés en 2009 avaient fixé les objectifs globaux de bon état 2015 des masses d'eau comme suit :

TYPE DE MASSE D'EAU	OBJECTIF 2015	
	BASSIN RM	BASSIN LB
Plans d'eau	82 %	61 %
Eaux souterraines	82 %	60 %
Cours d'eau	61 %	61 %

L'état des lieux intermédiaire de 2013 s'appuyant sur des mesures de 2010-2012 montre que malgré une amélioration globale, ces objectifs seront difficilement atteints en 2015, en raison :

- de l'impact de certaines pressions polluantes sous-estimées en 2009,
- du redécoupage de certaines masses d'eau,
- de l'amélioration des connaissances et du suivi de certaines masses d'eau,
- de la difficulté à qualifier l'état chimique pour les masses d'eau superficielles.

Aussi, les projets de SDAGE tels qu'ils se présentent aujourd'hui conduisent à des objectifs d'état des masses d'eau ne faisant plus référence à un état global mais distinguant l'état écologique et chimique pour les cours d'eau et plans d'eau, l'état quantitatif et chimique pour les eaux souterraines.

Le SDAGE LB ne définit pas d'objectif d'état chimique pour les masses d'eau superficielles.

L'état chimique est déterminé en mesurant la concentration de 41 substances prioritaires dans le milieu aquatique. Les projets de SDAGE distinguent parmi ces 41 substances, celles qui sont omniprésentes dans l'environnement et avec une forte rémanence dans le milieu aquatique, et pour lesquelles les objectifs fixés sont moins stricts. Elles sont dites ubiquistes.

Les objectifs restent fixés pour être atteints en 2015 (avec des mesures dont les résultats seront connus plus tard) et seulement par dérogation en 2021 voire 2027.

SDAGE 2016-2021			Plans d'eau	Cours d'eau	Eaux souterraines
Objectif de bon état 2021 par type de masses d'eau	Etat quantitatif	RM			97,5 %
		LB			100 %
	Etat chimique (avec ubiquistes)	RM	97,9 %	92,9 %	83,3 %
		LB	Non défini	Non défini	74 %
	Etat écologique	RM	85,1 %	65,2 %	
		LB	67 %	61 %	
Rappel objectif de bon état 2015 du SDAGE 2009-2015	Etat global	RM	82 %	61 %	82 %
		LB	61 %	61 %	60 %

Ces pourcentages font référence au nombre de masses d'eau quel que soit leur importance. Le redécoupage de certaines masses d'eau souterraines ne rend pas possible une comparaison directe avec les objectifs du SDAGE actuel.

Les SDAGE en Saône-et-Loire

En référence aux objectifs à l'échelle des bassins hydrographiques, les objectifs d'atteinte du bon état pour les masses d'eau de Saône-et-Loire sont les suivants :

SDAGE 2016-2021				
Objectif de bon état 2021 en Saône-et-Loire par type de masses d'eau		Plans d'eau	Cours d'eau	Eaux souterraines
Etat quantitatif	RM			94 %
	LB			100 %
Etat chimique (avec ubiquistes)	RM	100 %	82 %	89 %
	LB	Non défini	Non défini	100 %
Etat écologique	RM	100 %	35 %	
	LB	57 %	76 %	

En Saône-et-Loire, les principaux points à traiter pour atteindre le bon état demeurent identiques à ceux déjà identifiés dans l'actuel SDAGE. Ils sont rappelés ci-après :

- maîtrise des pollutions diffuses

L'état des eaux de 2013 montre que malgré une amélioration globale, les micro-polluants liés à l'usage des produits phytosanitaires demeurent à un niveau préoccupant, notamment sur le bassin RM. Les problématiques liées au phosphore et aux nitrates sont signalées plus ponctuellement.

Le SDAGE préconise des mesures visant à réduire à la source ces polluants : ainsi en matière de préservations de la ressource en eau potable, outre les 6 champs captants déjà retenus dans les SDAGE actuels, les projets prévoient la mise en œuvre de programmes de restauration de la qualité à l'échelle des aires d'alimentation de 3 nouveaux captages, dont un situé dans le Jura mais contribuant à l'alimentation de 15 communes de Saône-et-Loire regroupées au sein du Syndicat de la Seillette. Il s'agit des captages situés à :

- Cosges : Syndicat intercommunal des eaux (SIE) de la Seillette,
- Chagny : Communauté d'agglomération de Beaune-Chagny-Nolay,
- Saunières : SIE de la Région de Verdun-sur-le-Doubs,
- Laives : SIE de la région de Sennecey et Sennecey-le-Grand,
- Farges-les-Mâcon, Montbellet : SIE du Haut-Mâconnais,
- Vendenesse-sur-Arroux : SIE Bourbince-Oudrache,
- Etang de Brandon : SMEMAC,
- La Sorme : Communauté-Creusot-Montceau,
- Varenne-Saint-Germain : Syndicat d'adduction d'eau du Charollais.

D'autres actions visant à limiter le transfert de ces pollutions diffuses vers le milieu récepteur sont également explicitées.

- morphologie et continuité écologique

De nombreuses masses d'eau superficielles voient leur qualité déclassée en raison d'altération sur la morphologie et la continuité notamment en raison de nombreux ouvrages transversaux qui bloquent la circulation des espèces et le transport sédimentaire.

Les actions proposées visent principalement à prévoir dans les programmes de restauration des cours d'eau, des actions de mise en défens des berges et d'aménagement ou de suppression des ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique.

Les SDAGE prévoient également des actions visant à contenir l'extension des espèces invasives riveraines des cours d'eau.

- pollution domestique et industrielle à l'aval des agglomérations

Les mesures visant à réduire la pollution liée à l'imperméabilisation des sols en secteur urbain sont confortées. Des efforts sont également attendus en matière d'amélioration des systèmes d'assainissement existants notamment les dysfonctionnements de réseaux sur le secteur LB.

Différentes dispositions préconisent enfin de limiter les rejets de substances dangereuses dans les dispositifs d'assainissement qui ne sont pas en mesure de les traiter.

a) Bassin Loire

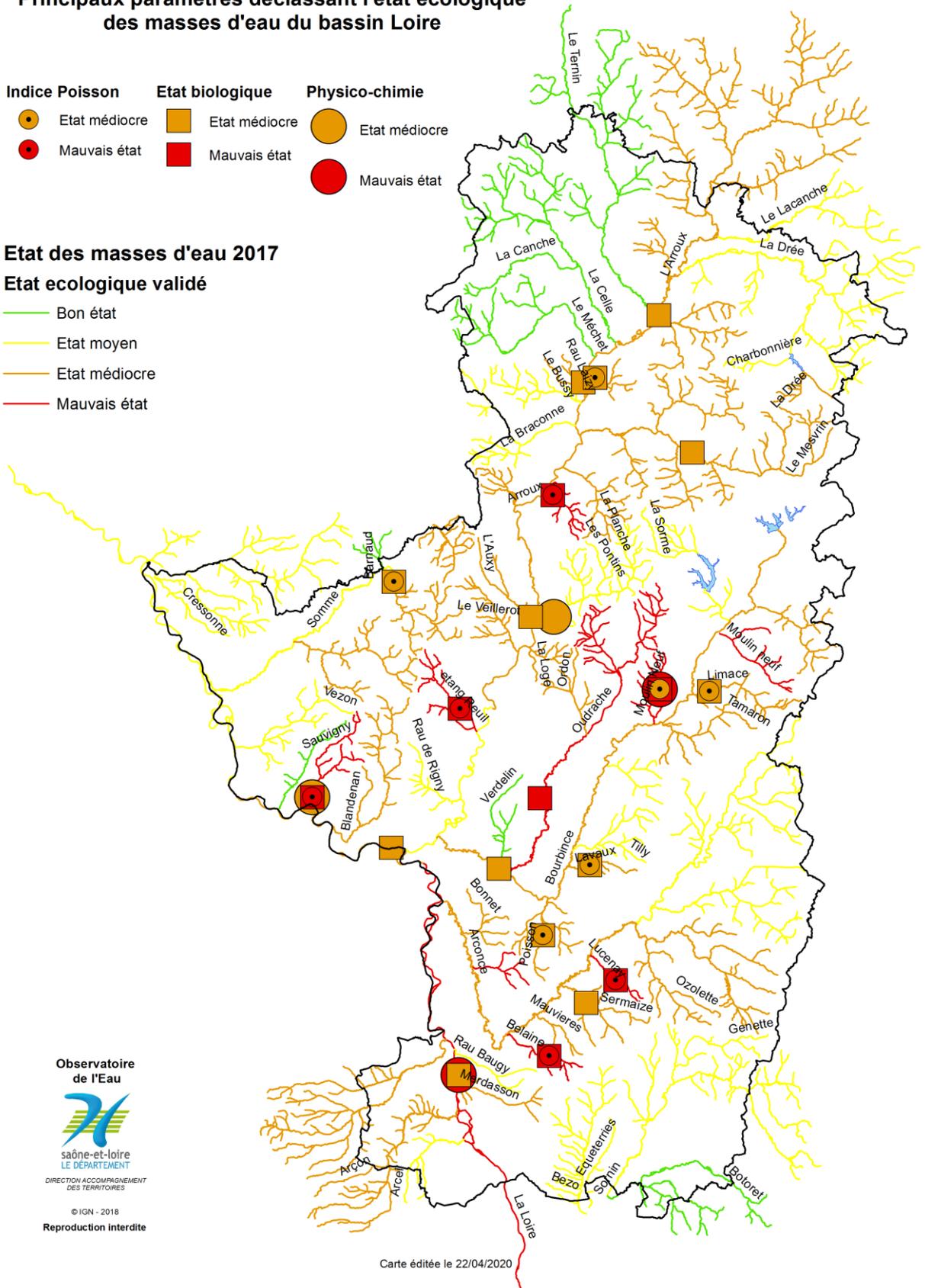
Principaux paramètres déclassant l'état écologique des masses d'eau du bassin Loire

Indice Poisson	Etat biologique	Physico-chimie
Etat médiocre	Etat médiocre	Etat médiocre
Mauvais état	Mauvais état	Mauvais état

Etat des masses d'eau 2017

Etat écologique validé

	Bon état
	Etat moyen
	Etat médiocre
	Mauvais état



Gouvernance :

78 % des masses d'eau cours d'eau sont couvertes par des outils de démarche milieux aquatiques qui concernent 396 communes ;

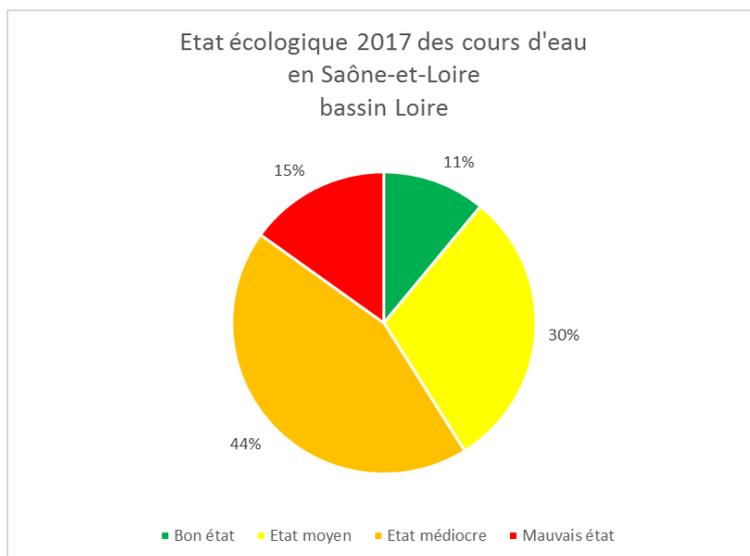
22 % des masses d'eau sont dites « orphelines » sur des territoires dépourvus de démarche. Ces masses d'eau sont essentiellement concentrées sur **le val de Loire** (Loire et petits affluents ; Arçon-Urbise) et sur la Somme. La Cressonne, en limite de deux départements, (Nièvre et Saône-et-Loire) est également concernée.

FRGR0211	LA SOMME DEPUIS MARLY-SOUS-ISSY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1525	LA SOMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MARLY-SOUS-ISSY
FRGR1931	LA VALENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SOMME
FRGR1963	LE BARNAUD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SOMME
FRGR0212	LA CRESSONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR0005a	LA LOIRE DEPUIS DIGOIN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BESBRE
FRGR0005b	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BESBRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON
FRGR0004c	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TRAMBOUZAN JUSQU'A DIGOIN
FRGR1757	L'ARCEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1766	L'ARCON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1909	LE BLANDENAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1884	LE DOULIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1783	LE MERDASSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1787	LE RUISSEAU DE BAUGY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1895	LE SAUVIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR1911	LE VEZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE
FRGR0191	L'URBISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE

Sur les 17 masses d'eau concernées des territoires orphelins, 24 % ont un objectif de bon état 2015 (43 % en 2009); 6 masses d'eau sont en report 2021 et 7 en report 2027. Les pressions sur ces masses d'eau orphelines sont l'hydrologie, la morphologie et les macropolluants (cf. fleuve Loire et territoires associés en Annexes).

Les masses d'eau plans d'eau se situent sur le périmètre du SAGE Arroux-Bourbince ; le risque de non atteinte du bon état concerne le paramètre eutrophisation, macropolluants. (Enjeu ressources en eau).

La retenue de la Sorme (problématique phosphore) est une zone prioritaire du SDAGE 2010-2015 pour une protection réglementaire de la ressource.



11 % de cours d'eau en bon état, 30 % en état moyen sur le bassin Loire

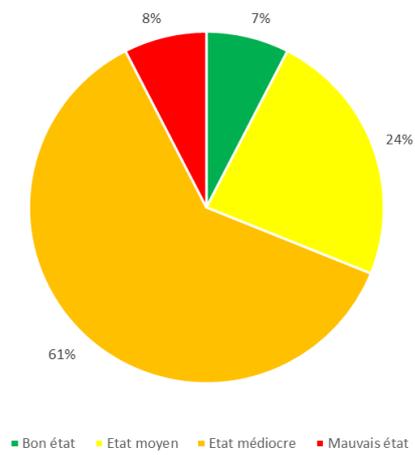
b) bassin Saône

Les paramètres déclassants sont essentiellement causés :

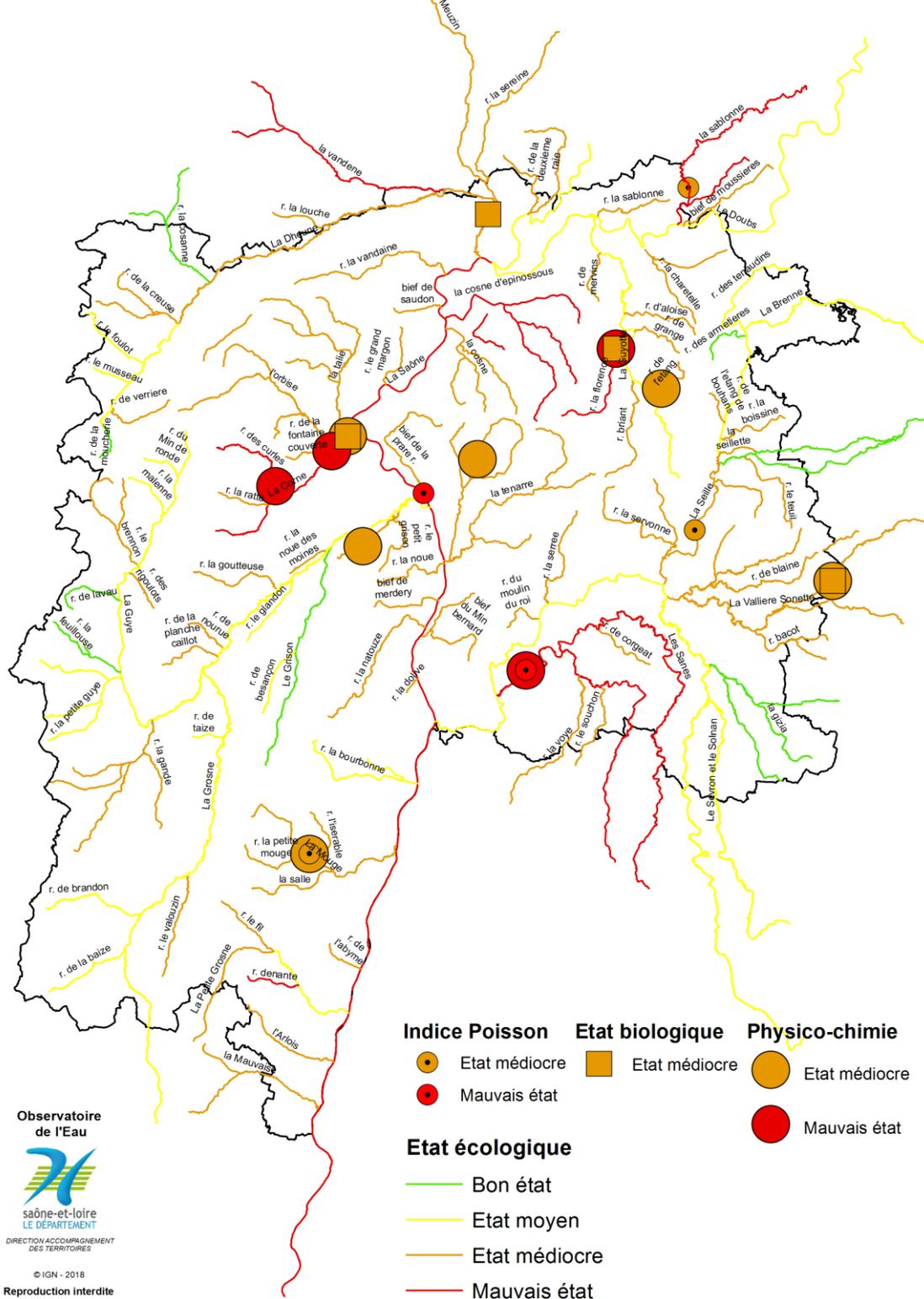
- par les pollutions diffuses notamment par les pesticides et nutriments pour plus de la moitié des masses d'eau,
- par les substances prioritaires ou dangereuses et les HAP sur le parcours aval de certains cours d'eau (Petite Grosne, Grosne, Dheune, Seille,...),
- par les dysfonctionnements hydromorphologiques de cours d'eau artificialisés, causes des déclassements biologiques et physico-chimiques de l'état écologique.

7 % des cours d'eau en bon état, plus de la moitié en état médiocre sur le bassin Saône.

Etat écologique 2019
des masses d'eau de Saône-et-Loire
bassin Saône



Principaux paramètres déclassant l'état écologique des masses d'eau du bassin Saône



Observatoire de l'Eau
 saône-et-loire
 LE DÉPARTEMENT
 DIRECTION ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES
 © IGN - 2018
 Reproduction interdite

Carte éditée le 27/04/20

Les pollutions historiques et la contamination des sédiments de cours d'eau par les PCB (**polychlorobiphényles**) font l'objet d'un volet spécifique du SDAGE et d'un programme de recherche au niveau national.

La morphologie et l'hydrologie sont également des paramètres déclassants.

En ce qui concernent les 105 masses d'eau localisées sur le territoire départemental, 14 % ont un objectif d'état écologique 2015, 26 % un objectif pour 2021 et 60 % un report 2027.

Ce constat généralisé de la dégradation de la qualité des eaux est confirmé par l'état des masses d'eau souterraines pour lesquelles les reports de délai sont liés à des problèmes de qualité chimique (pesticides, nitrates, pollutions historiques industrielles) notamment les couches géologiques d'alluvions ou sédimentaires.

Un faible pourcentage de masses d'eau demeure en secteur « orphelin » ; ce constat s'explique par la présence de l'EPTB Saône-Doubs porteur de démarches de gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin de la Saône et du Doubs. Ainsi, par exemple, le second contrat de la vallée de la Saône intégrera les territoires associés et les masses d'eau orphelines.

Selon le même principe, le contrat de rivière de la vallée du Doubs en cours d'élaboration intègre le bassin de la Guyotte et le contrat des rivières du mâconnais a pris en compte des petits affluents de la Saône en rive droite.

I-4 Suivi de la qualité des cours d'eau de Saône-et-Loire

L'évaluation de l'état des masses d'eau est établie à partir des réseaux de contrôle (contrôle de surveillance, contrôle opérationnel et complémentaire) : à l'échelle départementale, on dénombre 62 stations sur le bassin de la Loire et 33 sur le bassin Saône. Le suivi de ces stations est assuré par les Agences de l'eau, la DREAL et l'ONEMA. Le Département n'a pas de réseau de suivi départemental.

De plus, des réseaux de suivi de qualité des eaux superficielles sont établis avec la mise en œuvre des outils de gestion concertée, type contrat de rivière, pour évaluer l'efficacité des actions menées. En effet, il convient en complément de l'exploitation et l'analyse des données de proposer un programme d'actions pour traiter les dysfonctionnements (exemple : étude qualité de la Boubince sur 2 ans).

Sur le bassin Loire

Le Syndicat de rivière Sornin et le Parc régional du Morvan (incluant les masses d'eau du CT Sud Morvan) possèdent un réseau de suivi et une étude de suivi de la qualité sur la Bourbince sur 2 ans a permis de connaître la qualité de l'eau, les dysfonctionnements et proposer des actions adaptées aux impacts ; cette étude a amélioré la connaissance des affluents.

La mise en place de stations supplémentaires de suivi sur l'Arroux est à l'étude notamment sur les masses d'eau affluents en lien avec les conclusions de l'étude agricole.

Sur le bassin Saône

Les 8 démarches de contrats de rivière ont, dans le cadre d'une étude de suivi de la qualité, entrepris d'évaluer l'état qualitatif des masses d'eau en complétant le réseau de surveillance avec des points de mesure supplémentaires. En 2010-2011, les rivières du Mâconnais, du Chalonnais, du Beaujolais, la Grosne se sont inscrits dans cette démarche. Les mesures issues des réseaux locaux pourront permettre l'analyse détaillée des masses d'eau. On peut également citer la réalisation de suivis de qualité spécifiques en aval d'industries agroalimentaires (abattages) sur la tête de bassin versant de la Grosne.

On peut cependant remarquer que l'évaluation de l'état, quand elle est possible, est souvent faite avec un niveau de confiance faible ; ce constat peut s'expliquer par le manque de données et d'inventaires biologiques à l'échelle locale et notamment pour les petites masses d'eau. De plus, lorsque les mesures sont affinées l'état tend vers un état moyen de par les paramètres biologiques (IBD, IPR).

Bilan Bassin Loire

73 masses d'eau sont évaluées ; pour l'année 2013, 40 stations de suivis ont fait l'objet de mesures.

72 % des cours d'eau ne sont pas en bon état écologique en 2011.

Le tableau suivant cible les masses d'eau qui ne respectent pas le Bon Etat écologique :

NOMBRE DE stations (40)	BON ETAT	MAUVAIS ETAT	ETAT MEDIOCRE	MOYEN	TOTAL ME (71)
Bourbince		3	1	6	16
Arroux	4		2	6	25
Arconce			2	4	9
Sornin		1		1	5
Loire + petits affluents		1	3	6	18

Les paramètres biologiques révèlent les dysfonctionnements et l'artificialisation du milieu. De plus, la faiblesse des débits d'étiage et le fort impact des plans d'eau perturbent le fonctionnement des cours d'eau et leur pouvoir épurateur. Au travers de ces indicateurs, les paramètres déclassant l'état des cours d'eau sont :

- la dégradation du lit et des berges des rivières
- la morphologie
- l'hydrologie
- ponctuellement, les pollutions diffuses.

10 % des cours d'eau sont en bon ou très bon état (objectif SDAGE LB en Saône-et-Loire : 51 %).

En 2013-2014, es mesures, de plus en plus fiables, confirment une prédominance de l'état médiocre.

MASSES D'EAU (73)	TRES BON ETAT	BON ETAT	MAUVAIS ETAT	ETAT MEDIOCRE	MOYEN	TOTAL ME (71)
Bourbince		2	4	8	2	16
Arroux	2	2	1	11	9	25
Arconce			2	3	4	9
Sornin		1	1		3	5
Loire + petits affluents		2	4	6	6	18

Bilan bassin Saône

Une trentaine de stations sont suivies (3 Réseaux de Contrôle de Surveillance stricts, 14 Réseaux de Contrôle Opérationnel, 14 RCS / RCO) mais mesurent seulement 28 masses d'eau sur les 113 du bassin. Plus de la moitié des stations concernent la Seille, la Grosne et la Guyotte.

L'évaluation de l'état écologique 2013 (bilan agrégé 2012-2013) concerne 35 stations de suivis.

Le bon état représente 16 % des masses d'eau cours d'eau (objectif SDAGE = 41 %) l'état moyen prédomine.

Ce secteur est en premier lieu impacté par les paramètres chimiques.

Plus de la moitié des masses d'eau est déclassée par rapport :

- aux pollutions diffuses notamment par les pesticides et les nutriments,
- aux substances prioritaires ou dangereuses notamment les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) présents sur le parcours aval de certains cours d'eau (Petite Grosne, Grosne, Dheune, Seille,...).

Les pressions sont les pesticides, les matières organiques et oxydable et la morphologie souvent associées et / ou combinées avec d'autres pressions (continuité, substances dangereuses,...).

Stations mesure 2014 (44)	TRES BON ETAT	BON ETAT	MAUVAIS ETAT	ETAT MEDIOCRE	MOYEN	TOTAL (71)
Dheune		3			3	6
Grosne		1		3	6	10
Mâconnais		1			4	5
Chalonnais					2	2
Doubs		3		1	2	6
Seille		1	2	4	5	12
Saône				1	2	3

Les masses d'eau les plus dégradées sont la Seille dont la Sablonne à Purlans, la Vallière à Savigny et la Sane à La Genête, la Grosne.

Pour l'état chimique, les substances déclassantes sont les HAP pour 63 % des stations avec ces données, et dans une moindre mesure les pesticides et les métaux. Ce constat concernant les pesticides est nettement plus marqué pour les stations de mesures des eaux souterraines (6 stations déclassantes sur 15) et lors d'études complémentaires plus poussées (quantification des substances, prise en compte des sédiments et des bryophytes). Des pics de contamination des eaux superficielles par les pesticides sont alors révélés notamment sur la Denante, la Dheune, la Corne, la Sane, la Guyotte.

I-V Etat des lieux 2019

Une analyse des pressions pour un programme de mesures adapté

Bassin Loire

L'état des lieux est basé sur la mesure des 33 paramètres de l'état écologique sur la période 2015-2016-2017.

Les changements concernent la mesure de 17 Polluants Spécifiques de l'Etat Ecologique (P.S.E.E.) avec l'intégration de valeurs seuils (au lieu de 9 auparavant).

Cette règle d'évaluation DCE dépend de l'arrêté du 27/07/2015 :

on observe la modification de la mesure des paramètres biologique (IBD révisé), la prise en compte d'un nouveau paramètre l'IBMR et l'ajout de 8 substances à la liste des P.S.E.E. de mesure de la physico-chimie.

Dans le détail ce sont 7 pesticides et un solvant qui ont été ajoutées et les valeurs seuils ont changé pour certains (ex : Arsenic passage de 4,2 à 0,83). On observe également l'intégration progressive de l'I2M2 à la place de l'IBG.

Réseaux de suivi

Sur le territoire départemental, on dénombre :

- 64 stations du réseau de suivi sur Loire-Bretagne sur 90 stations potentielles :
 - 39 font partie du Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO),
 - 4 du Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS)
 - 7 stations RCO & RCS.

On compte également 19 stations du Réseau Complémentaire Agence et 4 stations du Réseau de Référence Pérenne.

Qualité des eaux

Seulement 11 % des masses d'eau sont en bon état (pour rappel le SDAGE 2009-2015 espérait 44 % de masses d'eau en bon état 2015).

On observe une tendance de basculement de l'état moyen vers l'état médiocre. 11 masses d'eau sur 73 sont en mauvais état écologique.

La grande majorité des masses d'eau sont désormais connues mais les mesures confirment des dégradations non apparues dans les simulations.

On constate une diminution du bon état des masses d'eau à l'échelle du bassin Loire Bretagne et de la délégation Allier Loire amont (31% en 2013 ; 28 % en 2019). Cette tendance peut s'expliquer par des évolutions des règles de mesures de certains paramètres et par l'influence du réchauffement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau.

Les données 2015-2016-2017 de l'état écologique qui ont permis de réaliser l'état des lieux et l'analyse des pressions des masses d'eau confirment que les objectifs du bon état ne seront pas atteints pour la majorité des masses d'eau de Saône-et-Loire :

- 1 en report d'objectif 2021 ; 44 sont en report d'objectif 2027 ; 15 en report 2033 ; 5 en report 2039 ; 8 seulement sont en objectif de bon état 2015.

Un état « pesticides » a été créé spécialement pour cet exercice de l'état des lieux. Il se compose de 12 pesticides compris dans les polluants spécifiques de l'état écologique et 24 pesticides compris dans l'état chimique.

Le programme de mesures 2022-2027 vise la réduction des pressions significatives (à l'origine du classement en risque) identifiées dans l'état des lieux 2019 pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE (atteinte du bon état, du bon potentiel, respect des objectifs environnementaux liés aux zones protégées).

Ces réductions doivent être suffisantes pour que ces pressions ne compromettent plus l'atteinte du bon état.

Les masses d'eau en bon état sont les affluents rive droite de l'Arroux dans l'autunois Morvan (4), le Botoret (bassin Sornin), le Verdelin (bassin Bourbince), le Doulin et Barnaud (affluents de la Loire et de la Somme).

Bassin Saône

- 34 stations sur RMC :

- 16 stations du RCO,
- 3 stations du RCS,
- 1 station référence,
- 14 stations RCS & RCO.

La dégradation des masses d'eau est généralisée sur le Val de Saône en raison de l'artificialisation des cours d'eau et des pollutions : 93 % des masses d'eau mesurées ne sont pas jugées en bon état.

7 % des masses d'eau sont en bon état ; plus de la moitié en état médiocre.

Afin de définir un programme de mesures réaliste, il est nécessaire de prioriser les masses d'eau où il sera possible d'agir sur la période 2022-2027 par l'expertise des pressions significatives.

L'analyse des pressions réalisées par avis d'expert en 2018-2019 a confirmé un risque de non atteinte du bon état 2027 pour 57 masses d'eau prioritaires. La morphologie demeure le paramètre le plus déclassant.

Les masses d'eau en bon état (8) se situent sur le bassin de la Dheune, Grosne et Seille et souvent en têtes de bassins versants.

I-V La prévention des inondations

Les chiffres clés (source DDT 2016) :

- 112 communes couvertes par un plan de prévention du risque inondation (PPRI)
- 157 communes concernées par un Atlas des zones inondables (AZI)
- 2 territoires à risque important (TRI) couvrant 22 communes

Les outils pour prévenir le risque inondation relèvent principalement de documents informatifs ou à portée réglementaire, notamment :

- **l'Atlas des zones inondables (AZI)** : élaboré par la Diren Bourgogne à partir des données connues de crues historiques, ce document vise à informer le public et les collectivités sur le risque inondation.
- **le plan de prévention des risques d'inondations (PPRI)** : c'est un document qui réglemente l'urbanisation dans les zones soumises au risque d'inondation. Arrêté par le préfet, il constitue une servitude d'utilité publique annexée au plan local d'urbanisme.
112 communes du département sont couvertes par un PPRI, dont certains en cours de révision.
- **le programme action de prévention des inondations (Papi)** : ce programme labellisé par les services de l'État permet aux collectivités de décliner des actions dans le domaine de la prévention des inondations.
- **le plan communal de sauvegarde (PCS)** : c'est l'outil de préparation à la gestion de la crise à l'échelle communal. Mis en œuvre sous la responsabilité du maire, il organise l'information préventive, l'alerte, la sauvegarde des populations au regard du risque.

Listes des communes disposant d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) ou d'un zonage risque inondation (AZI : Atlas des Zones Inondables)

- <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-du-risque-r434.html>
- <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-atlas-des-zones-inondables-a820.html>

La nouvelle compétence Gemapi introduit de manière obligatoire la dimension « prévention des inondations » dans la gestion du grand cycle de l'eau.

La directive européenne dite inondation du 23 octobre 2007 a défini une méthode pour permettre aux territoires exposés aux risques d'inondation de travailler à en réduire les conséquences négatives. Ainsi a été définie au niveau national une stratégie de gestion du risque inondation qui se décline à l'échelle des grands bassins hydrographiques en plans de gestion du risque inondation (PGRI). Le Département est concerné par 2 PGRI : celui de Loire-Bretagne a été approuvé le 23 novembre 2015 et celui de RMC le 7 décembre 2015.

Les PGRI prévoient en particulier l'élaboration avant fin 2016 de stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) sur les territoires à risques importants (TRI) qui se traduiront par la mise en œuvre d'un programme d'action. **La Saône-et-Loire est concernée par les 2 TRI :**

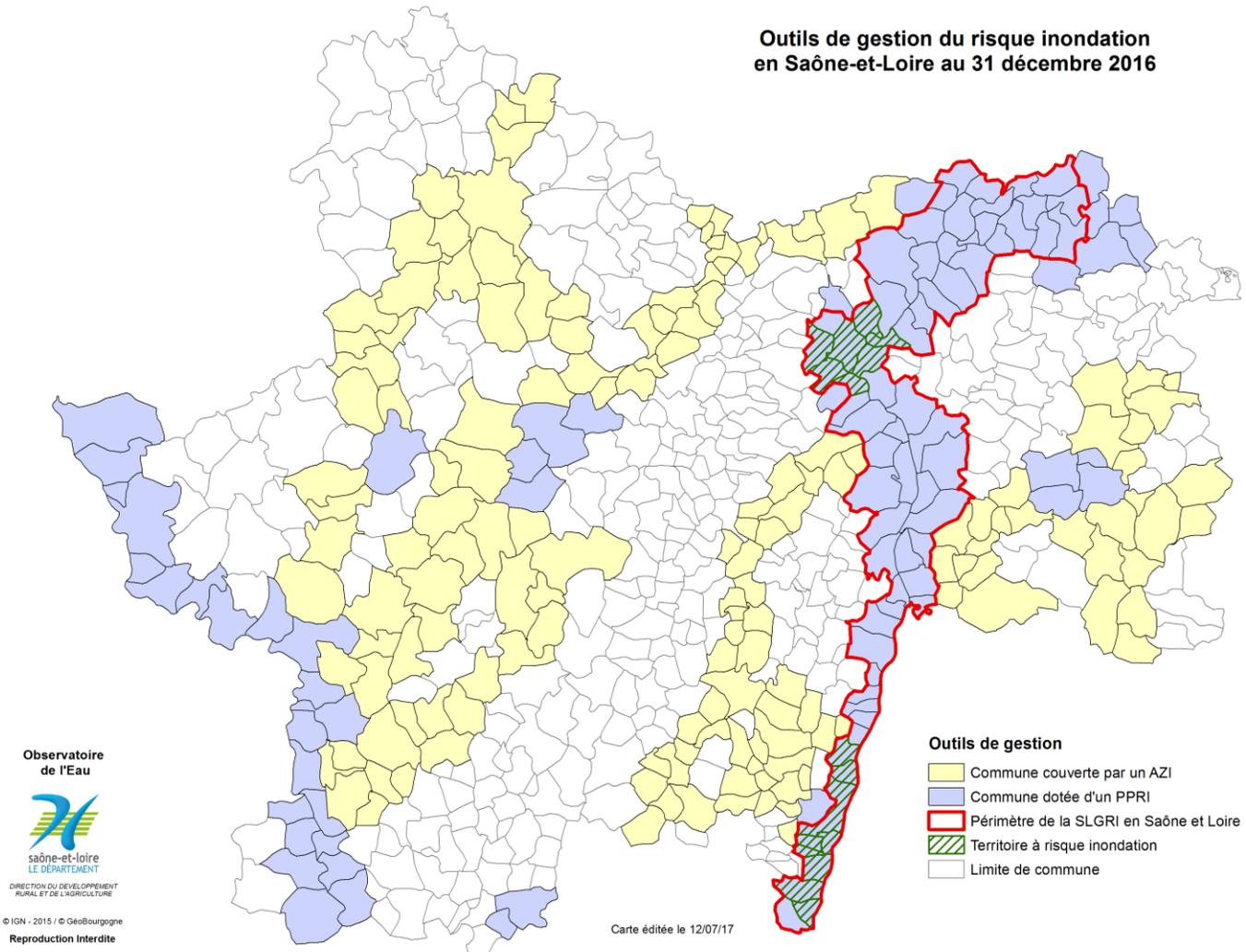
- du Chalonnais avec 7 communes
- du Mâconnais avec 15 communes

Ces 2 TRI étant confrontés à des problématiques inondations identiques, il a été proposé de mettre en place une stratégie locale sur un périmètre unique qui englobe 88 communes riveraines de la Saône et de la confluence du Doubs, dont 19 communes de l'Ain. Cette stratégie a été validée par un arrêté du préfet coordonnateur le 21 décembre 2016 ; sa traduction opérationnelle se fera par le biais d'un nouveau Papi en cours d'élaboration qui fera suite à l'actuel programme 2014-2016 prolongé jusqu'à fin 2017 par voie d'avenant.

Ruissellement

Dans la continuité de l'étude globale de lutte contre le ruissellement portée par le Grand Chalonnais, 11 dossiers techniques des projets d'aménagement ont été déposés par les communes volontaires.

Outils de gestion du risque inondation en Saône-et-Loire au 31 décembre 2016



Observatoire
de l'Eau



saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
RURAL ET DE L'AGRICULTURE

© IGN - 2015 / © GéoBourgogne

Reproduction Interdite

II - LES OUTILS DE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN SAONE-ET-LOIRE

Sur le département de Saône-et-Loire, les gestionnaires des milieux aquatiques ont recours à deux principaux outils de gestion concertée (13) :

les **Contrats de rivière** (9) ; un seul sur Loire Bretagne (Sornin-Jarnossin)

ou **Contrats territoriaux** (3) sur le bassin Loire Bretagne.

Pour information, un outil de planification le SAGE Arroux Bourbince a été mis en place sans aboutir entre 2010 et 2015.

Depuis le début des années 2000, une forte prise de conscience de la nécessité de préserver les milieux aquatiques a incité les différents partenaires à engager des démarches de gestion coordonnée de la ressource en eau sur les principaux bassins versants intéressant le département. Les principales démarches engagées concernent les outils de logique territoriale suivants :

II -1 Les outils opérationnels

a) bassin de la Loire

- la signature et la mise en œuvre de quatre Contrats territoriaux :
- CT sud Morvan en 2011 et avenant d'un second CT en 2017 intégré au contrat territorial Arroux,
- CT Arroux Mesvrin Drée en 2015,
- CT Bourbince en 2015,
- CT Arconce en 2016,
- des démarches de protection de la ressource en eau avec des contrats territoriaux spécifiques,
- l'élaboration d'un second Contrat de Rivière sur le bassin du Sornin qui est signé depuis 2017.

On peut constater la présence de nombreux contrats sur le périmètre d l'ex SAGE Arroux-Bourbince, Ces démarches sur les cours d'eau concernent les affluents rive droite du fleuve Loire et ont des stades d'avancement différents :

	Contrat Territorial Arroux Mesvrin Drée	Contrat territorial Sud Morvan	Contrat territorial Bourbince	Contrat territorial Arconce	Contrat Rivière Sornin	pré configuration CT plaine allèriale de la Loire
Superficie en km ²	2 300	1500	811	660	520	505
nombre de Communes	23 adhérentes à l'origine 131 sur le bassin	54	47 adhérentes à l'origine 80 sur le bassin	28 adhérentes à l'origine 54 sur le bassin	51 adhérentes à l'origine 59 sur le bassin (S&L : 29)	62 (11EPCI)
Départements	Côte D'or, Nièvre Saône-et-Loire	Nièvre, Saône-et-Loire	Saône-et-Loire	Saône-et-Loire	Loire, Rhône, Saône-et-Loire	Allier, Nièvre, Saône-et-Loire
Régions	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes	Bourgogne Franche Comté Rhône Alpes
Structure porteuse	SMBV Arroux et Somme (créé le 01/01/2020)	Parc Naturel Régional du Morvan	SMBV Bourbince	SMAAA	SYMISOA	CENB réalise l'état des lieux et le diagnostic
Etat d'avancement	Contrat territorial signé en juin 2015 fin en 2021	1er contrat signé en novembre 2011 2nd contrat avenant au CT Arroux le 4 juillet 2017 fin en 2021	Contrat territorial signé en juin 2015 achevé en 2020	Contrat territorial signé en juin 2016 fin en 2021	contrat de rivière Sornin Jarnossin signé en juin 2017 fin en 2022	pré inscription en juin 2017 état des lieux diagnostique 2018-2020

b) bassin Saône

La démarche de gestion concertée passe par l'outil contrat de rivières (8) qui couvre la majeure partie du versant Saône du département, avec différents stades d'avancement :

- 6 procédures de Contrats de rivière signés :
- second contrat Seille (qui s'est transformé en contrat de travaux 2017-2018 axé sur les actions morphologiques),
- contrat du Doubs et Guyotte (basse vallée du Doubs),
- la Grosne (étude bilan en 2019),
- les rivières du Mâconnais (étude bilan en 2020),
- les rivières du Beaujolais (Papi d'intention en 2020-2021),
- les rivières du Chalonnais.

Il est à noter que le contrat de la Vallée de la Saône a abouti à un contrat Saône, corridor et territoires associés signé le 22 juin 2016. Les actions sont priorisées à partir des grands enjeux du SDAGE, restauration physique des milieux notamment. Un programme d'actions priorisées de restauration morphologique en lien avec le PDM va aboutir en 2020 ; un avenant au contrat a été signé en novembre 2020.

Le contrat de la Dheune avait pris la forme d'un contrat d'agglomération avec la CA de Beaune (21) avant de finaliser un second contrat de rivière.

	Contrat de corridor alluvial Saône	programme vallée du Doubs	Contrat Rivière Seille	Contrat rivière Grosne	Contat Rivière Dheune	Contrat rivières du mâconnais	Contrat de rivières du chalonnais	Contrat de rivières du beaujolais
Superficie en km2	5 000	2 300	2 260	1 200	1 023	518	321	605
nombre de Communes	566	364	235	136 (126 en S&L)	123	69	39	63 (11 en S&L)
Départements	Saône-et-Loire Côte d'Or, Ain, Rhône, Haute Marne, Haute Saône, Vosges, Jura	Saône-et-Loire Jura Doubs	Saône-et-Loire Jura Ain	Saône-et-Loire Rhône	Saône-et-Loire Côte d'Or	Saône-et-Loire Rhône	Saône-et-Loire	Saône-et-Loire Rhône
Régions	Bourgogne Franche Comté Auvergne Rhône-Alpes Grand Est	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté Auvergne Rhône-Alpes	Bourgogne Franche Comté	Bourgogne Franche Comté Auvergne Rhône-Alpes
Structure porteuse	EPTB Saône Doubs	EPTB Saône Doubs	EPCI		SM BV de la Dheune	EPCI	EPCI	SMRB
Etat d'avancement	contrat de rivière signé en juin 2016 Avenant signé le 23/11/2020	contrat de rivière signé en juillet 2014 Avenant	2e contrat signé en 2012 fin en 2017 programme de travaux	contrat signé en 2012 étude bilan à mi parcours en 2015 fin en 2018	Contrat achevé en 2013, étude bilan en 2014 contrat d'agglomération	Contrat signé en 2013 étude bilan à mi parcours en 2016 Fin en 2019	Contrat signé en 2013 Fin en 2019	Contrat signé en 2012 Fin en 2019

Le Contrat de rivière du Beaujolais signé en 2012 concerne des cours d'eau du Département du Rhône et l'Arlois et la Mauvaise pour la Saône-et-Loire.

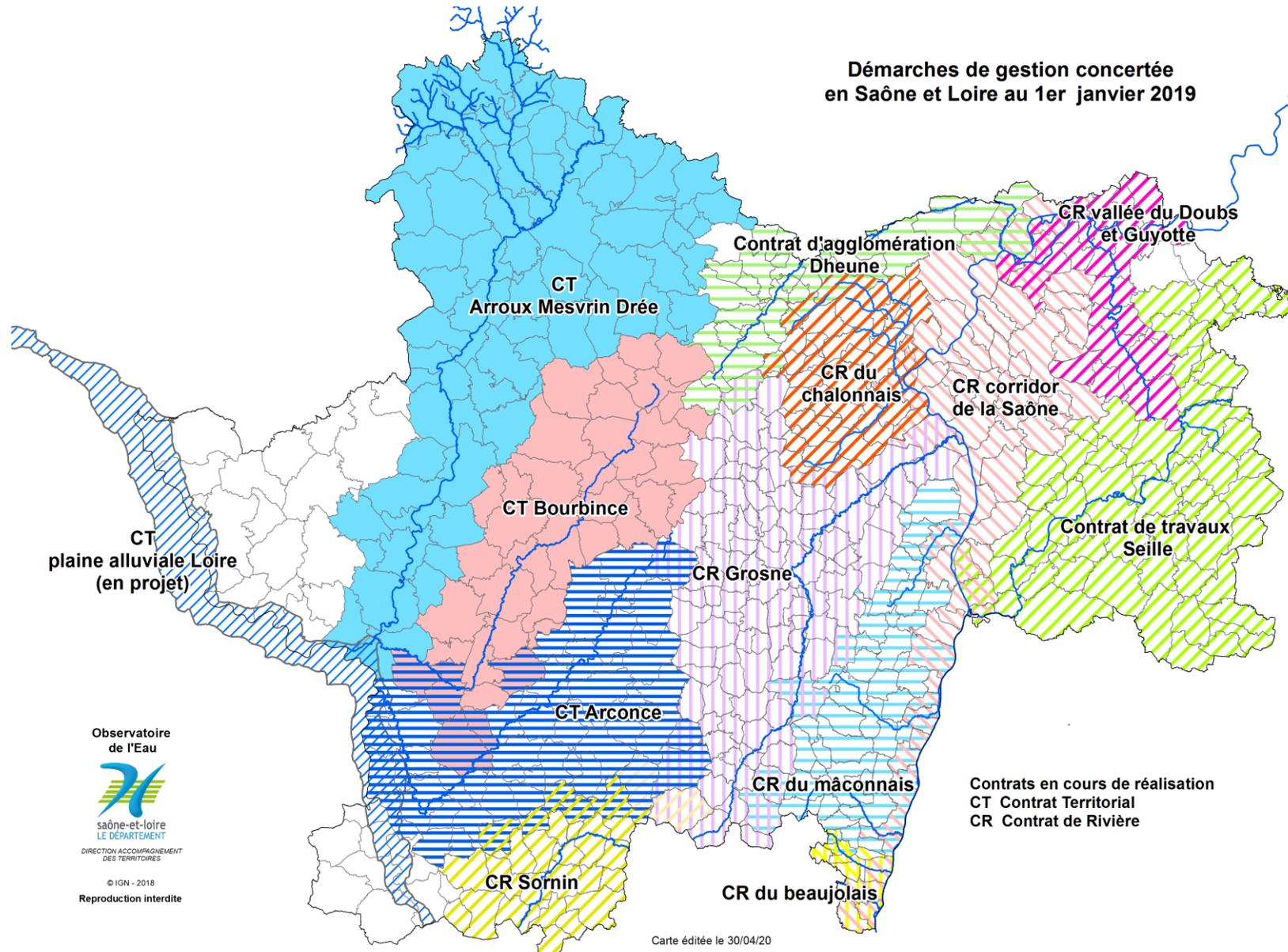
Les outils opérationnels sont en adéquation avec la déclinaison du programme de mesures du SDAGE (cf. Annexes).

De nombreux outils sont prolongés ou en cours de réflexion dans l'attente de l'évolution des compétences et de la structuration des territoires voulues par la Gemapi.

Le contrat Dheune, Seille et Saône ont évolué en contrat pluriannuel de travaux respectivement en contrat agglomération et en contrats de restauration de la morphologie.

En 2020, la plupart des contrats de rivière sont achevés ; seuls sont en cours d'exécution les deux qui concernent l'axe Saône et l'axe Doubs. Les structures compétentes suite à la Gemapi vont engager des programmes d'actions sur leur territoire grâce à des outils opérationnels type contrat de milieu favorisés par l'AE RMC.

**Démarches de gestion concertée
en Saône et Loire au 1er janvier 2019**



II -2 Adéquation avec le programme de mesures

Les mesures applicables aux masses d'eau de Saône-et-Loire liées à la thématique des milieux aquatiques :

SDAGE Loire Bretagne	SDAGE Rhône Méditerranée
Morphologie : Mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau Mesures de restauration de la continuité Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique de plan d'eau Plantations de ripisylve	Mesures concernant : Actions sur la morphologie et le découloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques dont l'altération de la continuité, de la morphologie et de l'hydrologie.
Zones humides et milieux aquatiques : Mesures de gestion des zones humides Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité Protection règlementaire et zonage Mesures de formation, conseil, sensibilisation et animation Gérer les usages et la fréquentation d'un site naturel Mesures de gestion forestière favorable au bon état des eaux	Préserver, restaurer et gérer les zones humides Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau (21 mesures au total)

De plus, des thématiques liées aux déséquilibres quantitatifs, aux pollutions industrielles, domestiques et d'origine agricole sont présentes.

Plus spécifiquement, [sur le bassin Loire](#) :

- maîtriser les rejets de micropolluants industriels (Bourbince), gestion de l'eutrophisation des plans d'eau (Sorme), maîtriser le traitement des rejets des eaux usées et des dysfonctionnements des réseaux (Drée, Bourbince, Arconce, Sornin, petits affluents de la Loire, bassin de la Sorme)
- améliorer l'animation et les pratiques agricoles (cultures intermédiaires, dispositifs tampons, améliorer la fertilisation) notamment sur les bassins des retenues AEP, sur le val d'Arroux aval, l'Oudrache et le ruisseau de Poisson (bassin de la Bourbince).

Plus spécifiquement, [sur le bassin Saône](#) :

- Prélèvement : révision des débits réservés, partage de la ressource en eau (Seille, basse vallée du Doubs)
- Pollution diffuse par les nutriments : limiter les intrants (Dheune, Grosne, Seille (agroalimentaire))
- Pollution ponctuelle par les substances (hors pesticides) : gestion des eaux pluviales et rejets industriels (Corne, Dheune, Petite Grosne, rivières du beaujolais, Seille, Axe Saône aval)
- Pollution diffuse par les pesticides (généralisée à tous les bassins).

III - DIAGNOSTIC DEPARTEMENTAL DES MILIEUX AQUATIQUES

Il s'appuie sur l'état des lieux des masses d'eau réalisées lors de la révision du SDAGE, sur le schéma départemental de vocation piscicole de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de Saône-et-Loire.

Le Schéma départemental de vocation piscicole de Saône-et-Loire est un document définissant les lignes directrices de la politique de gestion, de restauration et de mise en valeur de 142 cours d'eau du département. Ce document a été créé en 1993 et sa mise à jour a été approuvée par le Préfet en janvier 2009. Une seconde version a été réalisée en 2020. Elle intègre 36 contextes piscicoles.

Les milieux aquatiques, comme le souligne la trame verte et bleue, sont des corridors écologiques à part entière. Leur diversité, intégrée dans les paysages de Saône-et-Loire contribuent à la richesse d'un territoire essentiellement rural. De ce fait, les milieux aquatiques sont intégrés dans les milieux naturels remarquables du département.

III -1 Les milieux naturels à composante aquatique du Département

a) les Espaces naturels sensibles

La politique Espaces naturels sensibles (ENS) du Conseil général distingue 7 types de milieux naturels dans le Département dont 4 concernent des milieux humides ou des milieux aquatiques :

- marais et étangs,
- prairies inondables et zones humides associées,
- milieux alluviaux,
- milieux tourbeux et paratourbeux.

A l'origine, 50 sites prioritaires ont été identifiés dans le schéma départemental des espaces naturels sensibles et trois sites suite à une maîtrise foncière sont aménagés par le Département (les marais de Montceaux-l'Etoile et de Massilly ; l'étang du Pontoux).

b) les outils de préservation et de protection des milieux naturels

A l'échelle départementale, on compte :

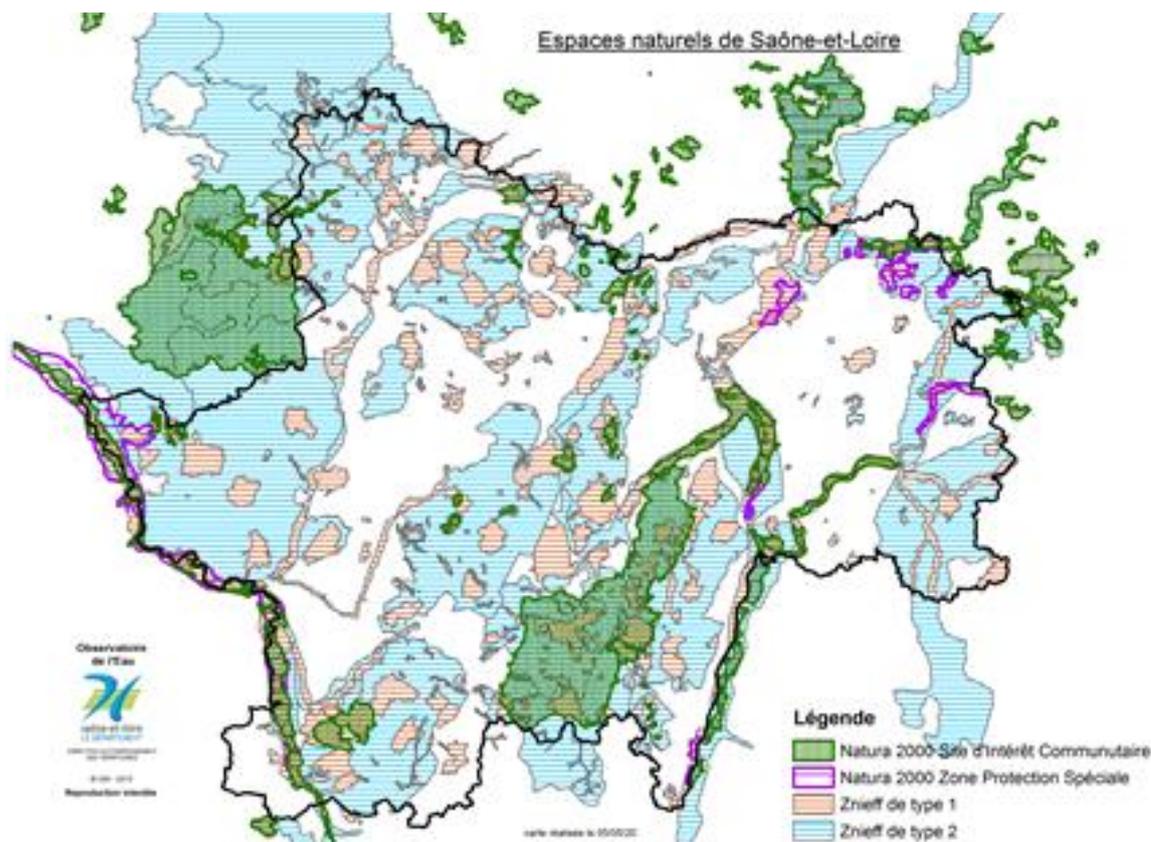
- 25 sites du réseau Natura 2000 (63 en Bourgogne Franche Comté) dont plus la moitié ont une composante aquatique ; les sites de forêts (Cîteaux) et de la Bresse regroupant notamment des réseaux d'étangs, décomposés en 19 SIC et 6 ZIC.
- 4 zones importantes pour la conservation des oiseaux dont la majorité est en rapport étroit avec des vallées alluviales (base vallée du Doubs, vallée de la Loire),
- 3 arrêtés de biotope (dont la basse vallée du Doubs),
- 42 sites classés et 51 inscrits,
- 1 réserve naturelle (La Truchère),
- 1 réserve biologique domaniale à vocation forestière mais concernant les « gorges de la Canche »,
- 1 Parc régional naturel, le PRN du Morvan créé en 1970,

- la Bourgogne Franche Comté 1066 zones naturelles d'intérêts écologiques floristiques et faunistiques dont 335 environ en Saône-et-Loire (avant les Znieff nouvelle génération on comptait 600 Znieff en Bourgogne dont 152 ZNIEFF de type 1 et 26 ZNIEFF de type 2 en S&L).

25 SITES NATURA 2000 de Saône-et-Loire

FR2600961	MASSIF FORESTIER DU MONT BEUVRAY
FR2600964	VAL DE LOIRE DE IGUERANDE A DIGOIN
FR2600967	VALLEE DE LA LOIRE ENTRE DEVAY ET DIGOIN (03-58)
FR2600971	PELOUSES CALCICOLES DE LA COTE CHALONNAISE
FR2600972	PELOUSES CALCICOLES DU MACONNAIS
FR2600973	PELOUSES ET FORETS CALCICOLES DE LA COTE ET ARRIERE COTE DE BEAUNE
FR2600975	CAVITES A CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE
FR2600976	PRAIRIES ET FORETS INONDABLES DU VAL DE SAONE ENTRE CHALON ET TOURNUS ET DE LA BASSE VALLEE DE LA GRO
FR2600979	DUNES CONTINENTALES, TOURBIERE DE LA TRUCHERE ET PRAIRIES DE LA BASSE SEILLE
FR2600980	PRAIRIES, BOCAGE, MILIEUX TOURBEUX ET LANDES SECHES DE LA VALLEE DE LA BELAINE
FR2600981	PRAIRIES INONDABLES DE LA BASSE VALLEE DU DOUBS JUSQU'A L'AMONT DE NAVILLY
FR2600982	FORETS, LANDES, TOURBIERES DE LA VALLEE DE LA CANCHE
FR2600988	HETRAIE MONTAGARDE ET TOURBIERES DU HAUT MORVAN
FR2600993	ETANGS A CISTUDE D'EUROPE DU CHAROLAIS
FR2600998	FORÊT DE RAVIN ET LANDES DU VALLON DE CANADA, BARRAGE DU PONT DU ROI
FR2601008	LANDES SECHES ET MILIEUX TOURBEUX DU BOIS DU BREUIL
FR2601012	GÎTES ET HABITATS À CHAUVES-SOURIS EN BOURGOGNE
FR2601013	FORÊT DE CÎTEAUX ET ENVIRONS
FR2601016	BOCAGE, FORÊTS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA GROSNE ET DU CLUNYSOIS
FR2610006	BASSE VALLÉE DE LA SEILLE
FR2612002	VALLÉE DE LA LOIRE DE IGUERANDE À DECIZE
FR2612005	BASSE VALLÉE DU DOUBS ET ÉTANGS ASSOCIÉS
FR2612006	PRAIRIES ALLUVIALES ET MILIEUX ASSOCIÉS DE SAÔNE-ET-LOIRE
FR2612007	FORÊT DE CITEAUX ET ENVIRONS
FR4301306	BRESSE JURASSIENNE NORD
FR4312008	BRESSE JURASSIENNE NORD
N° du site	Nom du site
Source Réseau Natura 2000	

De par les catégories et les caractéristiques des sites, les milieux aquatiques sont identifiés par les étangs (également en secteur forestier ou en Bresse), les prairies et plaines alluviales, les tourbières.



c) la protection des zones humides

La prise en compte des zones humides nécessite une bonne connaissance de ces milieux et de leur localisation et fonctionnement, notamment par :

- le recensement des inventaires existants,
- la mise à jour des études zones humides réalisés dans le cadre de démarches de gestion des milieux aquatiques,
- la réalisation imposée par les SDAGE des inventaires des zones humides sur le territoire de SAGE ; à cet effet, une étude de pré localisation de présence de zones humides a été lancée en 2012 sur les bassins de l'Arroux et de la Bourbince,
- le portée à connaissance aux collectivités locales dans l'objectif d'intégrer les zones humides dans les documents d'urbanisme et la mise en place de procédures de protection,
- la prise en compte de l'objectif national d'acquisition de 20 000 ha supplémentaires de zones humides par les collectivités publiques.

Rappel : un partenaire pour les zones humides : le Conservatoire d'espaces naturels bourguignons et franc comtois (CEN BFC)

Le Conservatoire est une association loi 1901, créée en 1986. Il gère 150 sites sur la Bourgogne, soit 4 880 ha, dont 3 réserves naturelles nationales. Les actions du Conservatoire concernent :

- la gestion des sites du conservatoire : maîtrise foncière et d'usage, études, travaux, suivis et sensibilisation,
- la mise en œuvre de programmes de préservation de milieux naturels et d'espèces sur le territoire bourguignon,
- la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

Le CENB en Bourgogne gère près de 3 200 ha de zones humides et 20 sites environ sont des zones humides présentes sur le bassin Loire Bretagne. Il peut assurer des actions d'inventaires de zones humides (pré localisation, caractérisation et hiérarchisation) ; ex : travail de zones humides sur Seine Normandie, sur le bassin de la Seine amont.

Le Conservatoire réalise des expertises scientifiques et préconisent des plans de gestion écologique. Il assure une veille et une animation foncière auprès des communes dans le cadre du plan d'actions zones humides à enjeux.

Une cellule d'assistance technique existe depuis 2014 et ce rôle est assuré par le CENBFC. Un comité de pilotage est organisée annuellement et une plaquette est rédigée (« Mille lieux humides ») en fonction des stratégies d'actions et des

choix des partenaires techniques et financiers. La cellule du CENB a mis au point une fiche d'inventaire des zones humides commune à tous et la méthodologie est intégrée au CCTP d'étude d'inventaire. La cellule a évolué et couvre désormais le territoire Bourgogne Franche Comté.

Milieux humides : recensement des inventaires existants

Inventaires issus des contrats de milieu

Sur le secteur Saône, les contrats de rivières (Mâconnais, Grosne, Chalonnais, Doubs, Seille, Dheune) ont recensé au travers d'études spécifiques, les zones humides du territoire.

Ce travail d'inventaire dont une partie a été réalisé par l'EPTB Saône Doubs, notamment la plaine alluviale de la Saône et ses affluents, a été complétée par les travaux du Conservatoire des espaces naturels de Bourgogne(CENB) sur la Dheune et la Grosne :

- Seille : 200 sites inventoriés, 164 ha prévus en plan de gestion,
- Grosne : 96 sites recensés, 43 évalués, plaquette CENB
- Dheune : 300 zones humides identifiées (500 ha)
750 mares (plaquette CENB),
- Mâconnais : 194 zones humides inventoriées,
- Chalonnais : 456 sites identifiés
- Vallée de la Saône et du Doubs : actions sur les annexes de la plaine alluviale prévues dans les futurs contrats de milieu.
- Contrat de rivières du beaujolais (SMRB) : 140 ha inventoriés dont 67 ha en Saône-et-Loire.

La démarche portée par le contrat de rivières du Beaujolais en faveur des zones humides a conduit à une étude de pré-inventaire (2011) et à un inventaire exhaustif des zones identifiées.

Le premier comité de pilotage de la cellule d'appui technique Zones Humides s'est déroulé en 2014 ; cette démarche est portée par le CENB en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. En 2015, le comité de pilotage a permis de valider la fiche d'inventaire commun à tous et de la tester sur le terrain. En 2016, les validations techniques ont concernées les CCTP et suivis de travaux de restauration de zones humides.

Sur le secteur Loire, le CENB mène des inventaires sur des territoires à forts enjeux. L'ensemble des syndicats de rivière a engagé des démarches de pré inventaire. Les inventaires ont débuté en 2014. Les études de pré localisation réalisées par le SAGE Arroux Bourbince ou par le CENB sur le bassin de l'Arconce permettent de prioriser les communes à prospecter :

- un inventaire a été réalisé par le CENB sur 5 communes du bassin de la Bourbince en 2014.
- le Conservatoire réalise l'inventaire des zones humides du bassin de l'Arconce sur les secteurs priorités et à enjeux en 2016; un second inventaire est prévu en 2017 sur des secteurs complémentaires.

- Le SINETA et la CUCM ont engagé des inventaires détaillés sur le bassin de l'Arroux dans les secteurs prioritaires par l'étude de prélocalisation portée par le SAGE Arroux Bourbince.
- Inventaire sur le périmètre AEP de la retenue du Brandon par le SMEMAC

Le Syndicat du Sornin procède en interne à un inventaire exhaustif à l'échelle communale (embauche d'une chargée de mission en 2014). Ce contrat avait identifié 491 zones humides dont 257 ont été évaluées (10 000 ha). Ce travail a fait l'objet d'une restitution qui confirme l'intérêt des zones humides et les enjeux de préservation en lien avec l'élevage extensif.

Bilan

Les recensements réalisés permettent d'affiner la connaissance et complètent l'inventaire de 1999 réalisé par la DREAL (zones supérieures à 11 ha) et 2009 (numérisation des zones humides de plus de 4 ha).

Les surfaces inventoriées en Saône-et-Loire sont faibles (6 200 ha) et concernent souvent de petites surfaces à fort intérêt patrimonial.

En termes de stratégie, il convient à la fois d'améliorer la connaissance et l'appropriation par les élus et acteurs locaux pour développer des outils de préservation existants :

- mesures Agro Environnementales,
- documents d'urbanisme (SCOT, PLU...).

La saisie des données collectées dans des référentiels communs, évitera le problème d'hétérogénéité des inventaires existants.

Sur le secteur Saône : les inventaires des zones humides réalisés dans le cadre des contrats de rivières ou dans le cadre de la mission confiée par l'agence au CENB, ont permis un recensement des zones humides.

Inventaire milieux humides	Inventaire Milieux humides Seille	Inventaire Milieux humides Grosne	Inventaire milieux humides Dheune	Inventaire milieux humides mâconnais	Inventaire milieux humides chalonnais	Saône / Doubs	Inventaire milieux humides beaujolais
bassin versant	Seille	Grosne	Dheune	mâconnais	chalonnais	actions annexes alluviales	69-71
nombre ZHE	200 sites	96 43 évalués	300 750 mares	194	456	X	150
Surface ZHE	164 ha		500 ha			X	140 ha 67 ha en S&L

Sur le secteur Loire : le CENB mène des inventaires sur des territoires à forts enjeux.

Le tableau suivant résume l'avancement des démarches sur le bassin Loire :

Inventaire milieux humides (MH)	Etude prélocalisation SAGE Arroux Bourbince	Inventaire Milieux humides Arroux	Inventaire milieux humides Arroux	Inventaire milieux humides Bourbince	Inventaire CUCM tranche 1	Inventaire CUCM tranche 2	Inventaire Smemac	Inventaire milieux humides Arroux	etude prélocalisation Arconce	Inventaire milieux humides Arconce	Inventaires milieux humides Sornin
Auteur	TTI production	Acer campestre	CENB	CENB	CAEI	Debrosse Element 5	Debrosse Element 5	CENB	CENB	Acer campestre	Symisoa
Année	2012	2016-2017	2012	2013	2015	2016-2017	2015	2012	2014	2017-2018	2014-2015
bassin versant	Arroux-Bourbince	Arroux Mesvrin	Arroux plateau d'antully Pays d'arnay	Bourbince	Bourbince zones urbaines	Bourbince Mesvrin	Brandon	Arroux plateau d'antully Pays d'arnay	Arconce	Arconce aval	Sornin
communes		36		Palinges St.Aubin en ch.	22	34	2		61	3	42-69-71
nombre MH potentiels	Arroux : 7803 Bourbince : 10234	340		422	549	4631			2007	70	5490
Surface MH potentiels	Arroux : 8087 ha Bourbince : 4987 ha	8087 ha		280 ha	963	2705 ha			11761 ha	785	2914 ha
nombre MH effectifs		318	150	111	636	1652	16	150		en cours	925 (409 en S&L)
Surface MH effectifs		4403 ha	400 ha	159 ha	163 ha	2935 ha	21,3 ha	400 ha		en cours	1639 ha 796 ha en S&L 56 ha prioritaires

La plupart des inventaires ont été réalisés par les syndicats de rivière ; 3 communes sur l'Arconce sont concernées en 2019.

- Inventaire zones humides Parc Naturel Régional du Morvan : un chargé de mission du Conservatoire de Botanique du Bassin Parisien réalise la cartographie des zones humides. L'objectif de cet inventaire est de produire des cartes détaillées des zones humides, avec une qualification de la valeur patrimoniale des habitats rencontrés et une priorisation des actions à mener. L'inventaire cible les 22500 ha à prospecter de manière exhaustive sur les 36000 ha de bassins versants (Ternin, Celle, Méchet, Bussy, Braconne).

- Arroux : finalisation des inventaires et porter à connaissance des milieux humides prioritaires :

- finalisation de l'étude des milieux humides des secteurs naturels et agricoles de la CUCM et des inventaires du CENB sur 9 communes du Couchois (700 ha), avec porter à connaissance des milieux sensibles aux communes et à la profession agricole

III -2 La continuité écologique en Saône-et-Loire

Impulsée par La Directive cadre sur l'eau (DCE), la continuité écologique est partie intégrante du Grenelle de l'environnement et de la trame verte et bleue, des SDAGE et de la Loi sur l'eau de 2006.

* **Le plan national de restauration de la continuité écologique des cours d'eau** adopté fin 2009 fixe comme objectif la restauration d'une continuité écologique pour 1 200 ouvrages prioritaires dits « ouvrages Grenelle » d'ici 2012.

Ces ouvrages, obstacles à l'écoulement nuisent à la libre circulation des espèces biologiques et au bon transit des sédiments ; ils sont au nombre de **50** en Saône-et-Loire.

* **La procédure de révision de classement des cours d'eau** est un outil réglementaire de révision qui vient en appui aux démarches entreprises pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau.

Les classements actuels des cours d'eau, issus de la loi sur l'énergie hydraulique de 1919 (rivières réservées) et de l'article L 432-6 du Code de

l'environnement (rivières classées à migrateurs) nécessitent une révision afin d'intégrer les objectifs de la DCE de la Loi sur l'eau et des milieux aquatiques de 2006 et du règlement européen « anguille ». Deux listes doivent être arrêtées par les Préfets coordonnateurs de Bassin pour le 1^{er} janvier 2014 ; les arrêtés ont été pris par les préfets de bassin respectivement le 10 juillet 2012 sur le bassin Loire et le 3 juillet 2013 sur le bassin Saône. La DTT a recensé 103 ouvrages sur les cours d'eau listés 2 du département.

Liste 1 : cours d'eau en très bon état écologique, réservoirs biologiques, axes à poissons migrateurs. Sur ces cours d'eau, tout nouvel ouvrage obstacle à la continuité écologique ne pourra être autorisé ou concédé.

Pour les ouvrages existants, le renouvellement de la concession ou de l'autorisation est subordonné au respect du bon état écologique des eaux ou d'assurer la protection des poissons grands migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée (saumon atlantique, anguille, alose, lamproies).

Liste 2 : cours d'eau où il est nécessaire d'assurer le transport des sédiments et la circulation des poissons migrateurs ; tout ouvrage doit être géré ou aménagé en concertation entre l'autorité administrative et le propriétaire dans les 5 ans suivant la publication des listes. Une prolongation supplémentaire est envisagée par la loi sur la biodiversité de 2015 pour les démarches déjà engagées.

La refonte du classement des cours d'eau s'appuie sur le SDAGE 2010-2015 et les préconisations du programme de mesures ; les cours d'eau classés permettront une meilleure lisibilité de la trame bleue des schémas régionaux de cohérence écologique afin de respecter les engagements européens pris par la France (bon état écologique, règlement européen sur l'anguille). La liste 1 a un objectif de préservation de la continuité écologique des cours d'eau à enjeux patrimoniaux et valide le principe de non dégradation des milieux instauré par le SDAGE. La liste 2 a pour objectif la réduction de l'impact des obstacles existants et induit une obligation de résultats par rapport aux transits des espèces et des sédiments.

L'objectif global est l'atteinte du bon état écologique et du respect des exigences environnementales actuelles du SDAGE et de la DCE.

Concrètement, les démarches concernant la continuité écologique sur le territoire départemental sont assurées par la DDT, à savoir :

- démarches réglementaires concernant la révision de classement des cours d'eau en associant en amont du projet les animateurs de contrats de milieu et la cellule rivière,
- ouvrages Grenelle avec la constitution de groupe de travail (DDT, ONEMA, Fédération de pêche, animateurs rivière) afin de contacter et informer les propriétaires concernés.

L'avancement des démarches sur les 50 ouvrages Grenelle

Ouvrages sur cours d'eau classés : les 2 listes issues de la révision du classement des cours d'eau ont été arrêtées par les Préfets coordonnateurs de bassin

- Le 10 juillet 2012 sur le bassin Loire-Bretagne.
- Le 3 juillet 2013 sur le bassin Rhône-Méditerranée & Corse.

Un recensement réalisé par la Direction départementale des territoires (DDT) a permis d'identifier 107 ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique sur les

cours d'eau en liste 2, dont 6 sont des ouvrages de franchissement de route départementale. Fin 2020, le bilan d'avancement des démarches est :

- mise en conformité des 107 ouvrages en Saône-et-Loire priorités par la DREAL et la DDT comme suit :
- 47 mis en conformité,
- 30 en cours de réalisation (du diagnostic au dossier réglementaire),
- 30 initiés et engagés (rencontres avec les propriétaires),

Suite à la note technique du 30 avril 2019 concernant le plan d'action pour une politique apaisée de la restauration de la continuité écologique, la Dreal a organisé une réunion de concertation afin d'établir une liste priorisée de tronçons de cours d'eau :

- priorité 1 : Loire et bassin de l'Arroux ; Sornin, Pontbrennon et Botoret ; Cosanne
- priorité 2 : Aron ; Grosne et petite Grosne,
- priorité 3 : Somme ; Mouge et petite Mouge.

Cette liste concerne 62 ouvrages, 11 faisant l'objet d'une mesure administrative (rencontre du 21 novembre 2019 à Dijon). On en compte 44 sur Loire Bretagne et 29 sur RMC.

Le Département a engagé une étude de restauration de la continuité de 6 ouvrages routiers en juillet 2016 ; 2 ouvrages ne posent pas de problème ; 2 ouvrages n'ont pas de solution technique adaptée (coût disproportionné) ; 2 ouvrages ont été mis en conformité à l'automne 2018.

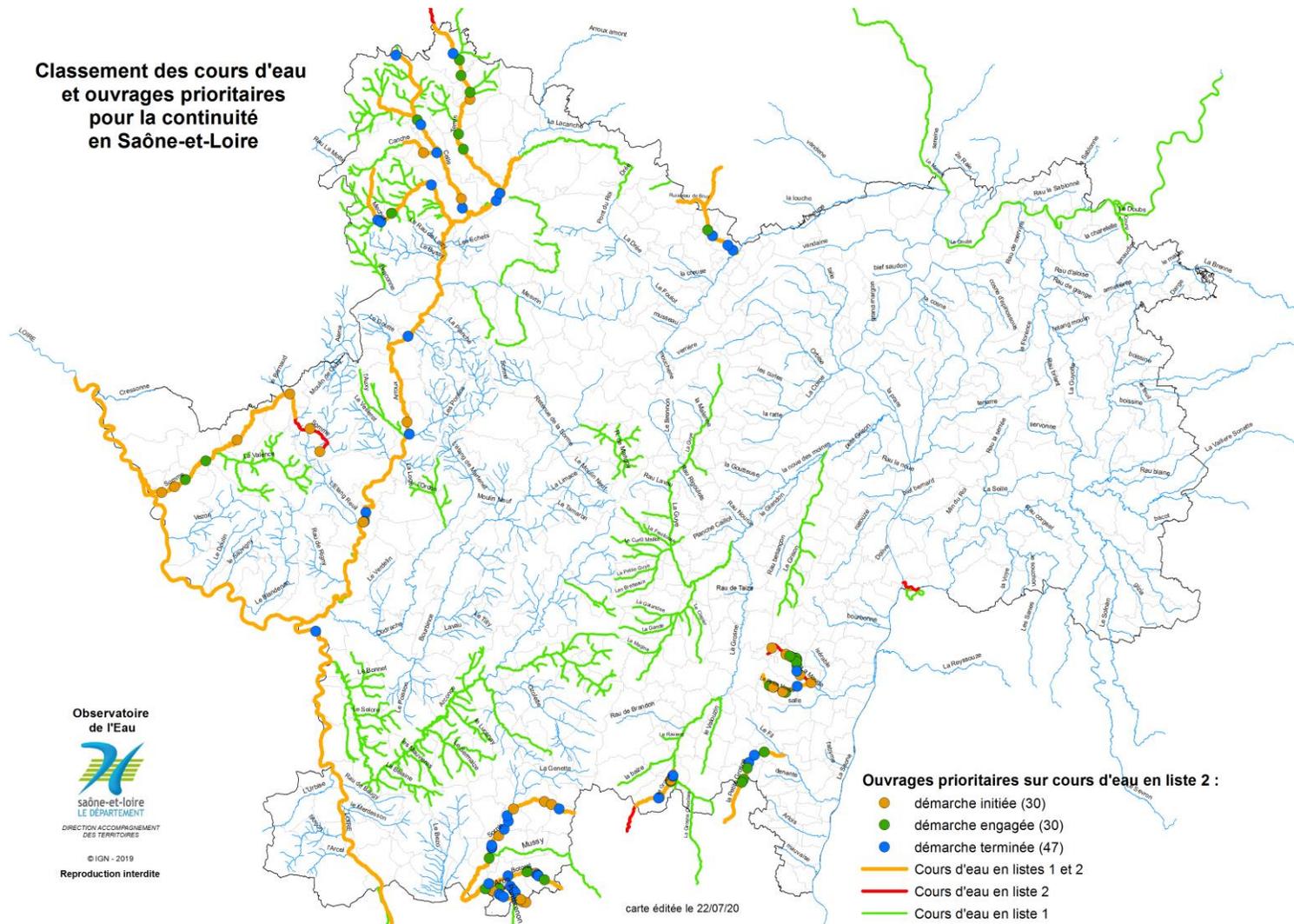


Restauration de la continuité du pont départemental sur l'Aron à St Igny de Roche (Bassin Sornin)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bourgogne a été approuvé par la Région le 16 mars 2015 et l'arrêté du Préfet de Région signé le 6 mai 2015. Il a fait l'objet d'une présentation par les services de la DREAL. Les trames bleues identifiées par le schéma ciblent en priorité les cours d'eau classés en liste 1 et liste 2 en qualité de réservoirs biologiques ; on parle également de trames turquoises.

La cellule ASTER est associée aux démarches d'ouvrages Grenelle et prioritaires de Saône-et-Loire; elle intervient dans l'appui à la réalisation de cahier des charges lors d'études de faisabilité d'aménagement d'ouvrages.

**Classement des cours d'eau
et ouvrages prioritaires
pour la continuité
en Saône-et-Loire**



Observatoire
de l'Eau



saône-et-loire
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION ACCOMPAGNEMENT
DES TERRITOIRES

© IGN - 2019
Reproduction interdite

Ouvrages prioritaires sur cours d'eau en liste 2 :

- démarche initiée (30)
- démarche engagée (30)
- démarche terminée (47)
- Cours d'eau en listes 1 et 2
- Cours d'eau en liste 2
- Cours d'eau en liste 1

carte éditée le 22/07/20

Les axes grands migrateurs sont uniquement sur le [bassin Loire-Bretagne](#), avec le fleuve Loire, l'Arroux et ses affluents en rive droite (Ternin, Celle, Méchet), le Sornin et le Botoret). Les cours d'eau visant le très bon état sont au nombre de 5 : le Ternin, la Celle, le Méchet sur le bassin Loire, la Fouillouse et la Gande sur le bassin de la Grosne pour le bassin Saône.

Les réservoirs biologiques sont au nombre de 77 dont 34 sur le bassin Loire.

Le contexte piscicole

Les cours d'eau classés en seconde catégorie piscicole sont dominants sur le département (contexte cyprinicole) ; les cours d'eau classés en première catégorie piscicole (salmonidés dominants) se situent :

Bassin de la Loire : sur le Sornin et ses affluents au Sud-Ouest du Département et sur les têtes de bassins de l'Arroux au Nord-Ouest dans l'Autunois-Morvan.

Bassin de la Saône : quelques rares têtes de bassins sont classées en 1^{ère} catégorie, à savoir : l'amont de la Grosne, des affluents de la Saône (cours d'eau du beaujolais, du mâconnais et du chalonnais où la qualité de l'eau menace fortement la présence de la truite fario), la Gizia et la Manche au Sud Est du Département.

Le Schéma Départemental de Vocation Piscicole et halieutique de Saône-et-Loire de 2020 fixe un plan de gestion pour 142 cours d'eau du Département. Il permet d'avoir un état des lieux par bassins (36 contextes) et identifie les pressions exercées sur le milieu aquatique et ses habitats. Ces informations sont reprises synthétiquement dans les fiches par bassin versant.

Au niveau règlementaire, en fonction de présence d'espèces et de sites potentielles de frayères (granulométrie, alevins, crustacés), une liste des inventaires des zones de frayères a été arrêtée le 13 décembre 2012 en Saône-et-Loire.

III -3 Référentiel milieux aquatiques du département :

Il consiste à l'analyse synthétique de 12 bassins versants :

- le Sornin, l'Arconce, l'Arroux et la Bourbince, la Loire et ses affluents,
- la Seille, la Dheune, la basse vallée du Doubs et la Guyotte, les rivières du Mâconnais et du beaujolais, la Grosne, la Saône et ses affluents.

Pour chaque bassin analysé, une fiche descriptive a été réalisée comprenant :

- une carte de situation, la superficie du territoire et les principaux cours d'eau concernés, le diagnostic et les enjeux des masses d'eau, les outils de gestion concertée existant et les structures porteuses, les études ou actions engagées.

Les actions pour la préservation et l'amélioration de l'état des masses d'eau de Saône-et-Loire concernent les thématiques suivantes :

- préservation et amélioration de la qualité des eaux pour un bon état écologique des eaux en validant le principe de non dégradation de la qualité des milieux aquatiques,
- restauration et entretien des cours d'eau dans l'objectif de limiter les paramètres déclassant les masses d'eau ; programme d'aménagement de berge avec plantations et mise en place de clôture et d'abreuvoirs en zone d'élevage, actions de sensibilisation, lutte contre les espèces invasives, amélioration des habitats,

- préservation des zones humides et des têtes de bassin versant,
- prise en compte de la continuité écologique et du blocage par les ouvrages hydrauliques de la circulation des espèces et des sédiments,
- intégrer les objectifs de la DCE et du Grenelle de l'Environnement dans la politique de gestion des milieux aquatiques.

Cet état des lieux et diagnostics des bassins versants du département a permis d'identifier les problématiques et les dysfonctionnements majeurs des cours d'eau de Saône-et-Loire :

- une problématique inondation impactant les activités humaines et socio-économiques notamment sur l'axe Saône-Doubs et l'axe Loire ; pour mémoire, l'émergence du Contrat de rivière Sornin fait suite aux inondations de 2003 qui ont fortement touché Saint-Maurice-les-Chateaux (71) et Charlieu (42). On peut citer également Toulon-sur-Aroux, Montceau-les-Mines et Louhans (qui disposent également d'un PPRI),
- une forte problématique qualité des eaux notamment sur l'ensemble du bassin de la Saône et sur la Bourbince,
- la présence de nombreux ouvrages infranchissables nuisant à la continuité écologique et entraînant la régression des espèces patrimoniales,
- la présence de retenue de plans d'eau et d'étangs avec de forts impacts hydrologiques et thermiques sur l'aval notamment l'été,
- l'apparition et le développement des espèces envahissantes (Renouée du Japon, Jussie, ragondins, écrevisses et espèces piscicoles inféodés au milieu...),
- l'artificialisation et la dégradation des milieux aquatiques et des zones humides,
- l'enrésinement des massifs forestiers et des fonds de vallée (Morvan, haut Sornin),
- l'ensemble de ces facteurs peuvent favoriser l'ensablement, le blocage des flux des sédiments et la perte de biodiversité.

IV - STRATEGIE DEPARTEMENTALE

IV -1 Réflexion sur la structuration du territoire départemental

Les structures

La structuration des territoires pour une gestion globale de l'eau intègre forcément la question de la prise en compte des communes « blanches ».

Fin 2017 le département comprend 26 structures à compétence milieux aquatiques, parmi lesquelles on distingue :

- EPCI : Syndicats intercommunaux à vocation uniques ou multiples (15), Syndicats mixtes (7), Communautés de communes (3), Communauté urbaine (1).

En 2020, ces structures sont au nombre de 14 suite à la réorganisation territoriale liée à la Gemapi.

On peut distinguer :

Les Communes blanches : elles sont présentes sur les territoires où des démarches de gestion des milieux aquatiques sont engagées ; elles se situent sur les affluents et en tête de bassin versant. Historiquement, les outils de restauration de cours d'eau concernaient l'axe principal du cours d'eau (Arroux, Bourbince, SIA sur le bassin Saône,...) dans une simple logique d'entretien de cours d'eau.

Avec l'apparition de démarches globales de gestion de l'eau à l'échelle de bassin versant, ces communes sont peu à peu intégrées.

Des démarches de sensibilisation ont été initiées pour obtenir leur adhésion ; la révision des statuts des syndicats de rivière est nécessaire et des fusions de syndicats ont eu lieu sur certains bassins (Seille).

Elles sont nombreuses sur le bassin de l'Arroux et ont posé la question de la structuration de ce territoire où de nombreux outils étaient présents (3 Contrats territoriaux orientés milieux aquatiques, 1 Contrat spécifique à la ressource en eau du Brandon) ; La création du syndicat mixte du bassin versants de l'Arroux et de la Somme en 2020 a permis de mieux structurer ce grand territoire.

Les masses d'eau orphelines : ce sont les cours d'eau qui ne sont pas concernés par une procédure de gestion globale du fait de l'absence d'un maître d'ouvrage identifié, porteur de projet. Leur existence s'explique également par leur situation géographique en limite interdépartementales. C'est le cas sur le bassin Loire, pour l'Arçon et l'Urbise (départements Loire et Saône-et-Loire), la Cressonne (limite de départements avec le Département de la Nièvre).

Les masses d'eau orphelines sont concentrées essentiellement sur le bassin Loire et notamment par les affluents du fleuve en rive droite : petites masses d'eau du Brionnais et Bourbonnais, la Somme. Il n'existe pas de démarche engagée sur la Loire sur son cours en Saône-et-Loire.

Une évolution en 2017

La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) a réalisé un état de connaissance du tronçon de la Loire entre Villerest (42) et le bec d'Allier (03). Au regard des multiples enjeux sur ce territoire, cette note confirme l'intérêt d'engager une étude de préfiguration de contrat territorial sur la plaine alluviale de la Loire auvergnobourguignonne en incluant la logique des bassins versants et des masses d'eau orphelines de démarche. Cette démarche sera portée conjointement

par le CEN Allier pour la partie intéressant la Saône-et-Loire et par le CEN Bourguignon sur la partie aval du département de la Nièvre.

Le recrutement de deux chargés de mission a été finalisé fin 2017 et va permettre de réaliser une étude diagnostic de ce territoire. L'étude de préfiguration permettra d'amorcer une dynamique sur ces secteurs orphelins de démarche milieux aquatiques et de pré identifier des porteurs de projets ; des comités de pilotage seront programmés en 2019/2020.

Sur le bassin Saône, l'existence de l'EPTB et les démarches globales de contrats de rivière limitent la présence de territoire orphelin ; pour preuve, des petites masses d'eau ont été intégrées dans les démarches de second contrat de rivière (val de Saône, Doubs, Mâconnais...).

La GEMAPI permettrait de structurer les territoires avec la prise de compétence par les EPCI et la confirmation de syndicat mixte de gestion de cours d'eau à l'échelle des grands bassins versants. Dans l'attente de la mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2018, les syndicats de rivière ont engagé des études prospectives de gouvernance afin d'avoir les éléments règlementaires, financiers pour réussir cette structuration (mâconnais, Grosne, beaujolais, Seille en 2019, chalonnais, Arroux).

En 2020, la gouvernance des territoires est lisible :

- sur le bassin Loire, les syndicats existants sont structurés en syndicats mixtes de bassins versants ; la Somme est intégrée dans le syndicat mixte des bassins versants de l'Arroux et de la Somme. L'axe Loire est en attente d'un outil opérationnel et d'un porteur de projet identifié (les EPCI exerçant la compétence Gemapi).
- Sur le bassin Saône, suite à la dissolution / fusion de syndicats, la compétence est exercée soit par les EPCI (MBA, Grand Chalon) soit par des syndicats mixtes (Dheune). Sur la Seille et la Grosne, la création d'EPAGE est envisagée en 2021.

Des maîtres d'ouvrage opérationnels

On dénombre 4 démarches de gestion des milieux aquatiques sur le bassin Loire et un outil de planification :

- un contrat de rivière Sornin,
- 3 Contrats territoriaux : Arconce, Bourbince, Arroux Mesvrin Drée (dont avenant du territoire Sud Morvan sous maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Morvan),

8 démarches sur le bassin Saône (seules 2 sont en cours d'exécution en 2020) :

- 8 Contrats de rivière : Mâconnais, Grosne, Chalonnais, Dheune, Saône, Doubs et Guyotte, Seille et le Contrat de rivières du Beaujolais (69-71).

Chaque démarche compte un animateur, à savoir :

- 12 animateurs et techniciens sur le bassin Loire ; le contrat de rivière Sornin possède en complément des techniciens de rivière une équipe d'entretien. Le syndicat de l'Arroux compte désormais deux animateurs, celui de l'Arconce d'un technicien de rivière supplémentaire et le syndicat de la Bourbince et le Parc naturel Régional du Morvan disposent de deux animatrices agricoles.

Le contrat du Beaujolais dispose également d'une équipe d'entretien (CD 69) et d'une animatrice phytosanitaires

IV -2 Réflexion sur les actions territoriales en faveur des milieux aquatiques

Les enjeux

Un objectif : l'atteinte du bon état des eaux fixée par la DCE.

Les diagnostics par bassin versant ciblent les enjeux milieux aquatiques du département.

Améliorer la qualité des eaux

Ce volet avec notamment la question de l'assainissement tient une part importante dans les contrats de rivière. Il vise à la réduction des pollutions urbaines.

Réduire l'impact des rejets des stations de traitement des eaux usées

Avec la mise en conformité des agglomérations supérieures à 2 000 Equivalents Habitant, les enjeux sont sur l'identification des impacts des rejets, sur le fonctionnement des réseaux de collecte, sur le traitement spécifique de paramètres déclassant (phosphore) notamment sur les petites stations en zones rurales.

En terme de moyens, il convient d'avoir des données de qualité actualisées afin d'identifier les systèmes de traitement prioritaires. Devant la difficulté de mesurer l'impact de pollutions ponctuelles à l'échelle de la masse d'eau, il est nécessaire de poursuivre le travail en collaboration avec l'ensemble des acteurs.

Poursuite des états des lieux et diagnostics pour identifier les secteurs prioritaires

Ce travail prend la forme de réunions de travail à l'échelle de bassin versant à la demande des animateurs de contrats en associant les services de police de l'eau et de la pêche (DTT, ONEMA, voire Fédération de pêche), les intercommunalités concernées, les agences de l'eau, la cellule rivière. Le service Assainissement du Département assure l'animation de la réunion et propose un bilan station par station. Ce travail collectif permet d'identifier les dysfonctionnements (surcharges hydrauliques et polluantes, problèmes liés aux réseaux) et les impacts sur le milieu récepteur.

Réduction des pollutions industrielles

Cette problématique concerne l'émission de substances dangereuses et vise les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les stations de traitement supérieur à 10 000 EH. Des mesures de suivi peuvent s'effectuer sur le milieu récepteur pour connaître l'impact sur le milieu ; c'est le cas du suivi des sociétés d'abattage situées sur la tête de bassin du contrat de rivière Grosne.

Réduction des pollutions diffuses

Cet enjeu vise à limiter l'utilisation des produits phytosanitaires ; des actions de sensibilisation et de communication auprès des agriculteurs, des services techniques des collectivités et du grand public pourront être développées sur les secteurs à risque identifiés par les réseaux de suivis et sur les bassins de captages prioritaires.

Ex : nitrates sur le bassin de la Seille, phosphore sur le bassin de la Grosne...

Améliorer la qualité physique des cours d'eau

Le diagnostic de l'état des cours d'eau a identifié la morphologie comme un élément déclassant le bon état écologique des masses d'eau superficielles ; la restauration physique des milieux aquatiques demeure un volet important dans la mise en œuvre des contrats de gestion des cours d'eau.

Les actions porteront sur le rétablissement de la continuité écologique notamment sur les 106 ouvrages identifiés comme prioritaires. La cellule rivière pourra apporter une assistance et un suivi technique des projets (cahier des charges) et assurer une veille technique et réglementaire sur ce sujet en mettant en relation les animateurs lors de réunion thématique annuelle.

L'absence de porteur de projet sur la Somme (6 ouvrages Grenelle) nécessitera la recherche de maîtrise d'ouvrage.

Dans la même logique, les ouvrages présents sur les cours d'eau identifiés lors de la révision du classement des cours d'eau feront l'objet d'une réflexion. Le Département sera concerné par les ouvrages routiers présents notamment sur les cours d'eau classés en liste 2. La cellule rivière contribuera à une identification de ces obstacles à l'écoulement et mènera des réunions en vue de proposer un programme d'actions.

Thématique	Partenariat	Problématiques et enjeux	Type d'actions
<u>Gouvernance</u>	<p>EPCI, CG 71, AELB, Région, services de l'Etat, EP Loire, EPTB SD, CENB</p> <p>CG 42 (Arçon et Urbise)</p> <p>CG58 (Cressonne)</p> <p>Syndicats de rivière, d'eau potable</p> <p>SAGE Arroux Bourbince, Région, CG 71, CG21, CG58, AELB, EPCI, services de l'Etat,</p> <p>Chambre d'agriculture</p>	<p><u>Identifier une structure porteuse</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la Somme, - sur l'Arçon, l'Arcel, l'Urbise - sur les affluents rive droite de la Loire (fleuve Loire compris) - à l'échelle du val de Loire <p><u>Structuration du territoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bassin de l'Arroux et de la Bourbince : - superposition d'outils opérationnels sur le périmètre du SAGE 	<p>Réunions, groupe de travail, fiches synthétiques d'état des lieux</p> <p>Réunions, réflexions sur les logiques territoriales et le portage de projets</p> <p>Réunion de présentation des structures, mise en relation de l'ensemble des acteurs, cohérence entre les programmes d'actions sur le bassin versant (rivière, eau potable, assainissement, urbanisme, chambre</p>

			d'agriculture...).
<u>Morphologie</u>	Animateurs de contrats, Agences de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche, DTT, Région	Assistance technique (rédaction CCTP) Retours d'expériences Sensibilisation et échanges techniques en lien avec la dynamique des cours d'eau	Réunion interannuelle d'échange du Réseau des animateurs 71 Visites de terrains Veille technique et réglementaire, informations de colloques, formations...
<u>Morphologie</u> <u>Etat des berges</u>	syndicats, Agences de l'eau, ONEMA, Fédération de pêche, DTT, Chambre d'agriculture	Retours d'expériences Sensibilisation et échanges techniques Mise en place de clôtures et d'abreuvoirs, zones tampons, maîtrise foncière	Visites de chantiers existants Communication
<u>Continuité écologique</u>	DTT, Onema Agences de l'eau, Syndicats de rivières, propriétaires, Fédération de Pêche, associations, Région (TVB)	Veille technique et réglementaire Retours d'expériences Identifier, prioriser les actions (L1, Grenelle) Sensibilisation, communication sur le transport sédimentaire et la libre circulation piscicole (ouvrages Grenelle, Trame verte et bleue, classements des cours d'eau, droits d'eau)	Groupe de travail, Comités de pilotage d'études de faisabilité, Communication technique, Actions transversales avec les directions des Routes et de l'Environnement du Département
<u>Hydrologie</u>	DTT, ONEMA, Agences de l'eau, Syndicats de rivières, propriétaires, Fédération de pêche, associations	Sensibilisation sur l'impact des plans d'eau et étangs Perturbation du peuplement piscicole, des débits,... fort impact de la thermie	Communication, Plaquette d'information Veille technique et réglementaire

<u>Zones humides</u>	Services de l'Etat, Agences de l'eau, Syndicats de rivières, Conservatoire des Espaces Naturels bourguignons, EPCI	Recensement des inventaires existants Suite à donner à l'étude de pré localisation des zones humides du SAGE Arroux Bourbince Prioriser les secteurs à inventorier Porter à connaissance des inventaires (communes, documents d'urbanisme)	Communication Définition d'une méthodologie commune Groupe de travail, Comités de pilotage, transversalité avec les services d'urbanisme Missions transversales D. Environnement du Département
<u>Espèces envahissantes</u>	Agences de l'eau, Syndicats de rivières, collectivités, tout public CPIE, CEN (03), CEN Bourgogne VNF, ETPB	Veille technique et scientifique Inventorier Porter à connaissance et sensibiliser	Communication, Sensibilisation des services techniques des collectivités (Renouée du Japon) Missions transversales avec les Directions du Département
<u>Pollutions diffuses</u>	Agences de l'eau, syndicats de rivière, DREAL, Région, CG, collectivités, chambre d'agriculture, usagers, CPIE, FREDON	Veille réglementaire, technique et scientifique Réseau de suivis Révision des zones vulnérables nitrate Sensibilisation et changements de pratique Méthodes alternatives	Communication Sensibilisation des services techniques des collectivités Partenariat pour réduire les usages des pratiques agricoles

Il apparaît nécessaire de développer :

- la mutualisation des connaissances, des moyens et les outils par le développement de réseaux d'échanges et améliorer la coordination et la coopération par des actions transversales,
- la complémentarité des outils de gestion de l'eau avec l'ensemble des démarches de Contrats territoriaux sur les territoires : Sud Morvan, CT Arroux-Mesvrin-Drée, CT Bourbince (axés protection des milieux aquatiques) et les CT Val de Loire, Brandon, Somme (axés protection de la ressource en eau),
- l'animation notamment sur l'organisation de réunions et rencontres entre animateurs, sur la constitution d'un pôle fonctionnel milieux aquatiques.

En termes de stratégie territoriale zones humides, de prise en compte des zones blanches, l'EP Loire apparaît comme un partenaire important. La question des moyens techniques et humains sur le val de Loire et les masses d'eau associées pourrait faire l'objet du développement d'une animation spécifique. La question de la recherche d'un porteur de

projet pour mener les études de dynamique alluviale du fleuve Loire en Saône-et-Loire prouve cette tendance ; la réflexion sur l'opportunité d'un SAGE Loire bourguignonne pourrait être relancée mais surtout sur la gouvernance afin de structurer ce territoire. Une piste de réflexion dans ce sens a été engagée en 2016 avec le réseau des conservatoires d'espaces naturels bourguignons et auvergne. Un état des lieux et un diagnostic de territoire sur le val de Loire ont été proposés. Une cellule d'animation et une préinscription de ce territoire dans une démarche contrat territorial a débuté dès 2018 avec la proposition d'un programme d'actions en 2020 ; la gouvernance demeure l'un des grands enjeux de ce territoire.

IV -3 BILAN

Sur le département de Saône-et-Loire

Au regard des états des lieux de 2006-2007, 2013, 2019, peu de masses d'eau sont en respect des objectifs environnementaux ;

Sur l'ensemble des cours d'eau, les objectifs de bon état du SDAGE 2010-2015 sont de 44 % des masses d'eau pouvant atteindre le bon état dès 2015, 35 % avec un délai à 2021, 21 % avec un délai à 2027.

Environ 53 % des masses d'eau ont un objectif d'atteinte du bon état écologique dès 2015.

Plus de la moitié des masses d'eau sont impactées par la morphologie (notamment sur le bassin Loire) et par les pollutions diffuses (notamment sur le bassin Saône). L'état écologique est altéré du fait des dysfonctionnements biologiques en termes d'habitat et en termes de qualité des eaux. Cette tendance étant aggravée par les perturbations liées à l'hydrologie (débits d'étiages, impacts des étangs,...). Les études des démarches opérationnelles confirment ce constat ainsi que les études piscicoles.

Sur les mesures effectuées, seulement 30 % des masses d'eau ont un bon état écologique ; l'état moyen prédominant.

12 % des masses d'eau sont en report d'objectif sur l'état chimique. (HAP, PCB,...).

On observe une contamination généralisée des eaux superficielles (66 % des prélèvements contaminés et présence de substances dangereuses) notamment par les pesticides.

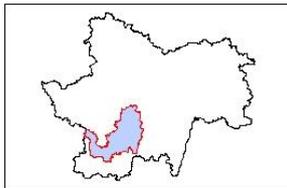
Les masses d'eau ne disposant pas d'une structure intercommunale avec compétence milieux aquatiques ou d'un outil opérationnel sont :

- le fleuve Loire, l'Arçon et l'Urbise, la Somme, la Cressonne, les petits affluents rive droite de la Loire sur le bassin Loire,
- sur le bassin Saône, se pose la question du portage de projet et de la maîtrise d'ouvrage des actions des contrats de rivière qui couvrent l'ensemble du bassin
Ex : le bassin de la Grosne.

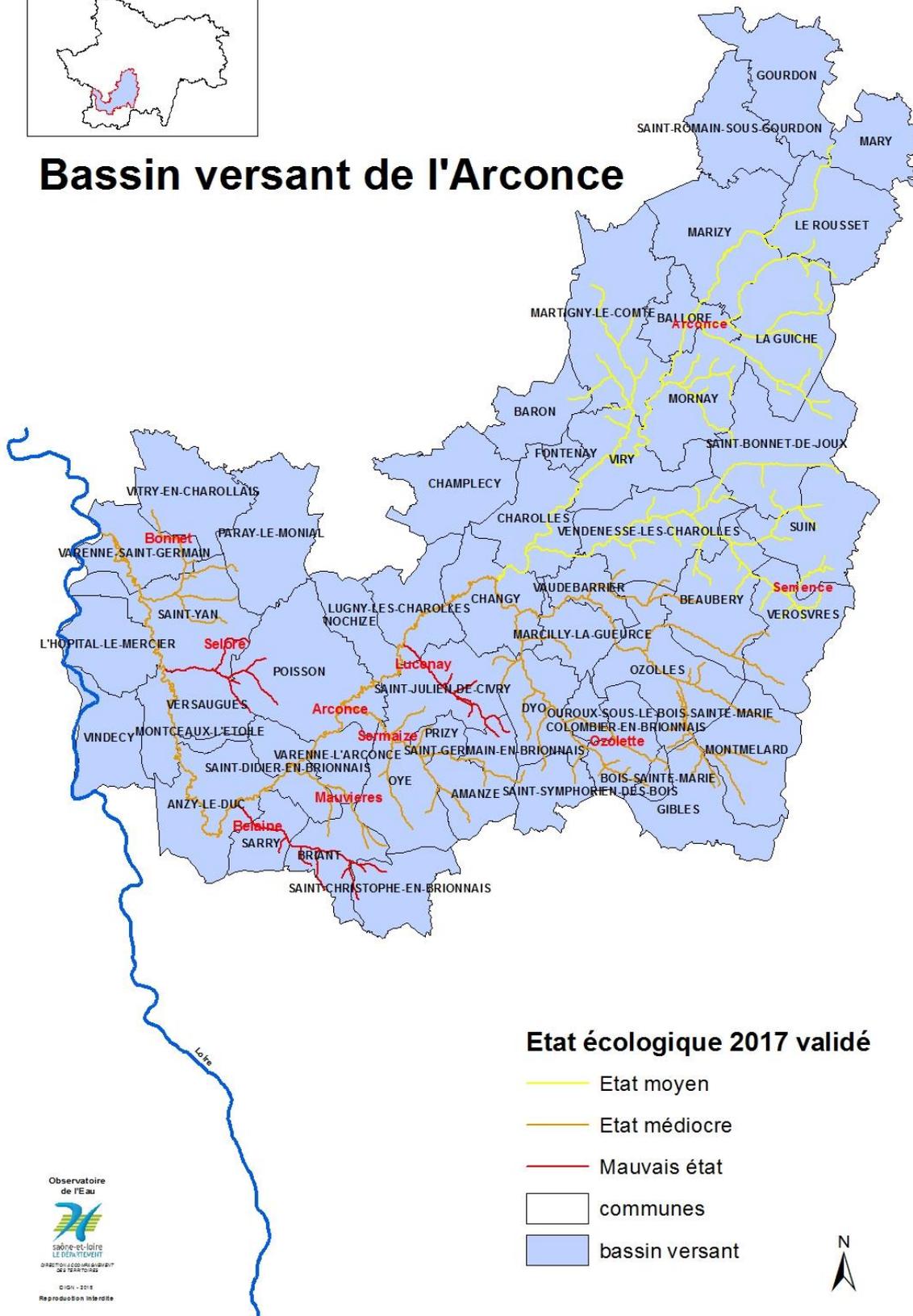
Le SDAGE 2016-2021 confirme ces tendances et priorise des actions plus réaliste selon les enjeux des territoires. Sur l'ensemble des masses d'eau, seulement 15 % ont un objectif d'atteinte du bon état en 2015 (23 % sur Loire Bretagne, 10 % des masses d'eau RMC).

Les objectifs d'atteinte du bon état en 2021 sont à l'échelle de la Saône-et-Loire de 76 % pour le bassin Loire et de 35 % pour le bassin Saône. L'état des lieux 2019 ne fait que confirmer ces constats et propose des actions réalistes à l'échelle des masses d'eau où le bon état peut être atteint en priorité.

ANNEXES



Bassin versant de l'Arconce



Contexte

Outils de gestion concertée : Contrat Territorial signé en juillet 2016 ; fin en 2021

Structure porteuse : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents (SMAAA)

Président : Daniel BERAUD

Contact : smaaa_71@yahoo.fr

Chargée de mission rivière : Edith Bordage

1 technicien de rivière en poste

<http://www.riviere-arconce.fr>

Bassin versant : Arconce ; 660 km²

Débit spécifique : 9,4 l/s/km² - longueur : 100 km (140 km d'affluents)

Principaux cours d'eau : Semence, Ozolette, Les Mauvières, Semaize, Belaine, Lucenay, Bonnet

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles bonne à moyenne, inventaire piscicole médiocre

Problématique de rejets de station d'épuration en zone rurale et de dysfonctionnement du réseau collecteur

Absence de ripisylve sur les linéaires rectifiés en amont et affluents

Cloisonnement, présence d'étangs (étang du Rousset - 40 ha) ;

Continuité 7 ouvrages prioritaires

Drainage des prairies humides

Problématique de gestion des berges en zone d'élevage

Points faibles : cloisonnement lié aux nombreux barrages, absence de ripisylve, ensablement; nombreux étangs (dont 33 référencés dans le Schéma départemental de valorisation piscicole)

Points forts : intérêt patrimonial, mobilité latérale (méandres), intérêt écologique

Principes d'actions : entretien des berges avec mise en place d'aménagements agricoles et de clôture dans les secteurs à enjeux (têtes de bassins), amélioration de l'assainissement, zones humides, continuité

Objectifs : développer les actions du contrat territorial sur la zone amont et les affluents prioritaires

Indicateurs : ripisylve, continuité, qualité piscicole

Objectifs et enjeux DCE des masses d'eau

9 masses d'eau cours d'eau concernées

* La masse d'eau FRGR0189 comprend l'Arconce en amont de Charolles et la Semence

Objectifs globaux - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat Chimique	Objectif état global	Pression cause risque non atteinte
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause	délai	délai		
ARCONCE							
L'ARCONCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OZOLETTE	Bon état	2021	CD		ND	2021	continuité
L'ARCONCE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'OZOLETTE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	FT		ND	2021	morphologie
L'OZOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2021	CD		ND	2021	morphologie,continuité
LA BELAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2027	CD;FT		ND	2027	macropolluants,continuité
LES MAUVIERES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2015			ND	2015	
LE SERMAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2021	FT		ND	2021	
LE LUCENAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2027	CD;FT		ND	2027	morphologie,continuité
LE SELORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2015			ND	2015	
LE BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Bon état	2021	FT		ND	2021	morphologie, hydrologie

Etat écologique 2017 des cours d'eau (Données 2015-2016-2017)											
mise à jour du fichier : 15/10/2019											
MASSE D'EAU			MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE		MASSE D'EAU : BIOLOGIE indicateurs (classe d'état)						
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Caractéristiques	Etat Ecologique validé	Etat Ecologique	Etat Ecologique	Etat Ecologique	IBD	IBM2 pertinent ou non(cas MEFM/ MEA)	IBMR pertinent ou non(cas MEFM/ MEA)	IPR pertinent ou non(cas MEFM/ MEA)
FRGR0183	L'ARCONCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARCONCE	Arconce		3							
FRGR0190	L'ARCONCE DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'OZOLETTE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA L'ARCONCE	Arconce		4							
FRGR0192	L'OZOLETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC OZOLETTE	Arconce		4							
FRGR1792	LA BELAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC BELAINE	Arconce		3				4	3	3	
FRGR1797	LES MAUVIERES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC MAUVIERES	Arconce		4							
FRGR1813	LE SERMAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC SERMAIZE	Arconce		4	4	3		3	4		
FRGR1823	LE LUCENAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC LUCENAY	Arconce		3							
FRGR1824	LE SELORE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC SELORE	Arconce		3							
FRGR1842	LE BONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARC BONNET	Arconce		4							

Démarche engagée

Historique :

- travaux d'entretien : opération ponctuelle en 2005 (agence du patrimoine)
- création du SMAAA en septembre 2008
- préinscription au Contrat territorial en 2009
- embauche d'une animatrice rivière - état des lieux dans le cadre de l'élaboration du contrat territorial en 2011
- état des lieux hydromorphologiques et étude de faisabilité de restauration de la continuité de 8 ouvrages en 2012
- Création d'un site pilote mise en défens-abreuvoir sur la Semence en 2014
- travaux ponctuels de protection de cours d'eau
- aménagements agricoles en bord de cours d'eau prioritaires
- étude milieux humides et inventaires de 3 communes (2018-2020)
- étude bilan à réaliser en 2021

Difficultés : faisabilité financière, inadéquation entre mesures et potentiel financier du maître d'ouvrage (zone rurale à faible population), conflits d'usage continuité

Priorisation du contrat sur les affluents et la tête de bassin versant

Travaux 2016-2017 sur la Semence ; 2018-2019 Arconce amont et affluents (zone astacicole) ; étude bilan en 2020.

Actions de la cellule ASTER :

Appui technique et coordination

Aide au recrutement

Finalisation état des lieux diagnostic du contrat

Veille technique et réglementaire

Cartographie

Appui technique étude de continuité écologique

Conseils et retours d'expériences

Contexte

Outils de gestion concertée : **Contrat territorial Arroux Mesvrin Drée signé en juillet 2015 ; fin en 2021**

Structure porteuse : Syndicat **IN**tercommunal d'**ET**udes et d'**Am**énagement de l'Arroux, basé à Autun (23 communes adhérentes, SINETA dissout fin 2019) puis depuis le 01/01/2020 **Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (SMBVAS)**.

Président : Vincent VUILLOT

Autres structures présentes sur les affluents :

Communauté de communes du Grand AUTUNOIS MORVAN (6 communes adhérentes sur le bassin de la Drée), Communauté de communes d'Arnay-le-Duc (Côte d'Or) (20 communes adhérentes)

Parc Régional Naturel du Morvan (Contrat territorial Sud Morvan sur affluents rive droite)

Contact : Stéphane Clément

smbv.arroux.somme@orange.fr

Bassin versant : Arroux 3 166 km² dont 2 511 km² en Saône-et-Loire,

Périmètre du Contrat territorial Arroux : 1 686 km² ; 25 masses d'eau cours d'eau; 3 masses d'eau plans d'eau ; 1 640 km de cours d'eau

Périmètre du Contrat territorial Sud Morvan : 1 550 km² dont 588 km² sur le bassin de l'Arroux (7 masses en Saône-et-Loire)

Débit spécifique 10,7 l/s/km² à Digoin, longueur : 141 km dont 115 km en Saône-et-Loire

Principaux cours d'eau : Mesvrin, Lacanche, Drée, Bourbince*, Ternin, Celle, Méchet, Bussy, Braconne

(*la Bourbince se jette dans l'Arroux à 4 km de sa confluence avec la Loire)

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité physico-chimique : bonne à moyenne dans l'autunois (Moox, nitrate)

Hydrobiologie : IBGN bon, IBD moyen (aval Autun et Gueugnon), IPR : moyen

Continuité : plus de 300 ouvrages Obstacles à l'Écoulement dont la majorité de barrages et de seuils en rivière ; 8 ouvrages Grenelle dont 6 sur le bassin du Mesvrin

160 ouvrages inventoriés (dont 1 infranchissable sur l'Arroux à Cordesse, Drée à Epinac)

Fort enjeu poissons migrateurs (saumons) : l'Arroux est classé en liste 1 et 2 de la confluence avec la Drée jusqu'à la confluence avec la Loire (axe migrateurs).

Dérasement seuil de St Andoche en 2019 à Autun

Impacts des prélèvements : retenues de la Canche (hydroélectricité), Chamboux et Pont du Roi (AEP), prise d'eau de la rigole de l'Arroux,

Altération du milieu : extraction de granulats, centrale de Piéjus sur le Méchet

Drainage des prairies humides, comblement des zones humides

Impact des étangs notamment sur les têtes de bassins versants

Impacts des rejets de station d'épuration en zone rurale (Drée) et dans la traversée des zones urbaines

Problématique de gestion de berges en zone d'élevage

Sites de zones humides répertoriés et travaux de reconnexion et d'aménagement de frayères réalisés par le syndicat, étude d'inventaire de zones humides en 2015-2016

Points faibles : hydrologie, morphologie

Points forts : qualité écologique, intérêt patrimonial (Plan Loire grand migrateurs)

Principes d'actions : reconquête des berges avec replantations et clôture, assainissement, zones humides, réduction des pollutions diffuses, gestion des plans d'eau

Objectifs : gestion des seuils infranchissables, sensibilisation sur l'impact des étangs, gouvernance du territoire

Indicateurs : suivi de la qualité de l'eau (IBGN, MES) et ripisylve ; suivi des espèces piscicoles et poissons migrateurs (saumon)

Réseau de suivi des débits (station Sineta non opérationnel) stations Dreal

Réseau de suivi de la qualité : 5 stations RCS, 3 stations RCA, 7 stations RCO et 4 stations de mesure du réseau départemental de Côte d'Or sur le territoire du Contrat Territorial Arroux-Drée-Mesvrin (dont 8 stations en Saône-et-Loire)

26 Znieff de type 1, 5 de type 2, 3 Natura 2000 (dont gîtes à chauve-souris), 2 ENS, 2 APB (hiboux Grands Ducs) ; 7 réservoirs biologiques (CT Arroux Mesvrin Drée)

Objectifs globaux - COURS D'EAU	Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat Chimique	Objectif état global	Pression cause risque non atteinte
	état	déla	cause	déla	déla	
ARROUX						
L'ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TERNIN	Bon état	2021	CD;FT	ND	2021	morphologie
L'ARROUX DEPUIS LA CONFLUENCE DU TERNIN JUSQU'A GUEUGNON	Bon état	2021	FT	ND	2021	
L'ARROUX DEPUIS GUEUGNON JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	CD;FT	ND	2021	pesticides, continuité
LA DREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	macropolluants
LE TERNIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE CHAMBOUX JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LE LACANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE LACANCHE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	CD;FT	ND	2021	
LA CELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LA CANCHE DEPUIS ROUSSILLON-EN-MORVAN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA CELLE	Bon état	2015		ND	2015	
LE MECHET ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-PRIX JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LA BRACONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	CD;FT	ND	2021	
LE MESVRIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	hydrologie
LE RAU DE RIGNY-SUR-ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
L'ETANG REUIL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	continuité, hydrologie
LA LOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
L'AUXY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie, continuité, hydrologie
LE VEILLEROT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	
LES PONTINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	CD;FT	ND	2021	continuité, hydrologie
LE RAU DE ST-NIZIER-SUR-ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie, continuité, hydrologie
LA PLANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LA GOUTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LE BUSSY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie
LE RUISSEAU DE LAIZY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2015		ND	2015	
LES ECHETS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie, continuité
LA DREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU PONT DU ROI	Bon état	2027	CN;FT	ND	2027	morphologie, continuité, hydrologie
LA CHARBONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU PONT DU ROI	Bon état	2021	FT	ND	2021	continuité, hydrologie
LE LACANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A L'ETANG DE LACANCHE	Bon état	2021	CD	ND	2021	

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Carnet technique	Etat Ecologique				IDD	IDMR préférentiel ou non [METH/M EA]	IDMR préférentiel ou non [METH/M EA]	IPR préférentiel ou non [METH/M EA]
				Etat Ecologique de qualité							
FRGR0183	L'ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TERNIN	ARROUX	Arroux	4	4	3	3	4	3	4	3
FRGR0184	L'ARROUX DEPUIS LA CONFLUENCE DU TERNIN JUSQU'A GUEUGNON	ARROUX	Arroux	4	4	3	3	4	3	4	3
FRGR0184	L'ARROUX DEPUIS GUEUGNON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	ARROUX	Arroux	3	3	3	3	3	3	3	3
FRGR0193	LA DREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DU PONT DU ROI JUSQU'A LA CONFLUENCE DREE	ARRUX	Arroux	3	3	2	3	3	2	3	3
FRGR0194	LE TERNIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE CHAMBOUX JUSQU'A LA CONFLUENCE TERNIN	ARRUX	Arroux	2	3	2	3	3	1	2	2
FRGR0195	LE LACANÇHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS L'ETANG DE LACANÇHE JUSQU'A LA CONFLUENCE LACANÇHE	ARRUX	Arroux	3	3	2		2	2		
FRGR0196	LA CELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX CELLE	ARRUX	Arroux	2	2	2		1	1	1	2
FRGR0197	LA CANÇHE DEPUIS ROUSSILLON-EN-MORVAN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CELLE CANÇHE	ARRUX	Arroux	2							
FRGR0198	LE MECHET ET SES AFFLUENTS DEPUIS SAINT-PIERRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX MECHET	ARRUX	Arroux	2	2	1		1	1	2	2
FRGR0201	LA BRACONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX BRACONNE	ARRUX	Arroux	3							
FRGR0202	LE MESVRIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX MESVRIN	ARRUX	Arroux	4	4	3	2	4	2	1	3
FRGR0206	LE RAU DE RIGNY-SUR-ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX RAU DE RIGNY	ARRUX	Arroux	3							
FRGR0211	L'ETANG REUIL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX ETANG REUIL	ARRUX	Arroux	5	5				3		5
FRGR0230	LA LOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX LOGE	ARRUX	Arroux	4							
FRGR0243	L'AUXY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX AUXY	ARRUX	Arroux	4	4	3		4	2		
FRGR0258	LE VEILLEROT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX VEILLEROT	ARRUX	Arroux	4							
FRGR0264	LES PONTINS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX PONTINS	ARRUX	Arroux	3	3	4		3	3		3
FRGR0297	LE RAU DE ST-NIZIER-SUR-ARROUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX ST-NIZIER-SUR-ARROUX	ARRUX	Arroux	5	5	2					5
FRGR0298	LA PLANCHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX PLANCHE	ARRUX	Arroux	4							
FRGR0202	LA GOUTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX GOUTTE	ARRUX	Arroux	4							
FRGR0204	LE Bussy ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX Bussy	ARRUX	Arroux	3		3					
FRGR0205	LE RUISSEAU DE LAIZY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX LAIZY	ARRUX	Arroux	4							
FRGR0207	LES ECHETS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX ECHETS	ARRUX	Arroux	4	4	1			5		4
FRGR0209	LA DREE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU PONT DU ROI	DREE	Arroux	4							
FRGR0208	LA CHARBONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU PONT	CHARBONNIERE	Arroux	3	3				3		3

Etudes engagées

- étude Bilan Diagnostics du Contrat de Restauration Entretien 2010 réalisée par EMC Environnement
- fin des travaux d'entretien 2008-2009. (CRE 2005-2009)
- prospection et analyses des masses d'eau (méthode REH)
- étude inventaire zones humides en 2015 (BET Acer Campestre)
- étude traversée d'Arnay le Duc (21) et Gueugnon (71) en 2016
- Etude Eau-Agriculture (plaquettes, film, animations)
- Inventaires des plans d'eau et de leurs impacts en interne
- Etude Gemapi portée par les EPCI en 2018-2019
- Etude bilan CT Arroux Bourbince en 2020

Travaux engagés

- Effacements de seuils sur le bassin du Mesvrin et de la Drée (Marmagne, Epinac)
- Mise en place d'abreuvoirs, mis en défens, gestion de la Renouée (Autunois)
- Mise à ciel ouvert de ruisseau réservoir biologique sur 800 m (à Broye sur affluent du Rançon).
- Actions morphologie, milieux humides du contrat territorial

Fusion du Syndicat de l'Arroux (SINETA) et du Syndicat du Mesvrin au 1^{er} janvier 2017.

Création du Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Arroux et de la Somme (S.M.B.V.A.S.) le 1^{er} janvier 2020.

Contrat territorial Sud Morvan

Contexte

Outils de gestion concertée : Contrat Territorial Sud Morvan signé en septembre 2011 ; achevé.

Structure porteuse : Parc Naturel Régional du Morvan

Contact : Joseph Racine
joseph.racine@parcdumorvan.org

Bassin versant : Arroux (71) et Aron (58)

Périmètre du Contrat territorial Sud Morvan : 1 550 km² dont 588 km² sur le bassin de l'Arroux ; 1 600 km de cours d'eau ; 54 communes concernées

Ternin : 51 km, la Celle 28 km, Méchet 24 km

Praires bocagères et forêts à 90 %

Débit spécifique : Ternin (3,7 m³/s ; 14,3 l/s/km²) Celle (3 m³/s, 19,7 l/s/km²)

Principaux cours d'eau : 7 masses d'eau en Saône-et-Loire (17 communes)

Affluents rive droite de l'Arroux (Ternin, Celle, Canche, Méchet, Braconne, Bussy)

Affluent de l'Alene : le Moulin de Cuzy

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité physico-chimique : bonne à très bonne, Hydrobiologie : très bonne à 90 %

Réseau de mesures PNRM

Rivières de première catégorie piscicole, poisson repère : truite fario

Sauf Moulin de Cuzy (2^e catégorie)

Forts enjeux patrimoniaux, potentiel important

Cours d'eau listés 1 et 2 avec enjeux migrateurs (saumons atlantiques)

Zones humides : 138 km² soit 10 % du territoire avec forte composante aquatique (prairies inondables, aulnaies marécageuses, plans d'eau)

Vallée de la Canche, Friche du Pavillon,

44 % du territoire est classé en ZNIEFF de type 2 dont 19 ZNIEFF de type 1 (13 à caractère humide)

6 sites Natura 2000

Problématique azote et phosphore pour les retenues du Morvan (Chamboux)

Espèces protégées : écrevisses à pieds blancs, moule perlière, axes grands migrateurs

Etat écologique : rares masses d'eau du Département à être classées en Bon Etat ou Très Bon Etat

Etude de faisabilité d'aménagements des ouvrages Grenelle

Action continuité (ouvrages Grenelle) et mise en défens

Petits ouvrages (14/21 gérés en 2015) ouvrages Grenelle (3/8 gérés en 2015)

Effacement du barrage des Granges à Monthelon

Etude bilan réalisée en 2016 par Sepia conseils

Avenant au contrat global Arroux en juillet 2017

Inventaire milieux humides en 2019-2020 (Conservatoire botanique du Bassin Parisien)

Travaux aménagements agricoles en zone d'élevage / cours d'eau, continuité, milieux humides (mares), animation agricoles et milieux aquatiques en lien avec le CPIE

Etudes piscicoles et asticicoles (suivis génétiques des populations)

Difficultés :

- superposition de différents outils opérationnels sur ce grand bassin versant
- gouvernance / enjeux territoriaux différenciés
- restauration de la continuité sur de grands ouvrages hydrauliques (moulins)

Actions de la cellule ASTER

Appui technique et coordination

Finalisation programme d'actions opérationnelles

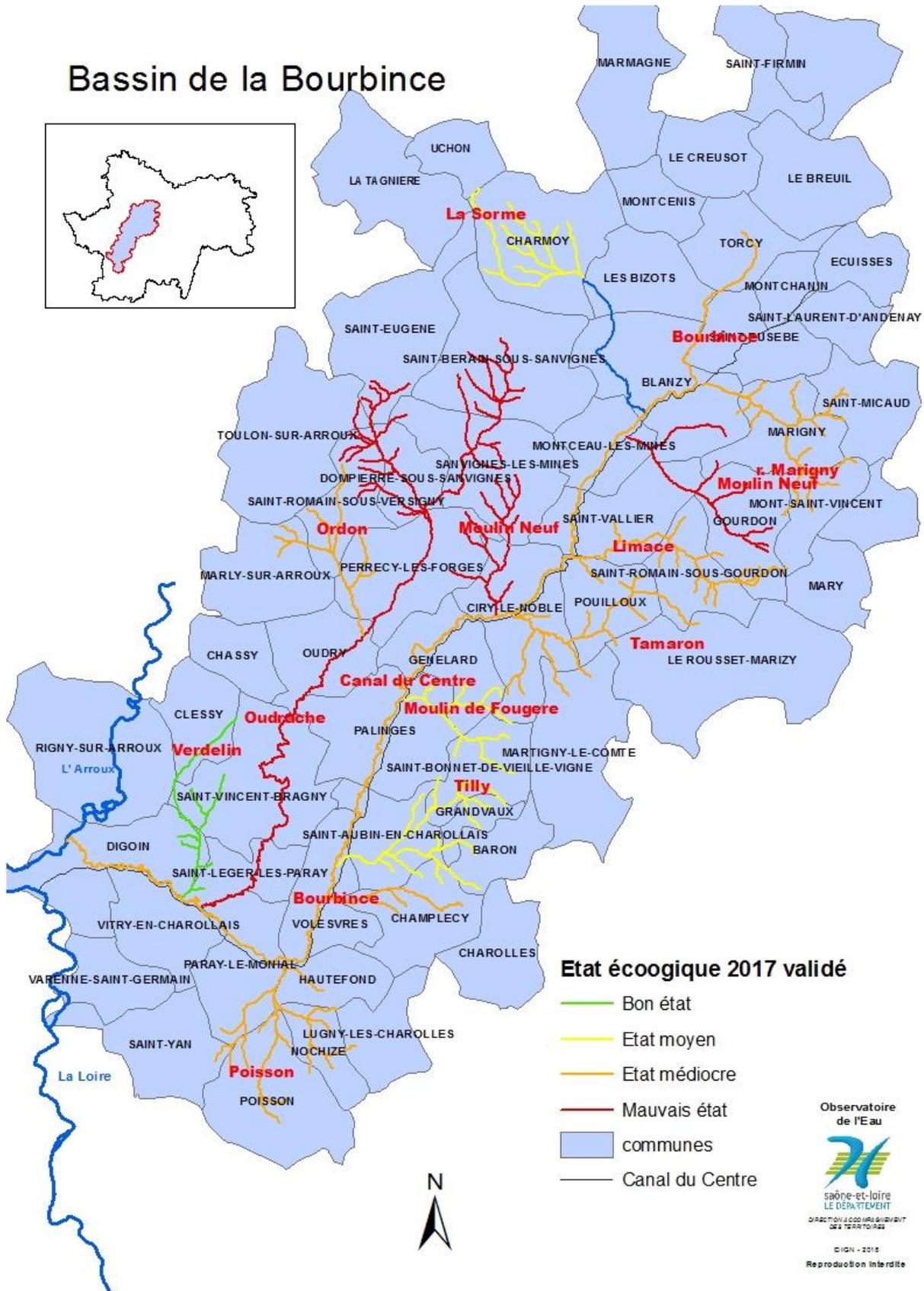
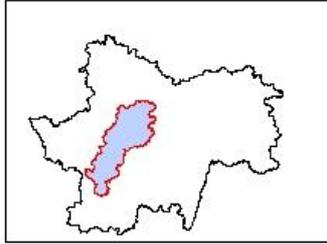
Aide au recrutement

Appui technique démarche de continuité écologique (cahier des charges, conseils)

Veille technique et réglementaire

Mise en réseau et retours d'expérience

Bassin de la Bourbince



Contexte

Outils de gestion concertée : **Contrat territorial signé en juillet 2015 ; achevé en 2020**

Contrat Restauration Entretien 2007-2011

Structure porteuse : Syndicat **Mixte** du **Bassin versant** de la **Bourbince** basé à Montceau-les-Mines

Président : Jean Marc FRIZOT

Contact : Benjamin Gauthier

b.gauthier@bourbince.fr

Technicien Rivière : Etienne Bienvenu e.bienvenu@bourbince.fr

Site internet : <http://www.bourbince.fr>

Bassin versant : Bourbince 877 km²

Débit spécifique : 9,5 l/s/km² à Vitry en Charolais

Principaux cours d'eau : Oudrache, Sorme, Plessis, Limace, Tamaron, Tilly, Poisson, Ordon, Verdelin, Rigole de Marigny

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Forte problématique qualité des eaux

Qualité physico-chimique : dégradée

Hydrobiologie : IBGN correct mais IBD déclassant (azote)

Espèces piscicoles : IPR déclassant (Nitrate, phosphore) à Ciry-le-Noble

Conflits d'usage justifiant à l'origine le SAGE : Canal du Centre avec perturbations hydrauliques; Prélèvements centrale thermique Lucy III (en arrêt) et captages AEP de Montceau-les-Mines

Discontinuités hydromorphologiques entre l'amont et l'aval de Ciry-le-Noble

Problématique des rejets industriels (Michelin, Eternit, Bind) et des rejets domestiques en lien avec l'hydrologie

Description et typologie : 17 ouvrages dont majorité de moulins sur l'axe Bourbince

Les ¾ sont infranchissables ; 84 ouvrages recensés sont impactant sur le bassin

Problématique de la gestion des berges en zone d'élevage,

16 masses d'eau cours d'eau

Points faibles : qualité de l'eau, hydrologie, morphologie (notamment sur les affluents)

Points forts : amélioration de l'assainissement sur le secteur amont, intérêt écologique des affluents

Principes d'actions : assainissement : Schéma Directeur, travaux réseau, maîtrise des pollutions et rejets industriels, gestion des débits

Objectifs : augmenter la continuité hydraulique (autoépuration, qualité piscicole,...)déterminer les rejets directs et leurs impacts

Indicateurs : suivi de la qualité, contrôle des rejets, restauration continuité et morphologie.

Difficultés

- gouvernance / enjeux territoriaux différenciés sur le bassin global Arroux

- importance du volume financier des actions d'amélioration de l'assainissement

Actions de la cellule ASTER

Appui technique et coordination

Suivis des études complémentaires du contrat territorial

Appui à la validation de cahiers des charges et projets continuité

Mise en réseau et retours d'expériences

Objectifs et enjeux DCE des masses d'eau

code	masses d'eau Nom de la masse d'eau	Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat Chimique		Objectif état global	Pression cause risque non atteinte
		état	délai	cause	délai	délai		
BOURBINCE								
FRGR0199	LA BOURBINCE DEPUIS TORCY JUSQU'A GENELARD	Bon potentiel	2027	CD	ND	2027	macropolluants, pesticides	
FRGR0200	LA BOURBINCE DEPUIS GENELARD JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	Bon état	2021	FT	ND	2021	macropolluants, pesticides, morphologie, continuité	
FRGR0204	L'OUDRACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2021	FT	ND	2021	macropolluants, morphologie	
FRGR1472	LE LAVAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2021		ND	2021	morphologie	
FRGR1529	LA SORME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LA SORME	Bon état	2027	CN	ND	2027	morphologie, continuité, hydrologie	
FRGR1848	LE POISSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2021	CD:FT	ND	2021	morphologie, continuité, hydrologie	
FRGR1859	LE VERDELIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2021	CD:FT	ND	2021	continuité, hydrologie	
FRGR1872	LE TILLY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2021	CD:FT	ND	2021		
FRGR1891	LE MOULIN DE FOUGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	Bon état	2021	FT	ND	2021	continuité, hydrologie	
FRGR1908	LE TAMARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	Bon état	2015		ND	2015		
FRGR1915	LE MOULIN NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2027	CD:CN	ND	2027	macropolluants, morphologie, hydrologie	
FRGR1918	L'ORDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDRACHE	Bon état	2021	CD:FT	ND	2021		
FRGR1919	LA LIMACE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	Bon état	2015		ND	2015		
FRGR1941	LE MOULIN NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	Bon état	2027	CD	ND	2027	morphologie, hydrologie	
FRGR1945	L'ETANG DE MARTENET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC L'OUDRACHE	Bon état	2027	CD:CN	ND	2027	morphologie, continuité, hydrologie	
FRGR1946	LA RIGOLE DE MARIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie, continuité, hydrologie	

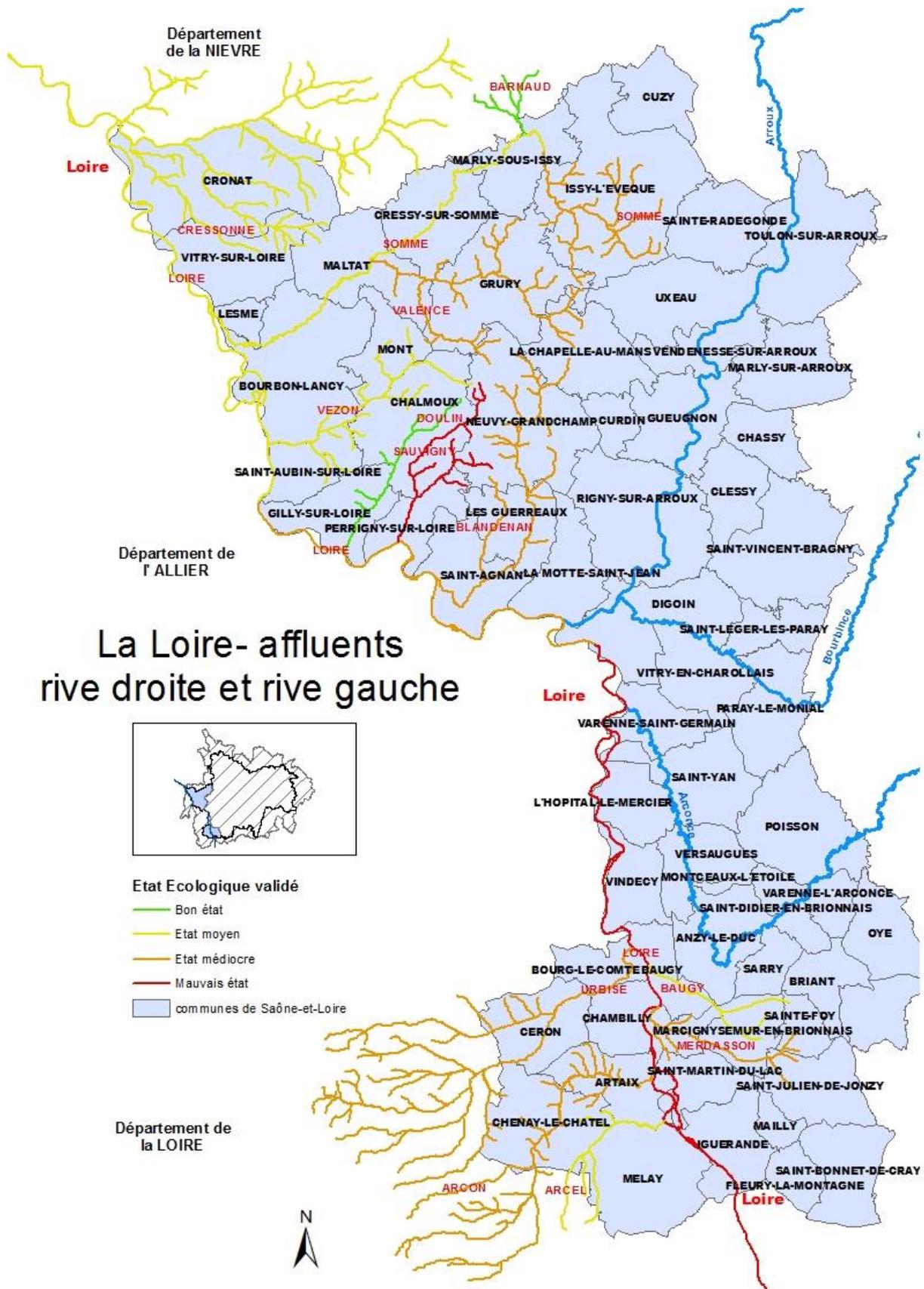
Etat écologique 2017 des cours d'eau (Données 2015-2016-2017)											
mise à jour de fin de vie : 05/07/2019											
MASSE D'EAU											
code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Caractéristiques	MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE				MASSE D'EAU : BIOLOGIE Indicateurs (niveau E1a1)			
				E1a1 Ecologie globale	E1a2 Qualité chimique	E1a3 Qualité physique	E1a4 Polluants organiques	IBD	IBPH préférentiel	IBPH de référence	IBPH préférentiel
<small>Code utilisé pour les colonnes avec des éléments de qualité de l'état écologique (Etat Ecologique, IBD, IBPH, IPR, Physico-chimique préférentiel, ...): Etat Ecologique = 5 : bon état ; 4 : bon état ; 3 : moyen ; 2 : médiocre ; 1 : mauvais ; 0 : inconnu / pas de données</small>											
FRGR0199	LA BOURBINCE DEPUIS TORCY JUSQU'A GENELARD	BOURBINCE	Bourbince	4	2	2					
FRGR0200	LA BOURBINCE DEPUIS GENELARD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARROUX	BOURBINCE	Bourbince	4	2	2		4	4	3	
FRGR0204	L'OUDRACHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	OUDRACHE	Bourbince	5	3	3		4	4		
FRGR1472	LE LAVAUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	LAVAUX	Bourbince	4	4	2			3	4	
FRGR1529	LA SORME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE LA SORME	SORME	Bourbince	3	3	3		3	3		
FRGR1848	LE POISSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	POISSON	Bourbince	4	4				4	4	
FRGR1859	LE VERDELIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	VERDELIN	Bourbince	2	2			2	2	2	
FRGR1872	LE TILLY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	TILLY	Bourbince	3							
FRGR1891	LE MOULIN DE FOUGERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	MOULIN DE FOUGERE	Bourbince	3							
FRGR1908	LE TAMARON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	TAMARON	Bourbince	4							
FRGR1915	LE MOULIN NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	MOULIN NEUF	Bourbince	3	3	3		4	3	4	
FRGR1918	L'ORDON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDRACHE	ORDON	Bourbince	4	2						
FRGR1919	LA LIMACE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BOURBINCE	LIMACE	Bourbince	4	4	3		3	3	4	
FRGR1941	LE MOULIN NEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	MOULIN NEUF	Bourbince	3							
FRGR1945	L'ETANG DE MARTENET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUDRACHE	ETANG DE MARTENET	Bourbince	3							
FRGR1946	LA RIGOLE DE MARIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CANAL DU CENTRE	RIGOLE DE MARIGNY	Bourbince	4							

Etudes engagées

- étude : réseau de suivi de la qualité des eaux à l'échelle du bassin 2011-2013 réalisée par CESAME environnement
- étude bilan CRE et diagnostic futur Contrat Territorial en 2012
- démarche interne sur la continuité écologique (84 ouvrages référencés)
- étude de restauration de la continuité, étude piscicole
- étude bilan CT Arroux Bourbince en 2020.

Zones humides : Acquisition du marais des Morands (Montchanin) et aménagement en 2014-2015 ; acquisitions et maîtrise foncières actives suite travaux RCEA
Etude d'inventaire réalisée par le CENB en 2014-2015 (Palinges, St Aubin en charolais)

Travaux d'effacement de seuils (Les Angliers, Moulin Blaizot) ; restauration cours d'eau, travaux aménagements agricoles importants, aménagements de radiers de ponts départementaux (Sanvignes-les-Mines, Poisson)



Absence de structure porteuse locale et d'outils de gestion concertée sur les affluents
Périmètre de l'Établissement Public Loire
SICALA (23 communes) au niveau de la Saône-et-Loire dissout en 2019
Plan Loire Grandeur Nature 2014-2020

Contact : Etablissement Public Loire

Porteur de projet CT : CEN BFC CEN03 : préinscription à contrat territorial plaine alluviale de la Loire Loire bourguignonne 2018-2020 ; appui DDT

Etat des lieux diagnostics finalisés en 2019-2020 ; gouvernance à structurer

Périmètre du territoire : 2 Régions, 3 départements (Allier, Nièvre, Saône-et-Loire); 170 km de fleuve Loire ; 505 km² ; 11 EPCI.

Bassin versant : 14 000 km² à Fourneau, bassin drainé en Saône-et-Loire 4334 km², linéaire en Saône-et-Loire : 105 km

Débit spécifique : 10,4 l/s/km² à Gilly-sur-Loire

Principaux affluents : Arroux, Arconce, Somme

Petits affluents : l'Arçon et l'Urbize en rive gauche, le Merdasson, le Blandenan, le Sauvigny, le Doulin, le Vezon, la Cressonne en rive droite

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles bonne à moyenne (Nitrates) ; peuplement piscicole de bonne qualité

Régime hydrologique influencé par le barrage de Villerest (42)

Débits des affluents perturbés

Impact des étangs

Intérêt des Zones humides notamment en têtes de bassin versant des affluents

Problématique de gestion des berges en zone d'élevage

Historique d'extraction de granulats ; fonctionnement morphologique de la Loire perturbé (incisions localisées de l'ordre de 0,50 m à 1,50 m.

Enjeux ressources en eau (captages eau potable), Contrat territorial Val de Loire, étude bilan finalisé, outil non reconduit.

Points faibles : morphologie, hydrologie

Points forts : qualité écologique liée au fonctionnement hydro-morphologique, intérêt patrimonial (Natura 2000)

Principes d'actions : reconquête des berges avec reimplantations et clôtures (affluents), assainissement, zones humides, réduction des pollutions d'origine agricoles

Objectifs : améliorations du paramètre morphologie et continuité sur les affluents et gestion volumétrique collective

Indicateurs : suivi qualité de l'eau et ripisylve, fuseau de mobilité du fleuve Loire, biodiversité

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes

Géomorphologie : phénomènes d'incision du lit et d'érosion latérale pouvant menacer les biens et les personnes (captages AEP, habitation,...)

Gouvernance : Engager une démarche de sensibilisation sur les territoires orphelins dépourvus d'outils de gestion concertée de cours d'eau (démarche sur la Loire Bourguignonne, affluents au Sud-Ouest et Nord-Ouest du Département,...)

Démarche Loire Bourguignonne initiée en 2016 et portée par les CEN : cellule d'animation et préinscription à contrat territorial en 2018-2019: enjeux identifiés : quantitatifs (ressource en eau), qualitatifs (état des masses d'eau Loire et petits affluents), biodiversité.

Objectifs et enjeux DCE des masses d'eau (SDAGE 2016-2021)

Objectifs globaux - COURS D'EAU	Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat Chimique	Objectif état global	Pression cause risque non atteinte
	état	déla	cause	déla	déla	
LOIRE						
LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TRAMBOUZAN JUSQU'A DIGOIN	Bon état	2027	CN,FT	ND	2027	morphologie, hydrologie
LA LOIRE DEPUIS DIGOIN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BESBRE	Bon état	2027	CN,FT	ND	2027	hydrologie
LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BESBRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	Bon état	2027	CN,FT	ND	2027	macropolluants, hydrologie
L'URBISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2027	CD,FT	ND	2027	macropolluants, hydrologie
LA SOMME DEPUIS MARLY-SOUS-ISSY JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	FT	ND	2021	continuité
LA SOMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MARLY-SOUS-ISSY	Bon état	2027	CD	ND	2027	morphologie
LA CRESSONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	CD,FT	ND	2021	hydrologie
L'ARCEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2015		ND	2015	
L'ARCON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	CD,FT	ND	2021	macropolluants, hydrologie
LE MERDASSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2027	CD,FT	ND	2027	macropolluants, morphologie, continuité, hydrologie
LE RUISSEAU DE BAUGY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2015		ND	2015	
LE DOULIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2015		ND	2015	
LE SAUVIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2027	FT	ND	2027	macropolluants, hydrologie
LE BLANDENAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	CD,FT	ND	2021	hydrologie
LE VEZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	CD,FT	ND	2021	continuité
LA VALENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SOMME	Bon état	2021	CD,FT	ND	2021	morphologie
LE BARNAUD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA SOMME	Bon état	2015		ND	2015	

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Cause critique	MASSE D'EAU - ETAT ECOLOGIQUE				MASSE D'EAU - BIOLOGIE Indicateurs [Indicateurs d'Etat]		
				Etat Ecologique	Etat Chimique	Etat Physico-chimique	Etat Polluant	IPD	IPM	IPR
FRGR0004	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TRAMBOUZAN JUSQU'A DIGOIN	LOIRE	Loire	5	3	3	3	3	3	3
FRGR0005	LA LOIRE DEPUIS DIGOIN JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA BESBRE	LOIRE	Loire	4	4	3	3	4	1	2
FRGR0005	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA BESBRE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARON	LOIRE	Loire	3	3	2	3	3	1	1
FRGR0191	L'URBISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	URBISE	Loire	4	4	4	4	4	3	2
FRGR0211	LA SOMME DEPUIS MARLY-SOUS-ISSY JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	SOMME	Loire	3	3	2	2	3	2	2
FRGR0212	LA CRESSONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA CRESSONNE	Loire	Loire	3						
FRGR1825	LA SOMME ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A MARLY-SOUS-ISSY	SOMME	Loire	4	4	3			1	4
FRGR1757	L'ARCEL ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	ARCEL	Loire	3						
FRGR1766	L'ARCON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	ARCON	Loire	4	4	4		3	4	3
FRGR1733	LE MERDASSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MERDASSON	Loire	Loire	4	4	4		3	4	4
FRGR1737	LE RUISSEAU DE BAUGY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE	BAUGY	Loire	3	3	2	2	3	2	2
FRGR1834	LE DOULIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	DOULIN	Loire	3	3	3		1	2	
FRGR1895	LE SAUVIGNY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	SAUVIGNY	Loire	3	3	4		3		3
FRGR1909	LE BLANDENAN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	BLANDENAN	Loire	4						
FRGR1911	LE VEZON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	VEZON	Loire	3	3					3
FRGR1921	LA VALENCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	VALENCE	Loire	4						
FRGR1963	LE BARNAUD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	BARNAUD	Loire	3						

Axe Loire 3 masses d'eau pour le Département de Saône-et-Loire + 14 petites masses d'eau petits affluents

Etudes engagées

Etudes spécifiques au plan Loire et à l'établissement public Loire

Plateforme « eau, espaces, espèces » et sauvegarde de l'entreprise face au risque inondation

Etude de la dynamique alluviale (secteur Allier, Saône-et-Loire) DDT71/DDT58

Etude D.D.T. 71 sur la divagation de la Loire en lien avec les captages AEP en 2015

Recensements des protections de berges par l'OFB, CEN03 (71,03)

Difficultés : gouvernance, adhésion des acteurs et EPCI concernés à la démarche globale.

Compétence Gemapi : EPCI riverains du fleuve Loire.

Actions de la cellule ASTER

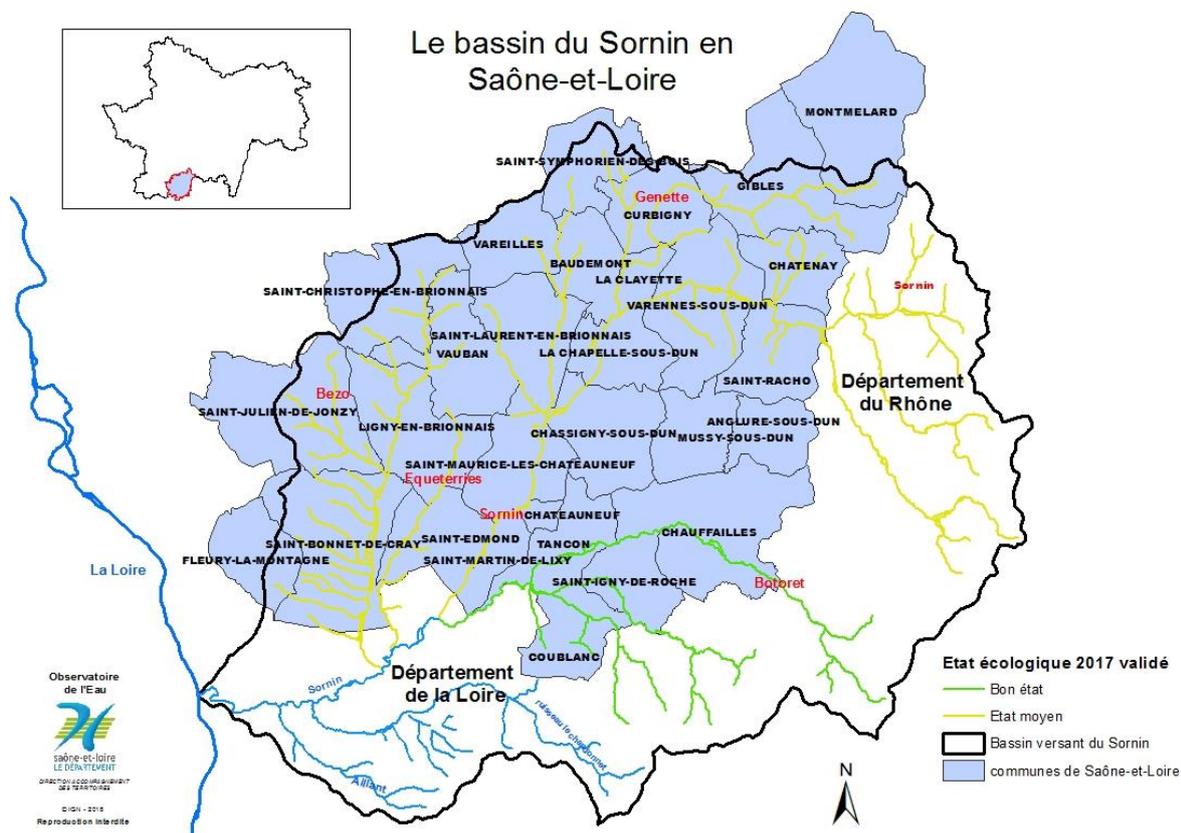
Appui technique et coordination

Fourniture de données

Suivis des études préalables du contrat territorial

Appui à la validation de projets continuité

Mise en réseau et retours d'expériences



Contexte

Outils de gestion concertée : contrat de Rivière septembre 2008-septembre 2013

Etude bilan en 2014-2015 en vue de reconduire un second contrat en 2017

Structure porteuse : SYMISOA (42)

Président :

Contact : Céline Dechavanne, Jérôme Derigon

c.dechavanne@symisoa.fr

j.derigon@symisoa.fr

Technicien de rivière: Enzo Fouillet e.fouillet@symisoa.fr

Site internet <http://www.symisoa.fr/>

Bassin versant : Sornin 520 km² dont 293 km² en Saône-et-Loire

Débit spécifique : 15,3 l/s/km² à Charlieu (42) soit environ 7.5m³/s, longueur : 53 km

Principaux cours d'eau affluents : Botoret, Bezo, Equeterries, Genette, Mussy, Chandonnet (42)

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles bonne à très bonne

Débits des affluents rive droite perturbés à l'étiage

130 seuils référencés

Impact des étangs en amont du bassin et sur le Bézo

Drainage superficiel des zones humides

500 zones humides répertoriées ; environ 160 sites inventoriés (75 % prairies humides)

257 Zones Humides avec fiche descriptive sommaire (inventaires en 2014-2015)

Rendu d'étude et plans de gestion

Impacts des rejets de stations d'épuration de La Clayette et Chauffailles et des stations d'épuration en zone rurale (certains villages avec réseau de collecte mais sans station d'épuration), (pollutions diffuses d'origine agricole rejets exploitations et domestique)

Problématique de gestion des berges en zone d'élevage : accès direct et libre du bétail au cours d'eau (érosion des berges, pollution organique et bactériologique, dégradation de la ripisylve)

Points faibles : morphologie (seuils), rejets de station d'épuration et ANC, nitrate (contamination de fond l'hiver), absence de ripisylve, étiage

Points forts : qualité écologique de certains tronçons, fonctionnement hydro-morphologique, potentialités patrimoniales

Principes d'actions : reconquête des berges avec replantations et clôtures, restauration de la continuité écologique, assainissement, zones humides, lutte contre la pollution agricole

Objectifs : restauration de la ripisylve, effacement des seuils non franchissables, réduction de l'impact des étangs

Indicateurs : suivi qualité eau et ripisylve

Réseau suivi de la qualité :

6 stations (dont 2 RCS et 1 RCA)

Le Sornin à Saint-Maurice-les-Châteauneuf et Charlieu (42)

La Genette à Gibles

Stations suivies par le syndicat :

Localisation	Lieu	Code_SANDRE
Genette LaClayette	AMONT LIEU DIT LES CROTTES - RG - AMONT DU MOULIN EN CONTRE BAS DU PARKING	04015025
Botoret Chauffailles	AVAL ZONE ARTISANALE - RG - AVAL ARRIVEE FOSSE EN RD	04015120
Bézo Charlieu	AMONT CONFLUENCE SORNIN - RD - A 250 M DU PONT CD 487	04015190

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes (Saint Maurice-les-Châteauneuf, Charlieu, Chauffailles, Saint-Denis-de-Cabanne)

Réseau de suivi des débits : 3 stations mises en place fin 2013 (système automatisé).

Difficultés :

- Nécessité d'assurer l'entretien de cours d'eau dans la continuité des aménagements agricoles réalisés (perte financement)
- Difficultés d'interventions sur plans d'eau et secteurs fortement artificialisés (Genette à La Clayette)

Accompagnement ASTER

Appui à l'élaboration des études complémentaires

Suivis des démarches et des études

Appui à la finalisation du programme d'actions dans le cadre de l'étude bilan

Coordination / Suivi étude continuité (ouvrages d'art départementaux)

Objectifs et enjeux DCE des masses d'eau

Objectifs globaux - COURS D'EAU	Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat Chimique	Objectif état global	Pression cause risque non atteinte
	Nom de la masse d'eau	état	déla	cause	déla	
SORNIN						
LE SORNIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BOTORET	Bon état	2021	FT	ND	2021	continuité
LE SORNIN DEPUIS LA CONFLUENCE DU BOTORET JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	Bon état	2021	FT	ND	2021	
LE BOTORET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	Bon état	2021	FT	ND	2021	
L'AILLANT ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN (42)	Bon état	2015		ND	2015	
LE CHANDONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN (42)	Bon état	2021	FT	ND	2021	
LES EQUETTERIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	Bon état	2027	CD	ND	2027	continuité
LE BEZO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	Bon état	2021	FT	ND	2021	morphologie, continuité
LA GENETTE DE SA SOURCE A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	Bon état	2027	FT	ND	2027	morphologie, continuité, hydrologie

Masses d'eau de Saône-et-Loire état 2017 validé

code de la masse d'eau	MASSE D'EAU Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Caractéristiques	MASSE D'EAU : ETAT ECOLOGIQUE				MASSE D'EAU : BIOLOGIE indicateurs (classe d'état)		
				Etat Ecologique validé	Etat Biologique	Etat physico-chimie générale	Etat Polluants spécifiques	IBD	IM2 pertinen ou non(cas MEFMM EA)	IBMR pertinen ou non(cas MEFMM EA)
FRGR0185	LE SORNIN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE BOTORET	SORNIN	Sornin	3	3	3	2	3	2	3
FRGR0187	LE BOTORET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	BOTORET	Sornin	2	2	2			2	2
FRGR1735	LE CHANDONNET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	CHANDONNET	Sornin42	3						
FRGR1740	LES EQUETTERIES ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	EQUETTERIES	Sornin	3						
FRGR1777	LE BEZO ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	BEZO	Sornin	3	4			4		3
FRGR2262	LA GENETTE DE LA SOURCE A LA CONFLUENCE AVEC LE SORNIN	GENETTE	Sornin	3	3	3		3	2	

Etudes engagées

- traiter les grandes érosions en terrain agricole réalisé par BIOTEC (2009-2010)
- franchissabilité des seuils (42) par BIOTEC en 2009
- restauration continuité écologique sur 2 tronçons complémentaires du Sornin et du Botoret (étude SINBIO en cours, financée par fonds FEDER + Agence de l'eau)
- étude de définition du réseau de suivi des débits réalisé par EGIS EAU (2009-2010)
- Vulnérabilité des bâtiments en zones inondables par GINGER ENVIRONNEMENT (2009-2010)
- étude prospective AEP réalisé par POYRY (2009-2010)
- mise en place d'un réseau de suivis des débits en 2014
- étude interne d'inventaire des zones humides du territoire en 2014-2015
- étude bilan du contrat de rivière en 2015-2016 (Cesame ; Autrement dit)
- Etude continuité de 11 ouvrages (71,42) en 2019-2020

Travaux de restauration/entretien en régie réalisés sur le Bezo, le Chandonnet (42), Sornin amont et Botoret

Travaux de restauration par des entreprises spécialisées engagés en 2010 sur tous les secteurs en priorité 1 et 2 : axe Sornin, Botoret, Chandonnet

Aménagement d'une passe à poisson au seuil de Charlieu (42) en 2010 et sur le seuil de Saint-Nizier/Pouilly-sous-Charlieu en 2012-2013

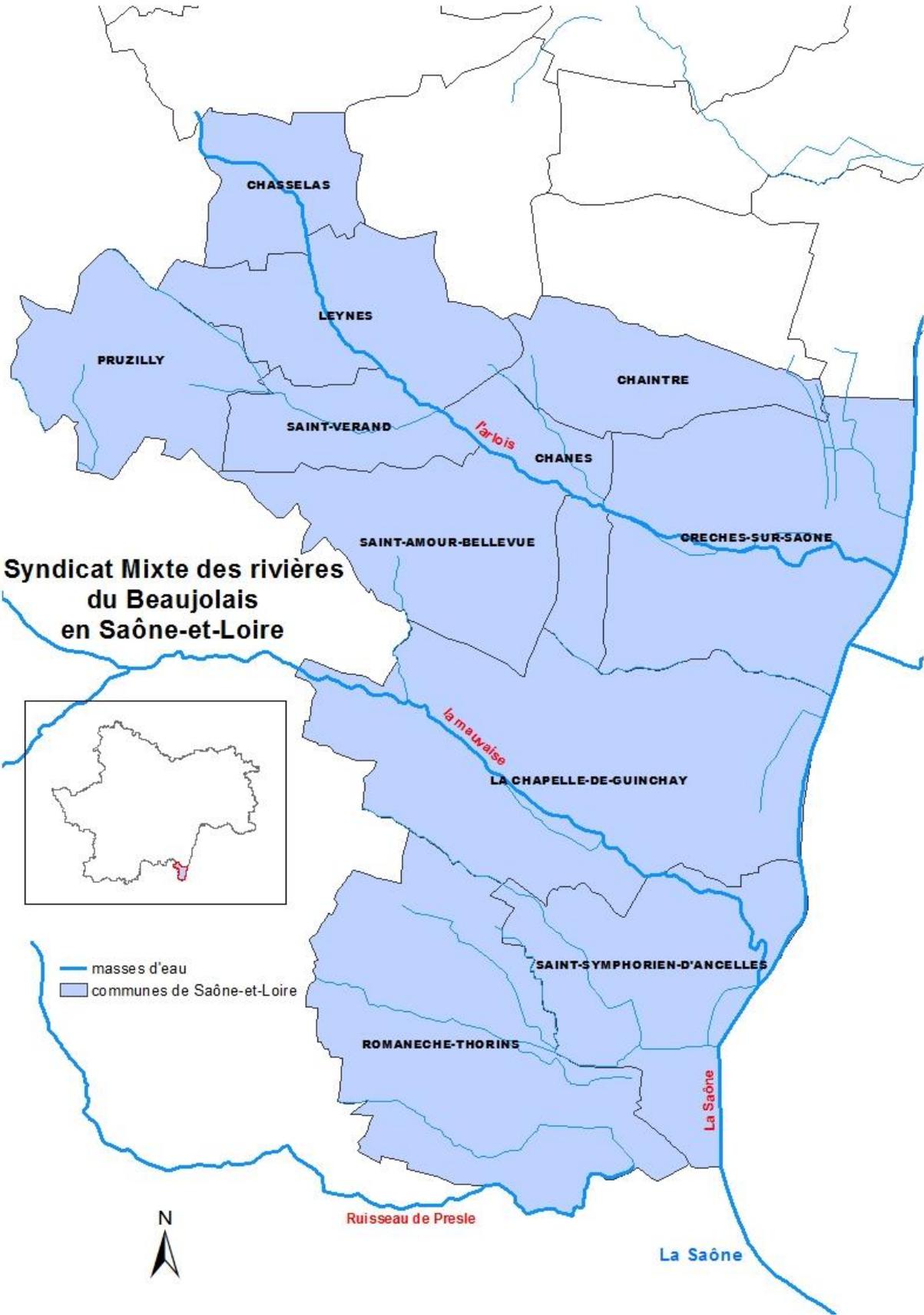
Restauration du Botoret dans la traversée de Chauffailles en 2018

Effacement d'un ouvrage Grenelle à St Maurice les Châteauneuf (71) en 2016 et 2 seuils à La Chapelle sous Dun en 2019.

Engagement dans un PAEC sud brionnais

Second contrat signé en juin 2017 ; fin en 2022.

Arlois - Mauvaise



Contexte

Outils de gestion de l'eau : contrat de Rivières du beaujolais 2012-2017

Localisation : Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (69) ; 63 communes

Ex Adhésion du SIVOM de l'Arlois et du syndicat des bassins versants de la Chapelle-de-Guinchay pour la partie Saône-et-Loire (11 communes concernées)

GEMAPI exercée par Macon Beaujolais Agglomération

Chargé de mission : Grégoire Thevenet

Contact : g.thevenet@smrb-beaujolais.fr

Technicien de rivière

Lucien Aubert : l.aubert@smrb-beaujolais.fr

une chargée de mission produits phytosanitaires et un chargé de mission risque Inondation

Site internet : www.rivieresdubeaujolais.fr

Bassin versant : 605 km² dont 10 % en Saône-et-Loire

Débit spécifique :

Module Mauvaise : 9 m³/s

Q10 : 33,5 m³/s Arlois : Q10 : 16,8 m³/s

Linéaire hydrographique : Arlois et Préty : 22 km ; Mauvaise et bief de Rizière : 9,3 km

Contrat de Rivières : 555 km de réseau hydrographique sur deux départements (69-71) dont 65 km environ en Saône-et-Loire

Principaux cours d'eau et affluents : Arlois, Préty et Gointrond, Mauvaise, rus de Changy, des Planches, de Cotoyon, le Verdenson et le bief de Rizière

Bassin de l'Arlois, Préty : 26 km² dont 21 km² en Saône-et-Loire

Bassin de la Mauvaise : 54 km² dont 11 km² en Saône-et-Loire

Présence de nombreux biefs :

Le bief Chambeau : 3.6 km , Le bief Mornand : 10.3 km

Le Bief Champ Cornet : 5.5 km , Le Bief Reclaine : 9.5 km

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

527 ouvrages inventoriés dont 247 infranchissables

Qualité des eaux dégradée notamment sur les paramètres matières organiques et pesticides

Altérations déclassantes : phosphore, nitrates et matières en suspension

Influence de l'activité viticole sur la qualité des cours d'eau (40 % de vignobles sur la superficie du territoire, présence d'arsenic, cuivre, chrome)

Pauvreté des habitats du lit mineur : fort taux d'ensablement du lit, artificialisation

Faiblesse des débits d'étiage

950 zones humides hiérarchisées soit 3500 ha sur 60 000 ha du territoire

145 ha de zones humides dans le secteur du Bocage des biefs de Romanèche-Thorins/La Chapelle-de-Guinchay

Gestion d'importants foyers de Renouée du Japon par fauches répétées dans l'année

Points faibles : qualité des eaux, érosion des sols, dégradation physique des cours d'eau

Points forts : aspect patrimonial et écologique des têtes de bassin versant (Arlois), aspects paysagers et intérêts des zones humides

Objectifs : Amélioration de la qualité des eaux, préservation des milieux naturels aquatiques

Indicateurs : suivi qualité eau, limitation des pollutions diffuses par les produits phytosanitaires

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes sur l'ensemble du territoire en lien avec le val de Saône, respect débit réservé des biefs.

Enjeux et objectifs DCE des masses d'eau

Arlois – Mauvaise

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique				Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter	

Rivières du Beaujolais	état	délai	cause report	pressions	délai			
ruisseau l'arlois	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2015		
rivière la mauvaise	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie; pesticides; Mox	2015	2015		

Masse d'eau ▼	Nom ▼	Etat écologique ▼	Etat chimique ▼
FRDR10234	ruisseau l'arlois	MEDIOCRE	BON
FRDR11669	ruisseau de presle	MEDIOCRE	BON
FRDR11996	rivière la mauvaise	MEDIOCRE	BON

Etudes engagées (12 dont 10 concernant la Saône-et-Loire)

- qualité des eaux : étude sur le transfert des produits phytosanitaires, étude qualité physico-chimique et hydrobiologique, étude interne des sources de pollution
- fonctionnement naturel des cours d'eau : étude ripisylve, étude géomorphologique
- risques inondation et gestion quantitative : étude hydraulique sur les risques d'inondation et sur les débits d'étiage, étude vulnérabilité des sols à l'érosion
- attractivité des milieux aquatiques : étude astacicole et piscicole, étude des zones humides (2013, Mosaïque environnement), étude sur la mise en valeur paysagère des cours d'eau
- Etude piscicole intermédiaire du contrat Fédération de pêche (69-71) 2016
- Etude des débits réservés des plans d'eau et biefs du bassin versant, EMA Conseils, Eau et territoires, Cincle, mars 2016
- Etude qualité des eaux Abiolab 2018

Contrat rivières signé en 2012 ; achevé

Travaux de mise en défens, de fauchages répétés d'importants foyers de Renouée de Japon,

Transparence hydraulique de ponts routiers et rétablissement de la continuité par mise en place de blocs alternés à l'aval (69)

Dissolution, perte de compétence des syndicats de Saône au Loire ; Compétence gemapi exercée par Mâcon Beaujolais Agglomération

Etude bilan et évaluation du contrat de rivière en 2019

Evolution vers un PAPI d'intention

Difficultés :

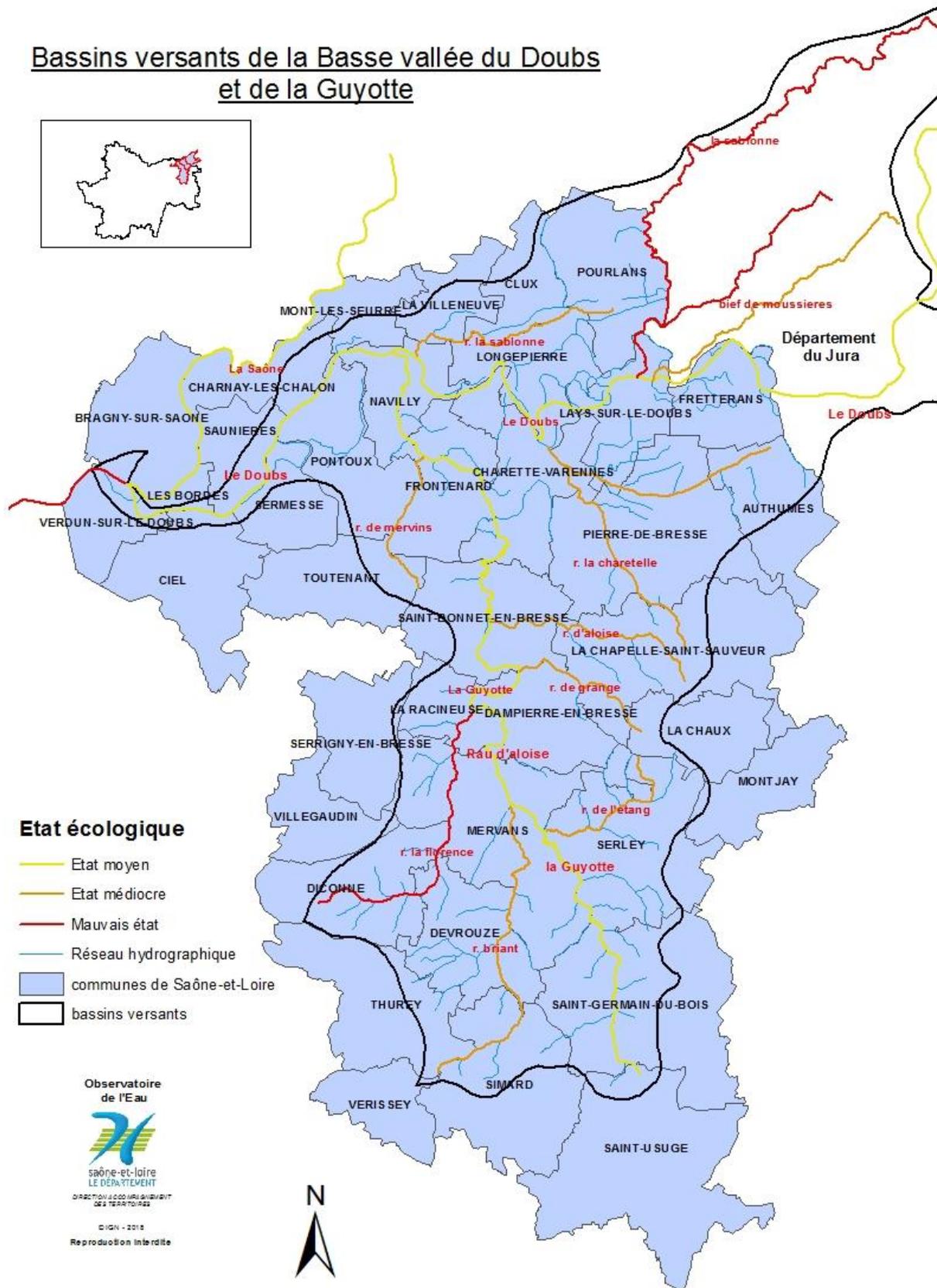
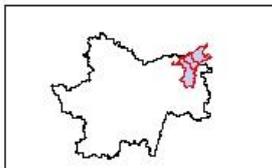
- Adhésion collective aux problématiques de qualité des eaux
- Gouvernance du secteur situé en Saône et Loire

Conventionnement du SMRB avec MBA pour un programme d'actions en 2021.

Appui cellule rivière

- appui technique et validation de projets (cahier des charges, études,...)
- suivis et conseils
- coordination
- Mise en réseau et retours d'expériences

Bassins versants de la Basse vallée du Doubs et de la Guyotte



Etat écologique

- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Réseau hydrographique
- communes de Saône-et-Loire
- bassins versants



Contexte

Basse Vallée du Doubs (39 et 71)

Outil de gestion de l'eau : Contrat de rivière de la vallée du Doubs et Territoires Associés 2014-2020

Signature en 2014

Localisation : Vallée du Doubs de la frontière Suisse à la confluence avec la Saône (sous-bassin : Doubs médian, Doubs moyen, basse vallée du Doubs pour la partie Saône-et-Loire) avec les affluents non couverts par des contrats de rivières ou des programmes spécifiques à savoir les sous-bassins de la Clauge et de la Guyotte et les Très Petits Cours d'Eau

Chargés de mission : Florence Carone, Jean Marc Huguain

Démarche "Basse vallée du Doubs, Clauge et Guyotte"

Contact: florence.carone@eptb-saone-doubs.fr

Site internet : <https://www.eptb-saone-doubs.fr/actions/contrats-de-rivieres-et-sage/contrat-de-riviere-du-doubs/>

Bassin versant : 304 km² (totalité du Doubs : 7 500 km², périmètre contrat 4185 km²)

Débit spécifique (Neublans) : module 176 m³/s ; QMNA5 23 m³/s

Longueur : 65 km de cours d'eau (sans les affluents)

Principaux cours d'eau affluents : ruisseau la Sablonné, ruisseau la Charetelle, rivière la Sablonne, ruisseau bief de Baraitaine, bief de Moussieres, Guyotte

Etat des cours d'eau

Diagnostic de la qualité physique des milieux aquatiques

Rectification et recalibrage historiques du Doubs

Enrochements et déconnection latérale du lit mineur

Impacts des extractions de granulats (abandonnés dans les années 1980)

Forte incision du cours d'eau (approfondissement de l'ordre de 1 à 2 m)

Problématique d'assèchement des zones humides et déconnection des milieux annexes

Appauvrissement écologique notamment de la végétation de berge (aval de Navilly)

Reprise sectorisée de la dynamique d'érosion latérale autorisant une recharge sédimentaire (amont de Navilly). Le secteur situé à l'aval de Navilly, sous influence de la Saône est beaucoup moins mobile.

Secteur qui reste le plus intéressant de la vallée du Doubs du point de vue écologique (avec le Doubs Franco-Suisse)

Absence d'ouvrages (cours d'eau flottable mais non navigable, canal rejoignant la Saône à Dole)

Qualité des eaux superficielles

Qualité des eaux moyenne à médiocre pour les paramètres pesticides, micropolluants, nitrates et HAP

Impacts sur le cours d'eau

Points faibles : qualité des eaux et fonctionnement géomorphologique

Points forts : qualité écologique de la basse vallée du Doubs liée à la forte mobilité du cours d'eau : 2 sites Natura 2000, 1 ZICO, 17 ZNIEFF de type 1, 1 APB, 1 programme Life et une réserve naturelle nationale (île du Girard)

Objectifs : lutte contre les pollutions diffuses (agricole, domestique et industrielle), plan de gestion et restauration physique du cours d'eau

Indicateurs : amélioration de la qualité de l'eau, végétation de berge, maîtrise foncière de l'espace de mobilité, amélioration de la connectivité latérale (annexes hydrauliques notamment)

Hydraulique : problématique inondation forte, protection des biens et des personnes

Réseau de digues et routes en remblai ; effet de la remontée de nappe

Le Plan de Prévention des Risques en Saône-et-Loire prescrit en 2005 est en cours d'élaboration

Enjeux SDAGE et objectifs DCE des masses d'eau

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter
Basse Vallée du Doubs								
ruisseau la sablonne	Bon état	2021	FT	Pesticides	2015	2015		
ruisseau la charetelle	Bon état	2027	FT	Hydrologie; pesticides	2015	2015		
rivière la sablonne	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides; Mooc; hydrologie	2015	2015		
ruisseau bief de baraitaine	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
bief de moussières	Bon état	2021	FT	Pesticides	2015	2015		
Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	Bon état	2021	FT	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2027	FT	substances chimiques
Guyotte								
ruisseau de l'étang du moulin	Bon état	2021		Pesticides	2015	2015		
ruisseau d'aloise	Bon état	2027		Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau briant	Bon état	2027		Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de grange	Bon état	2027		Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de mervins	Bon état	2027		Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau la florence	Bon état	2027		Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
La Guyotte	Bon état	2027		Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		

Intensité des efforts : 2010-2015

Actions prioritaires : Pollutions agricoles (azote, phosphore, matières organiques), dégradation morphologique, transport sédimentaire

Actions préparatoires : substances dangereuses et pesticides

Etat chimique ; état écologique

Paramètres déclassants : nutriments et pesticides (et substances prioritaires sur le Doubs (HAP et PCB))

Etudes engagées

- programme de restauration des milieux de la vallée du Doubs et de ses affluents (hors contrat de rivières et programmes spécifiques), achevé fin 2011
- dossier sommaire de candidature du Contrat de rivière "vallée du Doubs et territoires associés" incluant la basse vallée du Doubs, la Clauge, la Guyotte et les petites masses d'eau validé à l'automne 2012
- dossier définitif du contrat de rivière avec programme d'actions à mettre en œuvre sur 6 ans
- Contrat signé en 2016 ; réactualisation suite au bilan à mi-parcours du programme d'actions 2019-2021 :

Pour la Saône-et-Loire :

- * Affluents : actions sur la Sablonne et la Guyotte,
- * Basse vallée du Doubs Doubs : annexes hydrauliques à Lays sur le Doubs et Sermesse pour le secteur basse vallée du Doubs.
- * Observatoire du Doubs : 2 sites pilotes

Contexte

Guyotte

Bassin versant : 192 km², 18 communes concernées

Débit spécifique : Module : 1,7 m³/s (à la confluence) QMNA5 : 18 l/s

Longueur : 45 km sans les affluents

Principaux cours d'eau affluents

Ruisseau de l'Etang, ruisseau d'Aloise, ruisseau le Briant, ruisseau de Grange, ruisseau de Mervins, ruisseau la Florence

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Artificialisation du milieu suite aux recalibrages et curages successifs

Problématique d'étangs en tête de bassin dont certains directement implantés dans le lit du cours d'eau (20 sur 135)

Zones de cultures (céréales 40 % de la SAU)

Absence de ripisylve (12,6 % du linéaire de la Guyotte, 17,6 % du total affluents compris)

45 ouvrages non franchissables, sept clapets automatiques et une dizaine d'ouvrages à franchissement périodique

86 ouvrages recensés sur le bassin versant, 135 plans d'eau

Faiblesse des débits d'étiage et réduction des zones humides, pente faible

Habitats peu biogènes (fond constitué de marnes)

Qualité des eaux superficielles

Dégradation sensible de l'amont vers l'aval

Moyenne à mauvaise pour les paramètres matières organiques et oxydables, les nitrates, les matières en suspension et phosphates

Substances prioritaires : impact des micropolluants, HAP et PCB

Zone à enjeux pesticides prioritaire sur le bassin RMC

Impacts sur le cours d'eau

Points faibles : qualité des eaux et des habitats, fonctionnement géomorphologique (surcalibrage du cours d'eau), continuité

Points forts : enjeux écologiques faibles, nécessité d'une reconquête ambitieuse de la qualité biologique, espèces inféodées aux plans d'eau (avifaune, batraciens,...)

Objectifs : lutte contre la pollution diffuse, plan de gestion et restauration physique du cours d'eau, plan de gestion des plans d'eau

Indicateurs : suivi qualité eau, qualité physique du cours d'eau et zones humides

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes influencée par les crues du Doubs en aval

Deux bassins écrêteurs, 1 digue

Etat des masses d'eau (2017) de la basse vallée du Doubs et de la Guyotte

Sous-bassin	Id	Masse d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimique	déclassants Etat chimique
Basse vallée du Doubs	FRDR10237	ruisseau la sablonné		MEDIOCRE				BON	
Basse vallée du Doubs	FRDR10669	ruisseau la charetelle		MEDIOCRE				BON	
Basse vallée du Doubs	FRDR10753	rivière la sablonne		MAUVAIS	Invertébrés, Poissons	O2 dissous, Taux de saturation en O2		BON	
Basse vallée du Doubs	FRDR10835	ruisseau bief de baraitaine		MEDIOCRE				BON	
Basse vallée du Doubs	FRDR11075	bief de moussieres		MEDIOCRE				BON	
Basse vallée du Doubs	FRDR1808	Le Doubs aval		MOYEN	Diatomées			MAUVAIS	Benzo(g,h,i)perylene
Guyotte	FRDR10213	ruisseau de l'étang du moulin		MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O2, COD	Métazachlore	BON	
Guyotte	FRDR10537	ruisseau d'aloise		MEDIOCRE				BON	
Guyotte	FRDR10540	ruisseau briant		MEDIOCRE				BON	
Guyotte	FRDR10558	ruisseau de grange		MEDIOCRE				BON	
Guyotte	FRDR11137	ruisseau de mervins		MEDIOCRE				BON	
Guyotte	FRDR12043	ruisseau la florence		MAUVAIS	Invertébrés, Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O2, COD	Chlortoluron	BON	
Guyotte	FRDR613	La Guyotte		MOYEN	Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O2, COD	Chlortoluron, Métazachlore	BON	

Etudes engagées

Programme de restauration des milieux de la vallée du Doubs et de ses affluents (hors contrat de rivières et programmes spécifiques) achevé fin 2011 par l'EPTB sur la Guyotte
 - Schéma d'aménagement et programme de restauration de la Guyotte IPSEAU 2004

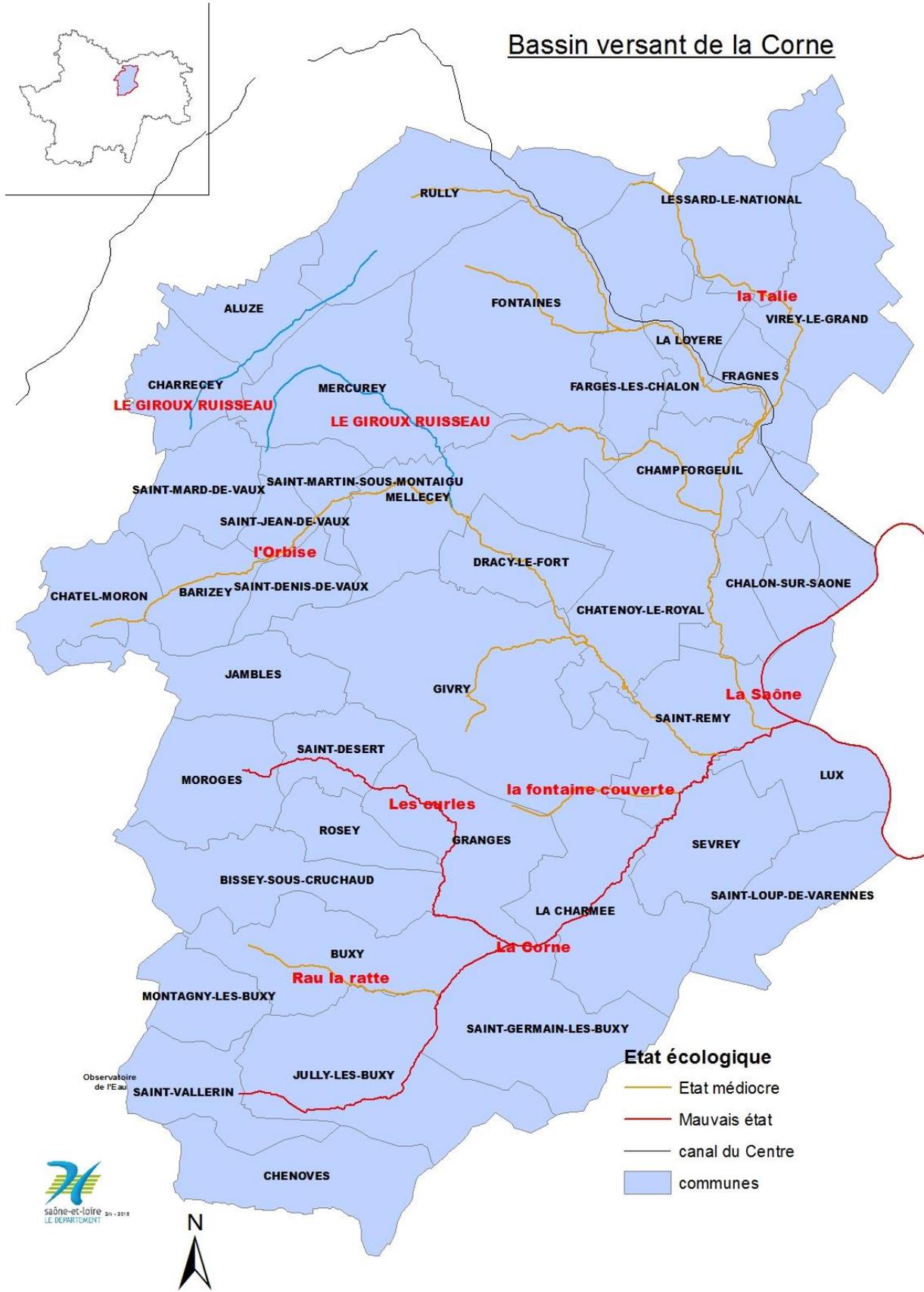
- Etude de la qualité physique et de la continuité du tronçon aval de la Guyotte compris entre Frontenard et Navilly. Proposition d'actions destinées à restaurer la qualité physique et la continuité BURGEAP, 2014

- Etude piscicole du Doubs, 2015 (Fédération pêche 39,71).

- Etude de mobilité du Doubs entre Crissey (39) et Navilly (71)

- Travaux de restauration de la continuité de la Guyotte aval 2019
- Evolution du syndicat de la Guyotte en syndicat mixte en 2021.

Bassin versant de la Corne



La Corne

Contexte

Outils de gestion concertée : Démarche de contrat des Rivières du Chalonnais
Signature en 2013, animation EPTB Saône Doubs, Mâcon, fin en 2019

Structure porteuse : Grand Chalon

Contact : Boris PAGEAU

Site internet : <https://www.eptb-saone-doubs.fr/actions/contrats-de-rivieres-et-sage/contrat-des-rivieres-du-chalonnais/>

Bassin versant : bassin versant de la Corne 320km² ; 39 communes

Débit spécifique : module : 2,6 m³/s à Lux (8,2 l/s/km²), longueur : 21 km

Principaux cours d'eau affluents : Thalie (120 km² ; 23 km), l'Orbise (83 km² ; 21 km), les Curles (11 km) (réseau hydrographique global 237 km)

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles dégradée

Qualité piscicole mauvaise

Hydrologie de la Thalie influencé par le canal du Centre (1 ouvrage de décharge du Canal)

Problématique de pollutions diffuses et de rejets domestiques et industriels (assainissement, activités viticoles, industries du Grand Chalon, pollution par les phytosanitaires)

Dysfonctionnements morphologiques : 99 ouvrages recensés, 88 infranchissables

Impacts des curages recalibrage

2/3 du linéaire souffre de l'absence de ripisylve

Impact des étangs en amont du bassin

Patrimoine naturel : 10 Znieff, deux sites Natura 2000 (pelouses calcicoles, prairies inondables du val de Saône), milieux forestiers, 224 zones humides (440 ha) et 232 mares répertoriées sur le bassin

Points faibles : qualité des eaux, morphologie, hydrologie, altérations de l'écologie des cours d'eau

Points forts : patrimoine naturel à sauvegarder, tête de bassin versant

Principes d'actions : reconquête de la qualité des eaux et du bon état écologique

Objectifs : lutte contre les pollutions (agricoles, domestiques et industrielles) et restauration physique des cours d'eau

Indicateurs : suivi qualité eau, état morphologique des cours d'eau

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes (crues d'orage, crues d'hiver en relation avec la Saône, 5 PPRI)

Bassin versant compact avec forte densité de drainage

Enjeux et Objectifs DCE des Masses d'Eau

La Corne

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter
Corne								
rivière des curles	Bon état	2027	FT;CD	Morphologie; pesticides; Mox	2015	2015		
ruisseau la ratte	Bon état	2027	FT;CD	Morphologie; pesticides; Mox	2015	2015		
ruisseau de la fontaine couverte	Bon état	2027	FT;CD	Continuité	2015	2015		
la Talie	Bon état	2027	FT;CD	Continuité; morphologie; pesticides; substances dangereuses; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques
l'Orbise	Bon état	2027	FT;CD	Continuité; pesticides; Mox	2015	2015		
la Corne	Bon état	2027	FT;CD	Continuité; morphologie; pesticides; substances dangereuses; Mox	2015	2015		

Masse d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimique	déclassants Etat chimique
FRDR10083	rivière des curles	MAUVAIS	Invertébrés, Diatomées	Nitrites, Phosphore total, Phosphates		BON	
FRDR10667	ruisseau la ratte	MEDIOCRE				BON	
FRDR11339	ruisseau de la fontaine cou	MEDIOCRE				BON	
				O2 dissous, Taux de saturation en O2, Ammonium,			
FRDR11935	rivière la talie	MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées	Nitrites, Phosphore total, Phosphates	Métazachlore, Diflufenicanil	MAUVAIS	Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene
FRDR11968	rivière l'orbise	MEDIOCRE				BON	
FRDR607	La Corne	MAUVAIS	Invertébrés, Diatomées	Phosphore total, Phosphates	Aminotriazole	BON	

Intensité des efforts : pression quantitative (la Fontaine Couverte)
2 stations de mesure réseau DCE sur le bassin dont la Corne à St Rémy

Etudes engagées

- Dossier sommaire de candidature au Contrat de rivière réalisé en 2010
- Etudes complémentaires : qualité des eaux (Lyonnaise des Eaux),
- Diagnostic assainissement, dynamique alluviale et continuité écologique (CIAE 2012), inventaire des zones humides, étude piscicole et astacicole, étude de mise en place d'un programme de sensibilisation des publics.
- Etude de restauration physique de la Thalie et de la corne aval, 2014-25015 (à Saint Rémy), Artelia.
- Etude de restauration de l'Orbise à Mellecey 2017-2018 ; BET CIAE
- Etude ruissellement du chalonais en 2018-2019, LIOSE, DHI

Travaux de restauration de la Thalie aval en 2017 ; de la Corne aval (2018-2019).

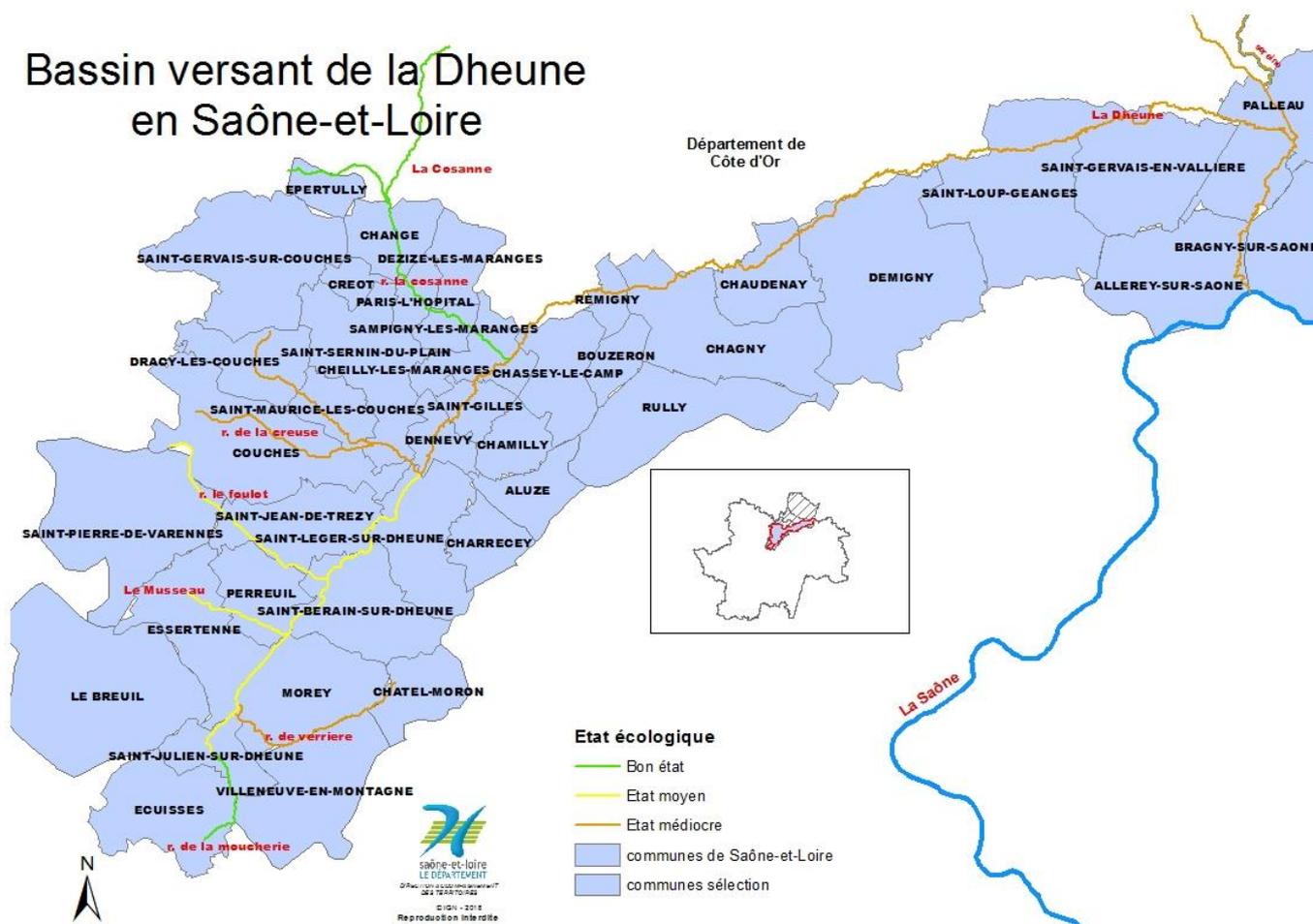
Etude Gemapi et gouvernance en 2017

Dissolution du syndicat des 3 rivières du chalonais, Gemapi exercée par les EPCI dont le Grand Châlon

Contrat de travaux 2020-2022.

La Dheune

Bassin versant de la Dheune en Saône-et-Loire



Contexte

Outils de gestion de l'eau : contrat de Rivière 2008-2012

Achevé en 2013 ; étude bilan et engagement sur un contrat d'agglomération en 2015

Animation EPTB Saône Doubs, Boris Michalak

Localisation : SM Dheune Châlon sur Saône

Chargé de mission : Nicolas JOUAN n.jouan-sbvdheune@orange.fr

Contact : sbvdheune@orange.fr

Bassin versant : 1039 km² (435 km² en Saône et Loire dont le cours principal)

débit spécifique : débit spécifique : 7 l/s/km² à la confluence ; longueur : 76 km

Principaux cours d'eau affluents : Cosanne, Meuzin, Creuse, ruisseau de Meursault, Vandène

Linéaire total : 400 km

Fusion des 4 syndicats de rivière et création du syndicat mixte d'aménagement de la Dheune en 2019

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles bonne sur les sous bassins amont ; moyenne pour les nitrates à St Martin-en-Gâtinois

Etat écologique médiocre

Etiages sévères et réguliers (pertes, prélèvements AEP et agricoles, Canal du Centre,...)

Pollutions viti-vinicoles et pollutions lors des étiages

Hydrologie influencée par le Canal du Centre (110 km dont 44 km sur le bassin Saône ; 35 écluses ; 6 ouvrages de régulation)

Altérations physiques liées aux travaux de la période 1960-80 (affluents)

Intérêt des écosystèmes des têtes des bassins (seuils en tufs)

Ripisylve dégradée

95 ouvrages recensés obstacles à l'écoulement

300 zones humides inventoriées dont plus de 50 % font moins de 1 ha (500 ha de zones humides, 750 mares)

Points faibles : hydrologie, pollutions, nitrate, phytosanitaires, absence de ripisylve, étiage

Points forts : qualité écologique des têtes de bassin, fonctionnement hydro-morphologique du cours principal

Principes d'actions : reconquête des berges avec plantations (et clôtures en zone d'élevage), assainissement, réduction de la pollution viti-vinicole et agricole, continuité écologique

Objectifs : Amélioration des flux (débits, qualité des rejets, phosphore)

Indicateurs : hydrologie (débit réservé) ; suivi qualité eau et ripisylve

Enjeux et Objectifs DCE des Masses d'Eau

La Dheune

20 masses d'eau superficielles, 1 masse d'eau plan d'eau, 8 masses d'eau souterraines

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter
Dheune								
Etang de montaubry plan d'eau artificiel	bon potentiel		FT	matieres phosphorees	2015	2015		
ruisseau de verrière	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
ruisseau la bête	moins strict	2027	FT	Morphologie; pesticides	2015	2015		
rivière le Rhoin	Bon état	2015			2015	2015		
rivères Bouzaise-Lauve-Chargeolle	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides; Moox	2015	2015		
ruisseau de meursault	Bon état	2027	FT	Morphologie; nutriments; pesticides Moox	2027	2027	FT	Isoproturon
ruisseau le musseau	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
ruisseau la louche	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau la sereine	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
ruisseau le foulot	Bon état	2015			2015	2015		
rivière la vandène	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides; Moox	2015	2015		
ruisseau le raccordon	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
ruisseau de la moucherie	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau le reuil	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015		
ruisseau la courtavaux	Bon état	2021	FT	Pesticides	2015	2015		
ruisseau le monopoulain	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides; Moox	2015	2015		
ruisseau de la creuse	Bon état	2021	FT	Pesticides	2015	2015		
ruisseau la cosanne	Bon état	2021	FT	continuité; nitrates; Moox	2015	2015		
la Dheune de sa source au ruisseau de la Creuse inclus	Bon état	2027	FT	Hydrologie	2015	2027	FT	substances chimiques
la Dheune du ruisseau de la Creuse au ruisseau de Meursault	Bon état	2021	FT	Pesticides; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques
la Dheune du ruisseau de Meursault à la Saône	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques
le Meuzin	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; nutriments; pesticides; substances dangereuses; Moox; hydrologie	2015	2027	FT	substances chimiques

13 masses d'eau cours d'eau en Saône-et-Loire

Sous-bassin	Masse d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimique
Dheune71	FRDR611	La Dheune de sa source au r	MOYEN	Invertébrés, Diatomées, Macrophytes			BON
Dheune71	FRDR610	La Dheune du ruisseau de la	MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées	Phosphore total		BON
Dheune71	FRDR608	La Dheune du ruisseau de M	MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes			BON
Dheune71	FRDR609	Le Meuzin	MEDIOCRE	Invertébrés, Poissons			BON
Dheune71	FRDR11198	rivière la vandène	MAUVAIS	Invertébrés			BON
Dheune71	FRDR11803	ruisseau de la creuse	MEDIOCRE				BON
Dheune71	FRDR11490	ruisseau de la moucherie	BON				BON
Dheune71	FRDR10034	ruisseau de verrière	MEDIOCRE				BON
Dheune71	FRDR12102	ruisseau la cosanne	BON				BON
Dheune71	FRDR10332	ruisseau la louche	MEDIOCRE				BON
Dheune71	FRDR10644	ruisseau la sereine	MEDIOCRE				BON
Dheune71	FRDR10884	ruisseau le foulot	MOYEN				BON
Dheune71	FRDR10308	ruisseau le musseau	MOYEN				BON

Etudes engagées

- études internes EPTB Contrat de Rivière Dheune
- IPSEAU, Etudes d'aménagement du bassin de la Dheune (1997), hydraulique (2005), de réduction des pollutions vinicoles (2002)...
- VNF, Canal du Centre, amélioration de la gestion des ressources en eau (2000)
- EPTEAU, Mesures des flux de pollutions en période de vendanges, AERMC, (1998)
- Bibliographie complète dans le dossier définitif du contrat de rivière
- Etude bilan 2008-2012 en 2014, Geonat
- Contrat d'agglomération avec la CA de Beaune 2014-2017

Une visite technique annuelle sur sites d'aménagement :

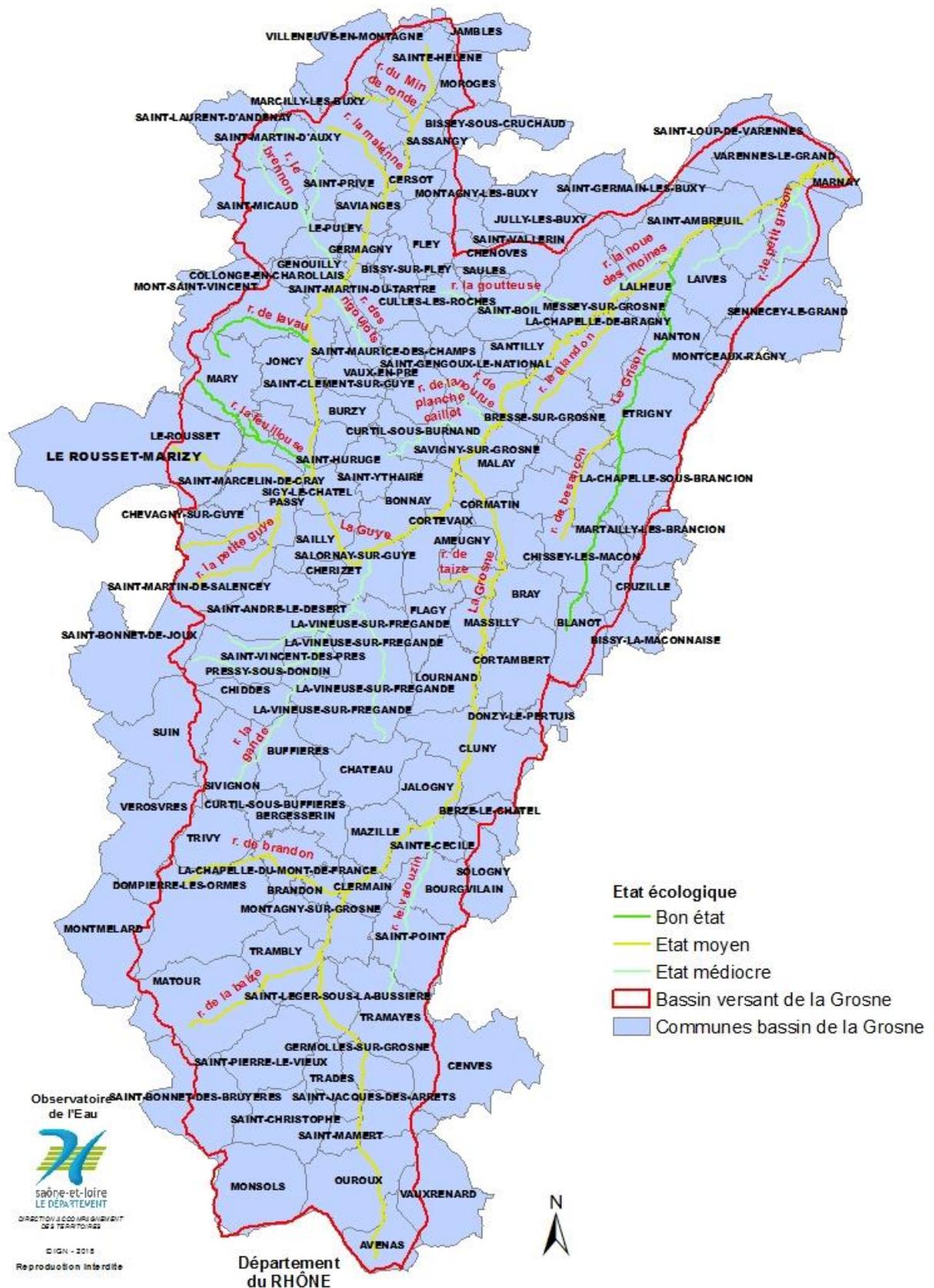
Petite Dheune à Remigny, zones humides,

Continuité écologique sur la Cosanne,

Travaux de reméandrage à Meursange en 2016, à Palleau en 2017-2018

Compétence Gemapi exercée par le nouveau syndicat mixte de la Dheune (2019 ; adhésion d'EPCI nécessaire pour l'exercice à l'échelle complète du bassin versant).

Bassin versant de la Grosne



Contexte

Outils de gestion de l'eau : contrat de Rivière 2012-2017

Animation EPTB Saône et Doubs

Chargée de mission :

Contact : SMAG Syndicat de la Dheune

Bassin versant : 1200 km² dont 1100 km² en Saône-et-Loire

136 communes dont 126 en Saône-et-Loire ; 885 km de cours d'eau

Occupation du sol : 51% prairies, 21 % cultures, 26% bois

débit spécifique : module 15 m³/s à Marnay ; 12,5 l/s/km², longueur : 92 km

Principaux cours d'eau affluents : Grosne Occidentale, Grosne Orientale, Baize, Brandon, Valouzin, Guye et Grison

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Etat physique et continuité écologique des cours d'eau :

- Cours d'eau aménagés depuis des siècles par l'Homme : déplacement du lit, élargissement, curage, endiguement, rectification, détournement...
- Perte de la diversité des habitats
- Présence de nombreux ouvrages : plus de 380 ouvrages recensés dont 247 totalement infranchissables par les poissons. Cloisonnement très marqué avec un ouvrage tous les 1 à 2 km en moyenne. et un ouvrages tous les 300 à 400 m sur la partie amont (Grosne Orientale et Baize).

Ripisylve :

- Absence totale de ripisylve sur plusieurs tronçons : piétinement des berges par les bovins (absence de clôtures en zone d'élevage) et entretien drastique par les riverains (coupe à blanc, désherbage)
- Etat sanitaire dégradé : présence du *Phytophthora alni*
- Présence de renouée du Japon

Zones humides :

- 94 zones humides recensées dont 43 évaluées

Natura 2000 :

- 5 sites d'intérêt communautaire (SIC)
- 1 zone de protection spéciale (ZPS)

Qualité des eaux superficielles et souterraines

Pollution domestique :

- Qualité des eaux dégradée par la présence de matières phosphorées et de Matières En Suspension
- Impacts des rejets de step et des dysfonctionnements de réseaux (eaux claires parasites, déversoirs d'orage, rejets directs) : 111 stations dont lagunage à 68 %

Pollution industrielle :

- Présence d'un site orphelin : Themeroil à Varennes-le-Grand ; pollution pesticides ressource en eau (Sennecey-le-Grand)
- Rejets d'Industries agro-alimentaires en tête de bassin (abattoirs de volailles et chevreaux)

Pesticides :

- Présence de pesticides dans les eaux superficielles,
- Présence de pesticides dans les eaux souterraines, utilisées pour l'adduction d'eau potable.

Thermie : augmentation artificielle de la température de l'eau sur les ruisseaux de têtes de bassin, en raison de la présence d'étangs et l'absence de ripisylve.

Points faibles : morphologie, rejets de step ; continuité écologique, ripisylve

Points forts : qualité écologique des zones amont, fonctionnement hydro-morphologique dans les secteurs à méandres, intérêt patrimonial des têtes de bassin

Principes d'actions : reconquête des berges avec replantations et clôtures, assainissement

et pollutions diffuses, zones humides, continuité

Objectifs : effacement ou aménagement des seuils non franchissables, restauration physique des tronçons dégradés, reconstitution d'une ripisylve.

Indicateurs : suivi qualité eau et ripisylve, morphologie

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes sur le secteur aval, en lien avec le val de Saône (5 PPRI des communes riveraines de la Saône)

Enjeux et Objectifs DCE des Masses d'Eau

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	décal	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter
Grosne								
ruisseau la petite guye	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie	2015	2015		
ruisseau la noue des moines	moins strict	2027	FT	Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de la planche caillot	Bon état	2027	FT	Morphologie	2015	2015		
ruisseau la gande	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; Mox	2015	2015		
ruisseau de brandon	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie	2015	2015		
ruisseau la malenne	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau des rigoulots	Bon état	2021	FT	Mox	2015	2015		
ruisseau de besançon	Bon état	2027	FT	Morphologie	2015	2015		
ruisseau le valouzin	Bon état	2027	FT	Continuité	2015	2015		
ruisseau le petit grison	Bon état	2021	FT	Continuité; morphologie; pesticides; Mox	2015	2021		
ruisseau le glandon	Bon état	2027	FT	Morphologie	2015	2015		
ruisseau de lavau	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau la goutteuse	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides; Mox	2015	2015		
ruisseau de taizé	Bon état	2021	FT	Morphologie	2015	2015		
ruisseau la feuillouse	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau le brennon	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau de nourue	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de la baize*	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau du moulin de ronde	Bon état	2021	À confirmer	À confirmer	2015	2015		
la Grosne de sa source à la confluence avec le Valouzin inclus	Bon état	2021	FT	Continuité; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques
la Grosne du Valouzin à la Guye	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques
la Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques
la Guye	Bon état	2015			2015	2027	FT	substances chimiques
le Grison	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie	2015	2015		

Sous-bassin	Id	Masses d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimique
Grosne	FRDR10018		ruisseau la petite guye	MOYEN				BON
Grosne	FRDR10249		ruisseau la noue des moine	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR10326		ruisseau de la planche caill	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR10358		ruisseau la gande	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR10368		ruisseau de brandon	MOYEN				BON
Grosne	FRDR10575		ruisseau la malenne	MOYEN				BON
Grosne	FRDR10597		ruisseau des rigoulots	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR10653		ruisseau de besançon	MOYEN				BON
Grosne	FRDR10709		ruisseau le valouzin	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR10810		ruisseau le petit grison	MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O, Nicosulfuron		BON
Grosne	FRDR10902		ruisseau le glandon	MOYEN				BON
Grosne	FRDR10955		ruisseau de lavau	BON				BON
Grosne	FRDR11508		ruisseau la goutteuse	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR11526		ruisseau de taizé	MOYEN				BON
Grosne	FRDR11538		ruisseau la feuillouse	BON				BON
Grosne	FRDR11755		ruisseau le brennon	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR11838		ruisseau de nourue	MEDIOCRE				BON
Grosne	FRDR11858		ruisseau de la baize	MOYEN				BON
Grosne	FRDR12099		ruisseau du moulin de rond	MOYEN				BON
Grosne	FRDR602		La Grosne de la Guye à la cc	MOYEN	Diatomées			BON
Grosne	FRDR603		Le Grison	BON				BON
Grosne	FRDR604		La Guye	MOYEN	Diatomées			BON
Grosne	FRDR605		La Grosne du Valouzin à la	MOYEN	Diatomées			BON
Grosne	FRDR606		La Grosne (y compris la Gro	MOYEN	Diatomées, Macrophytes			BON

Etudes réalisées

- Etude de la qualité des eaux (4 stations mesures complémentaires Réseau Agence + 3 stations) 4 campagnes, Groupe IPL, 2010 ;
- Etude de la dynamique alluviale et de la continuité écologique, CIAE Nemours, 2010 ;
- Etude piscicole et astacicole des têtes de bassin, Fédérations de Saône-et-Loire et du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 2010 ;
- Inventaires piscicoles et astacicoles du bassin de la Guye – Année 2009, Fédération de Saône-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 2010.

- Etude diagnostic des bâtiments d'élevage, Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire, 2011 ;
- Inventaire zones humides (interne) annexes de cours d'eau (150 sites) et têtes de bassin (carte IGN + terrain avec hiérarchisation et analyse foncière : 94 sites recensés
- Etude de la qualité des eaux superficielles (suivi des rejets agroalimentaires et suivi de masses d'eau secondaires), NALDEO ; 2013
- Inventaire des zones humides sur la commune de Cormatin, EPTB Saône et Doubs, stage 2013

Contrat de rivière signé en 2012.

Etude de restauration de la continuité (seuils en rivière), 5 ouvrages / 16 effacés
Travaux de mise en défens ponctuels et de restauration morphologique du petit Grison à St Cyr

Etude bilan à mi-parcours en 2016, étude bilan en 2019

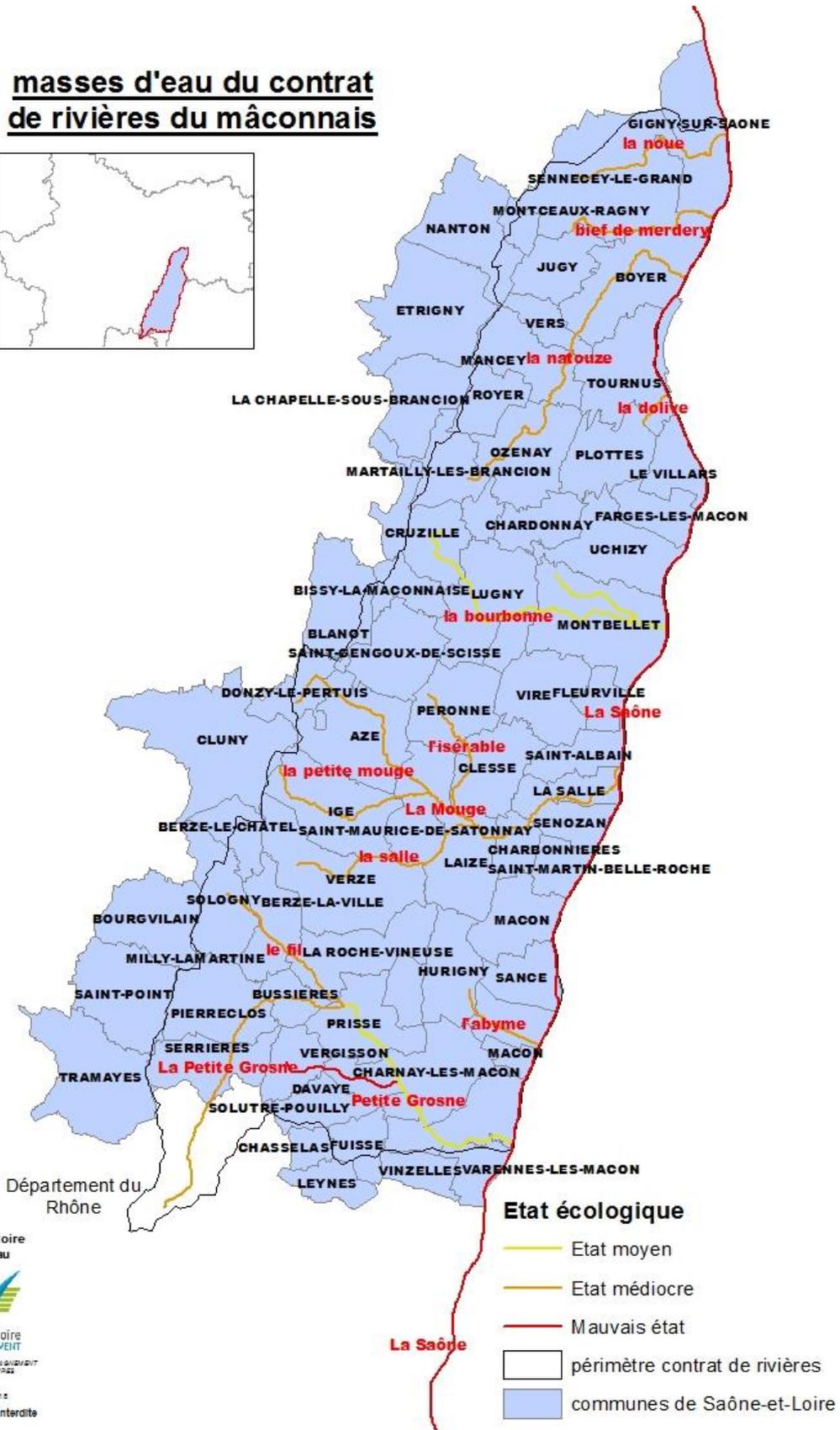
Etude piscicole, Fédération de pêche 71, 2016, Grosne amont et Guye 2019

Etude Gemapi et gouvernance en 2017

Etudes de restauration du bief des Grusses ONF (2018-2019) ; du Valouzin (IRH 2019), Nourue 2019, étude hydraulique St Gengoux le National 2018-2019.

Absence de structure compétente Gemapi à l'échelle du périmètre du bassin versant
Evolution vers un EPAGE en 2021.

masses d'eau du contrat de rivières du mâconnais



Contexte

Outils de gestion de l'eau : Contrat de Rivières du mâconnais

Signé en 2013, fin en 2019

Animation : EPTB Saône Doubs-Mâcon

SIVOM du canton de Lugny (Bourbonne, Mouge), Syndicat d'aménagement de la Natouze

Contact

Compétence Gemapi : Mâcon Beaujolais Agglomération

Marylee BORDET m.bordet@mb-agglo.com

Bassin versant : superficie cumulée 518 km² ; 70 communes dont 34 à 100%

Débit estimé (Q1) : Petite Grosne (24 m³/s), Mouge (20 m³/s), Bourbonne (8,1 m³/s), Natouze (Q10 : 17,6 m³/s)

longueur : 260 km des cours d'eau

Principaux cours d'eau concernés: La Petite Grosne (36,6 km) et ses affluents le Fil, la Denante, Le moulin de Journet (127 km² dont 110 km² en Saône-et-Loire), La Mouge (29,4 km ; 120 km²), la Natouze (23,9 km ; 55 km²) et la Bourbonne (20 km ; 37 km²) et territoires associés (12 cours d'eau de 55,9 km au total)

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

254 ouvrages recensés dont 61% de seuils

194 zones humides inventoriés ; 18 ZNIEFF de type 1, 3 ZNIEFF de type 2

215 ha en ZICO (val de Saône), 2 APPB (Petite Grosne : Le Bois Clair, Vergisson avec espèces repères chauves-souris et faucons), 3 sites NATURA 2000 (val de Saône, pelouses calcicoles, chauves-souris)

Qualité des eaux superficielles

Qualité des eaux moyenne avec impacts des activités humaines

Petite Grosne, Mouge et Bourbonne sont les cours d'eau les plus impactés

Pollutions organiques aggravés par les extrêmes hydrologiques (phosphore, Azote)

Nitrates et pesticides (glyphosate), métaux (Arsenic, Cuivre)

HAP indicateurs du trafic routier

Etat écologique moyen à mauvais (déclassement physico chimie : éléments nutritifs, biologie et poissons)

Etat chimique mauvais (Petite Grosne, Mouge amont) déclassement par les HAP

Impacts sur le cours d'eau

Etiages sévères (de 3 l/s (Bourbonne) à 100 l/s (petite Grosne))

Pollutions diffuses généralisées (nitrates, phosphores, azote)

Présence de pesticides et de métaux (Arsenic, Cuivre) d'origine agricoles (viticulture)

Rejets domestiques impactant lors d'étiage ou épisodes pluvieux notamment sur les petits cours d'eau

Dysfonctionnement hydromorphologiques

Points faibles : qualité de l'eau, artificialisation, populations piscicoles dégradées, absence de ripisylve

Points forts : têtes de bassin versant, aspects patrimoniaux et piscicoles

Objectifs : , limiter les pollutions diffuses ; limitation du ruissellement en rétablissant le maillage des haies (régression de 30% en 60 ans) sur le secteur viticole, travaux d'aménagement de berges et du lit

Indicateurs : suivi qualité eau

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes des secteurs urbanisés, champs d'expansion des crues des secteurs recalibrés, traversée de bourgs (Azé,Igé,Verzé, Prissé, Lugny, la Roche Vineuse)

Enjeux et Objectifs DCE des Masses d'Eau

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique				Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	décal	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter	
Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge									
ruisseau la noue	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2015			
bief de merdery ruisseau	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2015			
ruisseau la natouze	Bon état	2027	FT	Continuité	2015	2015			
ruisseau la bourbonne	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2027	FT	substances chimiques	
ruisseau la dolive	Bon état	2027	FT	morphologie	2015	2015			
Petits affluents de la Saône rive droite									
ruisseau de l'abyme	Bon potentiel	2027	FT	Morphologie; pesticides; Mox	2015	2015			
ruisseau de la deuxième raie	Bon état	2015			2015	2015			
Mouge									
ruisseau l'isérable	Bon état	2021	FT	pesticides	2015	2015			
rivière la salle	Bon état	2021	FT	Continuité; pesticides	2015	2015			
ruisseau la petite mouge	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie	2015	2015			
la Mouge	Bon état	2021	FT	Continuité; pesticides; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques	
Petite Grosne									
ruisseau denante	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2027	FT	substances chimiques	
ruisseau le fil	Bon état	2027	FT	Continuité; pesticides	2015	2015			
la Petite Grosne à l'amont de la confluence avec le Fil	Bon état	2021	FT	Continuité; pesticides	2015	2027	FT	substances chimiques	
la Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône	Bon potentiel	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides substances dangereuses; Mox	2015	2027	FT	substances chimiques	

Sous-bassin	Y	Masses d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimique
mâconnais		FRDR591	La Mouge	MEDIOCRE	Poissons	Ammonium, Phosphore total	Aminotriazole, Diflufenicar	MAUVAIS
mâconnais		FRDR579a	La Petite Grosne à l'amont de	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR579b	La Petite Grosne à l'aval de	MOYEN	Diatomées	Phosphore total, Phosphates		BON
mâconnais		FRDR12046	rivière la salle	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR11614	ruisseau de l'abyme	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR11311	ruisseau denante	MAUVAIS	Invertébrés		Aminotriazole, Diflufenicar	BON
mâconnais		FRDR11206	ruisseau la bourbonne	MOYEN	Invertébrés, Poissons, Macrophytes		Aminotriazole	MAUVAIS
mâconnais		FRDR11086	ruisseau la natouze	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR12105	ruisseau la petite mouge	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR11892	ruisseau le fil	MEDIOCRE				BON
mâconnais		FRDR11471	ruisseau l'isérable	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la S		FRDR10735	bief de merdery ruisseau	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la S		FRDR11739	ruisseau la dolive	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la S		FRDR10161	ruisseau la noue	MEDIOCRE				BON

Etudes engagées

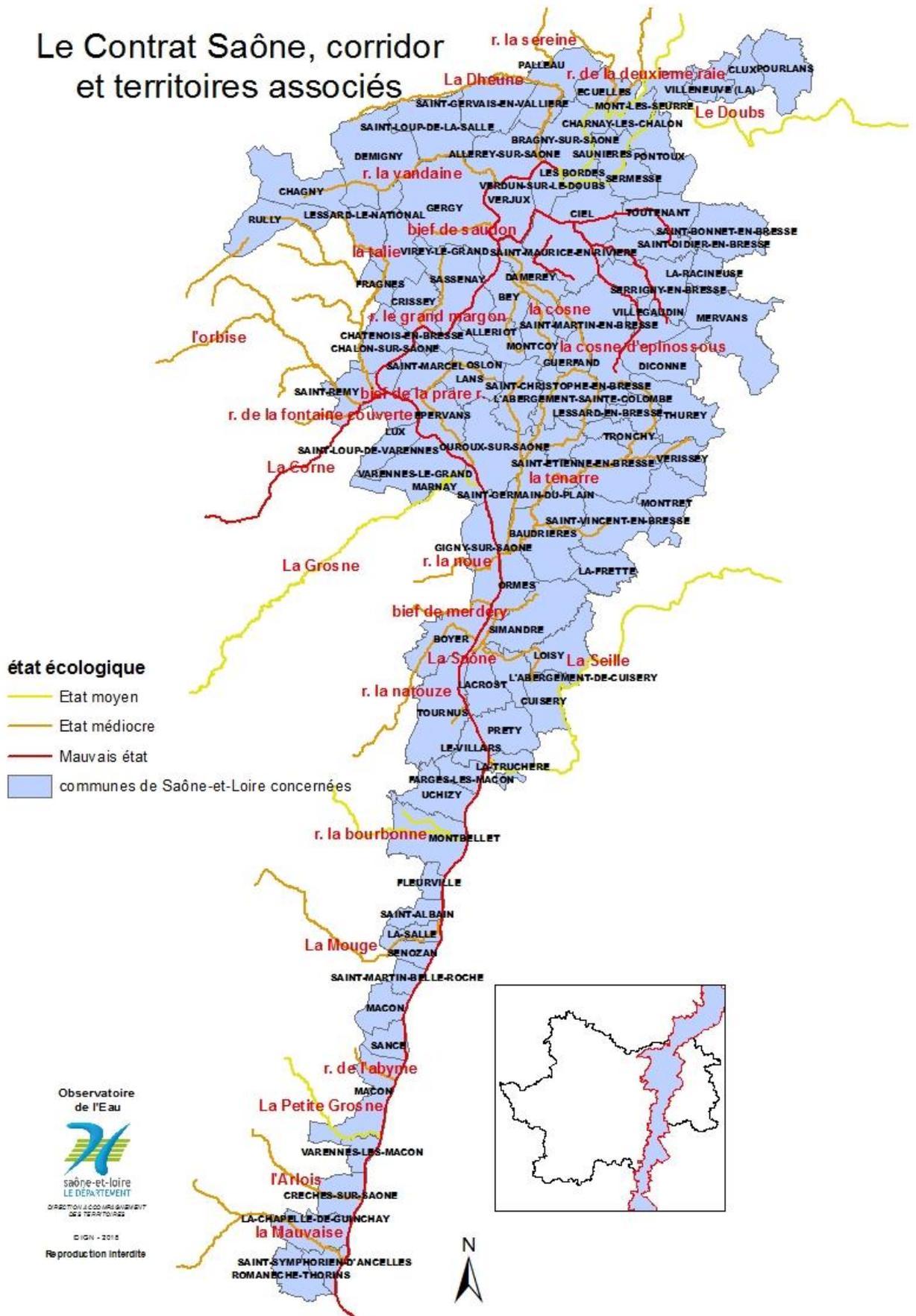
- Suivi de la qualité des eaux (année 2010, CEGEE consultants)
- Dynamique alluviale (BET Fluvialis)
- Etude piscicole et astacicole (Fédération de pêche de Saône-et-Loire)
- Etudes internes : évolutions paysagère et bocagère, zones humides
- Bilan de fonctionnement des systèmes d'assainissement sur le Mâconnais
- Inventaire des ouvrages
- Elaboration d'un programme de classes d'eau
- Etude sur le massif Karstique
- Bilan à mi-parcours en 2016
- Travaux de restauration de la continuité à La Roche Vineuse en 2016
- Mise en défens

Contrat de rivières signé le 9 juillet 2013 ; achevé en 2019.

Etude Gemapi et gouvernance en 2017

Programme d'actions porté par MBA en 2020-2021 sur la Petite Grosne et la Mouge

Le Contrat Saône, corridor et territoires associés



Contexte

Outils de gestion de l'eau : 1^{er} Contrat de Rivière Vallée Inondable de la Saône achevé
2^e Contrat Corridor alluvial et territoires associés signé le 22 juin 2016
Avenant signé en novembre 2020
Localisation : EPTB Saône Doubs
Contact : Coordinateur contrat Saône Franck Weingertner

Contact : franck.weingertner@eptb-saone-doubs.fr

Site internet : <https://www.eptb-saone-doubs.fr/actions/contrats-de-rivieres-et-sage/saone/>

Bassin versant : superficie du 1^{er} contrat : 720 km² ; le contrat concerne 234 communes de la vallée inondable, 6 départements, 4 régions
soit 52 communes en Saône-et-Loire
Le second contrat concernera 5 Régions, 8 départements, 589 communes dont 125 communes en Saône-et-Loire

Débit spécifique : 14,5 l/s/km² à Lyon ; module : 433 m³/s
Longueur : 482 km pour le cours d'eau principal (30 000 km²),
à Mâcon : module : 398 m³/s (15,3 l/s/km²)
Q10 : 2300 m³/s; Q50 : 2900 m³/s

Principaux cours d'eau affluents : en Saône-et-Loire : le Doubs, la Dheune, la Grosne, la Seille
Petites masses d'eau orphelines associées (8) : affluents de la Saône rive droite entre Corne et Dheune, affluents rive gauche de la Saône entre Doubs et Seille

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Importantes problématiques de maintien des prairies inondable du Val de Saône et de restauration des annexes aquatiques (lônes, bras morts...).

Continuité piscicole : pas de classement (liste 1/2) de la Saône dans le département.
Toutefois, importante problématique de continuité transversale (accessibilité du brochet aux sites de frayère situées en lit majeur dans les casiers endigués : présence d'ouvrages infranchissables en l'état ou en fonction de leur mode de gestion).

Plusieurs biefs pourvus d'objectifs de restauration de la continuité piscicole dans le SDAGE (Cosnes, Grand Margon, Bief de Saudon...).

Nombreuses dégradations morphologiques sur les petits affluents : travaux plus ou moins anciens de recalibrage, de curage, de suppression de ripisylves. Impact des étangs au fil de l'eau.

Qualité des eaux superficielles

Qualité piscicole de la Saône moyenne à médiocre
Problèmes qualitatifs : pollutions domestique, agricoles et industrielles : pesticides et substances dangereuses
Dégradation morphologique, annexes et zones humides notamment
Peu de données qualitatives sur les petits affluents orphelins

Impacts sur le cours d'eau

Points faibles : Etat écologique moyen à médiocre ; mauvais état chimique
Pollution agricole : Azote, phosphore et matières organiques
Pesticides, PCB, HAP
Pressions polluantes sur la ressource en eau (26 champs captants du val de Saône présents

en Bourgogne)

Points forts : plaine inondable (zone humide la plus étendue du bassin Rhône Méditerranée Corse), 25 sites de frayère à brochet recensés (actions à La Truchère et Ormes).

Espèces emblématiques : râle des genêts, brochet ; Plan de Gestion du Val de Saône et de sa plaine alluviale.

Objectifs : la conservation de la plaine alluviale est un enjeu majeur du SDAGE

Effort dans le traitement des effluents domestiques

Indicateurs : suivi qualité des eaux, état écologique

Hydraulique : problématique inondation, 80 000 ha en zone inondable ; 227 000 habitants concernés ; protection des biens et des personnes (confluence Saône Doubs, Agglomération chalonaise).

PAPI Saône (préventions, diagnostics de vulnérabilité, 5 études de casier d'inondation, endiguement de Saint Marcel, 5 projets de rehausse routière (travaux à Ecuelles, Saint Marcel, Epervans, Marnay et Lux,...)).

Important axe fluvial avec navigation commerciale et de plaisance, le val de Saône est concerné par l'agriculture (polyculture élevage, maraichage localement) et par un tissu industriel et commercial dans les agglomérations (Châlon sur Saône, Mâcon,...).

Enjeux et Objectifs DCE des Masses d'Eau

Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique				Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délai	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter	
Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille									
rivière la tenarre	Bon état	2027	FT	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015			
bief de la prare ruisseau	Bon état	2021	FT	Continuité; morphologie; Mox	2015	2015			
La cosne d'épinossous	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides	2015	2015			
rivière la cosne	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides	2015	2015			
bief du moulin bernard	Bon état	2027	FT	Morphologie; hydrologie	2015	2015			

Petits affluents de la saône entre Dheune et Corne									
bief de saudon	Bon état	2027	FT	Morphologie; pesticides; Mox	2015	2015			
ruisseau le grand margon	Bon état	2021	FT	Continuité; morphologie; pesticides;	2015	2015			
ruisseau la vandaine	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2015			

Axe Saône aval									
la Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	Bon état	2027	FT	Morphologie; hydrologie; pesticides	2021	2021	FT	substances chimiques	
la Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	Bon état	2027	FT	Morphologie; hydrologie; pesticides substances dangereuses	2021	2027	FT	substances chimiques	

Sous-bassin	IT	Masses d'eau	Nom	Etat écologique	Eléments biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Polluants Spécifiques	Etat chimiq
Saône aval de Pagny71	FRDR1807a	La Saône aval	La Saône aval	MAUVAIS	Diatomées, Poissons, Macrophytes		Arsenic	MAUVAIS
Saône aval de Pagny71	FRDR1806d	La Saône amont	La Saône amont	MOYEN	Diatomées, Poissons, Macrophytes			MAUVAIS
petits affluents de la Saône	FRDR10651	bief de la prare ruisseau	bief de la prare ruisseau	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR10735	bief de merdery ruisseau	bief de merdery ruisseau	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR10097	bief de saudon	bief de saudon	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR11946	bief du moulin bernard	bief du moulin bernard	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR11358	la cosne d'épinossous	la cosne d'épinossous	MAUVAIS	Invertébrés, Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O2, Nitrites, COD	Chlortoluron, Pendiméthaline	BON
petits affluents de la Saône	FRDR11556	rivière la cosne	rivière la cosne	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR10139	rivière la tenarre	rivière la tenarre	MEDIOCRE	Invertébrés, Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en O2, Ammonium, Nitrites, Phosphore total	Chlortoluron, Métaazachlore	BON
petits affluents de la Saône	FRDR11190	ruisseau de la deuxième raie	ruisseau de la deuxième raie	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR11739	ruisseau la dolive	ruisseau la dolive	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR10161	ruisseau la noue	ruisseau la noue	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR11618	ruisseau la vandaine	ruisseau la vandaine	MEDIOCRE				BON
petits affluents de la Saône	FRDR11116	ruisseau le grand margon	ruisseau le grand margon	MEDIOCRE				BON

Etudes engagées

- Etude bilan du premier contrat arrivé à terme au bout de 5 ans (2004-2009)
- Etude des plattis de la Saône
- Etude des zones humides alluviales, EPTB

Volonté d'intégration des petites masses d'eau affluents de la Saône et orphelins de procédure de gestion (5 000 km2)

Plusieurs études sous maîtrise d'ouvrage EPAVAL pour la restauration et l'entretien des Cosnes

Gestion des bords de Saône, 36 km de berges restaurées par l'EPAVAL (dont Epervans et Ourroux-sur-Saône).

Stage 2013 sur le diagnostic morphologique de la Tenarre et de ses affluents

Diagnostic Grand Margon et Bief de Saudon réalisé par l'EPTB en 2013

Evolution vers un 2^e contrat de rivière jumelé avec un contrat de corridor biologique et un PAPI

Contrat de corridor alluvial et territoires associés (dossier sommaire validé en juillet 2011)

Elaboration dossier définitif en 2013, signé en juin 2016

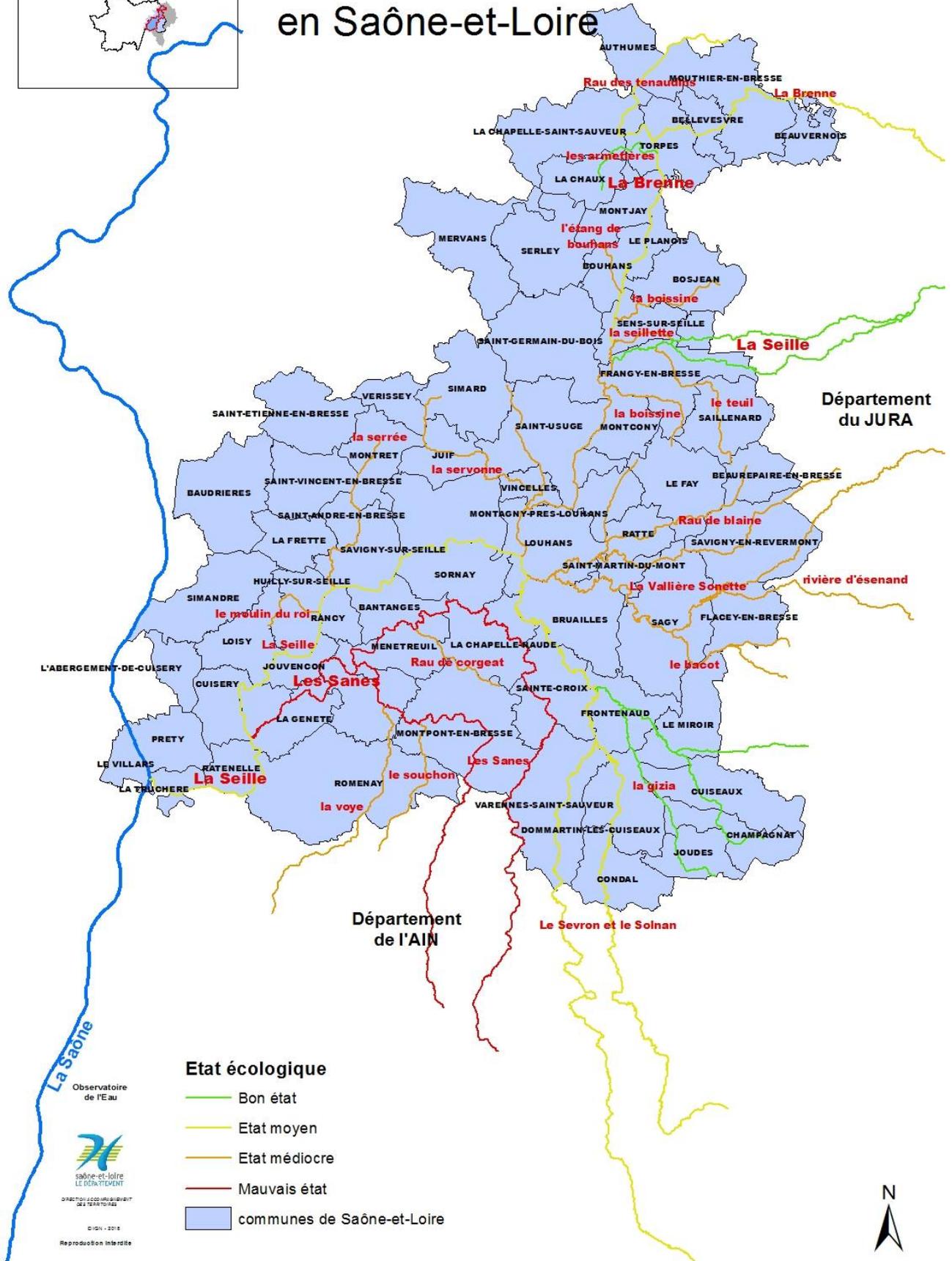
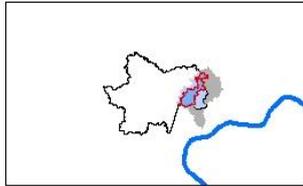
Etude morphologique 2019-2020

Avenant au contrat Saône signé en novembre 2020.

Programme d'actions de restauration morphologiques 2020-2021

49 actions dont 9 en Saône-et-Loire

Le bassin de la Seille en Saône-et-Loire



Observatoire de l'Eau
 saône-et-loire
 LE DÉPARTEMENT
 DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉNERGIE
 ET DE L'ÉQUIPEMENT
 © IGN - 2015
 Reproduction interdite



Contexte

Outils de gestion de l'eau : 2^e contrat de Rivière 2012-2016

Animation : EPTB Saône Doubs, cellule basée à Louhans

Etude Gemapi 2019-2020

Animation CC Bresse haute Seille

Chargée de mission Sixtine Geffroy

Contact : s.geffroy@bressehauteseille.fr

4 syndicats de rivière en Saône-et-Loire

Bassin versant : 2260 km² (dont 946 km² en Saône et Loire)

3 Régions, 3 Départements ; 218 communes concernées par le contrat de rivière

ébit spécifique : 30,8 m³/s à Louhans soit 16,2 l/s/km²; longueur : 110 km ; 800 km de rivières drainés par le bassin dont 600 km en Saône-et-Loire

Principaux cours d'eau affluents : Brenne, Solnan, Vallière, les Sanes

La Seille est navigable et appartient au domaine public en aval de Louhans

Etat des cours d'eau

Diagnostic milieux aquatiques

Qualité des eaux superficielles qualité de l'eau médiocre (déclassée par les nitrates et les macropolluants)

Artificialisation du lit mineur

Pauvreté des habitats biologiques

Nombreux seuils référencés : 131 ouvrages de régulation dont 106 moulins, 450 seuils identifiés

200 zones humides alluviales inventoriées (prairies inondables), plan de gestion de 164 ha

Impact des étangs sur le bassin (Bresse)

Pollutions domestiques et agricoles (nitrates, pesticides)

Populiculture

Points faibles : morphologie, nitrates, pesticides ; absence de ripisylve,

Points forts : qualité écologique du lit majeur (secteur aval), intérêt patrimonial des prairies inondables

Principes d'actions : reconquête des berges avec replantations et clôtures, assainissement, zones humides, lutte contre la pollution agricole et les rejets domestiques

Objectifs : Reconquête de la qualité des eaux (traitement des pollutions domestiques et maîtrise des usages des produits phytosanitaires ; mise aux normes des bâtiments d'élevage (39)

Effacement des seuils non franchissables, limiter l'impact des étangs ; améliorer le fonctionnement physique du cours d'eau et ses annexes (zones humides)

Indicateurs : suivis qualité eau et ripisylve

Hydraulique : problématique inondation, protection des biens et des personnes (Louhans)

Enjeux nappes souterraines : nappe alluviale du Bleterrans et de la Vallière

Seille								
ruisseau la darge	Bon état	2027	CN; FT; CD	Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de la chambon	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau le souchon	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau des tenaudins	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
rivière bacot	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides substances dangereuses	2015	2015		
ruisseau la serrée	Bon état	2027	CN; CD	pesticides	2015	2015		
ruisseau le teuil	Bon état	2021	FT; CD	Continuité; morphologie	2015	2015		
ruisseau le serain	Bon état	2021	FT; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2021		
rivière d'éserand	Bon état	2015			2015	2021		
bief des chaises	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie; Moox	2015	2021		
ruisseau de l'étang	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie	2015	2015		
ruisseau la servonne	Bon état	2027	CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
bief d'avignon	Bon état	2027	CN; FT; CD	Continuité; pesticides	2015	2021		
bief du bois tharlet	Bon état	2027	CN; CD	Pesticides	2015	2015		
ruisseau le malan	Bon état	2027	CN; FT; CD	Morphologie; pesticides	2015	2021		
bief turin	Bon état	2027	FT; CD	Morphologie; Moox	2015	2027		
ruisseau la boissine	Bon état	2021	A confirmer	A confirmer	2015	2021		
la seillette bras aval de la seille	Bon état	2027	CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de la serene	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; hydrologie; Moox	2015	2021		
ruisseau la boissine	Bon état	2027	CN; CD	Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de blaine	Bon état	2027	CN; CD	Pesticides	2015	2015		
bief d'ausson	Bon état	2015			2015	2015		
rivière la dome	Bon état	2027	FT; CD	Morphologie; hydrologie; autre; pesticides	2015	2015		
rivière le dard	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau de l'étang de bouhans	Bon état	2027	CN; FT; CD	Morphologie; pesticides	2015	2021		
ruisseau bief d'ainson	Bon état	2027	FT; CD	Morphologie; hydrologie; autre; pesticides; Moox	2015	2021		
Objectifs état - COURS D'EAU		Objectif Etat Ecologique			Objectif Etat chimique			
Nom de la masse d'eau	état	délat	cause report	paramètres à traiter	sans ubiquiste	avec ubiquiste	cause report	paramètres à traiter
rivière la gizia	Bon état	2015			2015	2015		
bief de malaval	Bon état	2027	FT; CN; CD	Morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de boccamoz	Bon état	2015			2015	2015		
ruisseau besançon	Bon état	2015			2015	2015		
rivière la some	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie; hydrologie; pesticides	2015	2021		
ruisseau la rondaine	Bon état	2027	FT; CD	Morphologie; hydrologie; pesticides; Moox	2015	2027		
ruisseau de corgeat	Bon état	2027	CN; FT; CD	Morphologie; pesticides	2015	2021		
rivière la chaux	Bon état	2027	CN; FT; CD	Morphologie; hydrologie; pesticides	2015	2021		
ruisseau du moulin du roi	Bon état	2027	CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2027		
ruisseau la voye	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides; Moox	2015	2021		
ruisseau de prèlot	Bon état	2021	FT; CD	Continuité; morphologie	2015	2021		
ruisseau des armetières	Bon état	2027	CN; FT; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2015		
ruisseau de la madeleine	Bon état	2027	FT; CD	Continuité; morphologie; pesticides	2015	2027		
La Seille de sa source à la confluence avec la Brenne	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; hydrologie; pesticides; Moox	2015	2021		
la Seille de la Brenne au Solnan	Bon état	2027	FT; CN; CD	Morphologie; pesticides	2015	2015		
la Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône	Bon potentiel	2027	CN; CD	Morphologie; pesticides; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques
la Brenne	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides; hydrologie	2015	2015		
la Vallière Sonnette	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides; substances dangereuses; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques
Solnan et Sevron	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides; substances dangereuses; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques
les Sanes	Bon état	2027	FT; CN; CD	Continuité; morphologie; pesticides; Moox	2015	2027	FT	substances chimiques

23 masses d'eau en Saône-et-Loire (sur 46)

Sous-bassin	ID	Masse d'eau	Nom	Etat écologique	Elements biologiques déclassants	Paramètres PCH déclassants	Etat chimique
Seille71	FRDR600	La Brenne		MOYEN	Diatomées	O2 dissous, Taux de saturation en C	BON
Seille71	FRDR1803	La Seille de la Brenne au Solnan		MEDIOCRE	Poissons		BON
Seille71	FRDR601	La Seille de sa source à la confluence		BON			BON
Seille71	FRDR596	La Seille du Solnan à sa confluence		MOYEN	Diatomées		BON
Seille71	FRDR11029	la seillette bras aval de la seille		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR599	La Vallière Sonette incluse		MEDIOCRE	Diatomées, Poissons, Macrophytes	Nitrites, Phosphore total, Phosphates	BON
Seille71	FRDR598	Le Sevron et le Solnan		MOYEN	Poissons, Macrophytes	O2 dissous, Taux de saturation en O2	BON
Seille71	FRDR597	Les Sanes		MAUVAIS	Diatomées, Poissons, Macrophytes	O2 dissous, Taux de saturation en O2, COD	BON
Seille71	FRDR10409	rivière bacot		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR11496	rivière la gizia		BON			BON
Seille71	FRDR11226	ruisseau de blaine		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR11768	ruisseau de corgeat		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR11345	ruisseau de l'étang de bouhans		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR12094	ruisseau des armetières		BON			BON
Seille71	FRDR10333	ruisseau des tenaudins		MOYEN			BON
Seille71	FRDR11993	ruisseau du moulin du roi		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR10911	ruisseau la boissine		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR11207	ruisseau la boissine		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR10464	ruisseau la serrée		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR10603	ruisseau la servonne		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR12012	ruisseau la voye		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR10270	ruisseau le souchon		MEDIOCRE			BON
Seille71	FRDR10465	ruisseau le teuil		MEDIOCRE			BON

Actions prioritaires : Pollutions domestiques, industrielles et agricoles (nitrates, pesticides, substances dangereuses), dégradation morphologique

Actions préparatoires : Continuité et transport sédimentaire, 407 km prévus en restauration écologique

(Adapter la morphologie en fonction du lit notamment à l'étiage) 8 ouvrages à minima aménagés

60 km de plantations dans le cadre de l'entretien de cours d'eau

Etat chimique mauvais pour la Seille aval, tendance au Bon état général ;

Gouvernance : 13 structures gestionnaires

Etudes engagées

- Etude bilan du premier contrat de rivière 2002-2008
- Dossier de candidature pour le second contrat (Dépôt du dossier définitif du second contrat en mars 2011)
- Second Contrat signé en 2012
- étude géomorphologique finalisée en 2016 avec programmes d'actions

Programme de travaux triennal 2017-2020 de restauration physique sur projets priorités

Finalisation Eude Gemapi à l'échelle du bassin versant en 2020-2021

Evolution vers un EPAGE en 2021

Difficultés : portage des projets de restauration par les maîtres d'ouvrages

Suivi cellule Rivière

Pour l'ensemble des contrats portés par l'EPTB Saône Doubs en Saône-et-Loire (2) puis par les syndicats mixtes et/ou les EPCI ; la cellule assure :

- appui technique des projets (cahier des charges, études, faisabilité technique...)
- missions de suivis et de conseils
- Coordination.

Mesures		Intitulé de la mesure		Eaux superficielles														
				Loire	Arroux	Bourbince	Arconce	Sornin	Petits affluents de la Loire rive gauche	Petits affluents de la Loire rive droite	Zones Humides	retenues de Torcy Neuf, Torcy Vieux, de la Sorme	retenue du Pont du Roi	Bassins d'Alimentation de Captages stratégiques (Vendennes sur Arroux, Brandon, Varenne Saint-Germain)				
Ressource	Etude globale et schéma directeur		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Mesures d'économie d'eau dans les secteurs agricole, domestique, industriel et artisanal		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Gestion de crise sécheresse		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Mettre en place un dispositif de soutien d'étiage ou d'augmentation du débit réservé allant au-delà de la réglementation		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Mise en place de ressources de substitution		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
	Mesures de formation, conseil, sensibilisation ou animation		Loire bourbonnaise Cressonne	Mesvrin														
Milieux aquatiques	Etude globale et schéma directeur																	
	Mesures de restauration hydromorphologique des cours d'eau																	
	Mesures de restauration de la continuité écologique																	
	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines																	
	Mettre en œuvre des opérations d'entretien ou de restauration écologique d'un plan d'eau																	
	Mesures de gestion des zones humides																	
	Gérer les usages et la fréquentation sur un site naturel																	
	Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité																	
	Protection réglementaire et zonage																	
	Mesures de gestion forestière contribuant au bon état des eaux																	
Gouvernance	Etude transversale																	
	Mettre en place ou renforcer un SAGE																	
	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)																	
	Formation, conseil, sensibilisation ou animation																	

 bassin versant non concerné par la mesure

 bassin versant concerné par la mesure

 bassin versant concerné partiellement par la mesure

